



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 2 septembre 2015**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 12 août 2015, à 8 h 30

10.003 Procès-verbal

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 14 août 2015, à 8 h 00

10.004 Procès-verbal

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 17 août 2015, à 11 h 45

10.005 Procès-verbal

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 19 août 2015, à 8 h 30

12 – Orientation

12.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.007 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'autorisation du lancement d'un appel d'offres. En vertu du paragraphe 2 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1153438010

Accorder un contrat à Micronics inc. pour la fourniture de vingt-cinq membranes pour plaques de filtres presses à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme de 79 817,08 \$ taxes incluses (53 475 USD + taxes) - Contrat de gré à gré - Fournisseur exclusif

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien - 1153997004

Conclure avec la firme Les entreprises Duckbill Inc, une entente-cadre d'une durée de 18 mois pour l'achat d'étui de chargeur double pour le Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 260 602,34 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 15-14590 - Un seul soumissionnaire conforme.

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Commission des services électriques , Division de la gestion du réseau - 1150128002

Accorder un contrat à la firme JRG Déneigement Excavation pour la location de machinerie incluant l'opérateur, pour les travaux d'excavation, de disposition des matériaux et de déneigement, soit pour une somme maximale de 201 033,79 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 1591 - 3 soumissionnaires conformes. Période du contrat débutant au plus tôt entre le 1er octobre 2015 et le 1er janvier 2016 et se terminant au plus tard le 31 décembre 2016, avec deux (2) options de prolongations facultatives de douze (12) mois supplémentaires chacune.

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service du matériel roulant et des ateliers - 1156859001

Accorder un contrat à Équipement de Levage Novaquip inc. pour la fourniture de deux systèmes de levage à six colonnes mobiles pour l'installation de barrières de protection latérale ainsi que pour l'entretien et la réparation de véhicules lourds pour une somme maximale de 155 216,25 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 15-14537.

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.006 Contrat de construction

CE Service des infrastructures, voirie et transports, Direction des transports - 1154838002

Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour les travaux de remplacement de l'enrobé bitumineux (projet 15-07) du pont d'étagement Sherbrooke Est, près de Wurtele (structure 81-5070), situé à la jonction des arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, du Plateau Mont-Royal, de Rosemont - La Petite-Patrie et de Ville-Marie. Dépense totale de 423 177,29 \$ taxes incluses (contrat : 395 227,88 \$ + incidences : 27 949,41\$) - Appel d'offres public 15071 - 2 soumissionnaires conformes.

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.007 Contrat de construction

CM Pierrefonds-Roxboro, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1156765019

Autoriser une dépense additionnelle de 37 863,98 \$ taxes incluses, pour la réfection de la station de pompage Belvédère dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro dans le cadre du contrat accordé à Groupe Mécano inc. (CM14 0384), majorant ainsi le montant total du contrat de 575 985,31 \$ à 613 849,29 \$ taxes incluses

20.008 Contrat de construction

CG Service des grands parcs, verdissement et du Mont-Royal - 1150504016

Accorder un contrat à Hubert Blanchette inc. pour le remplacement de bâtiments de services et de billetterie au parc du Mont-Royal, site patrimonial déclaré du Mont-Royal. Dépense totale de 1 459 419,07 \$ taxes incluses - Appel d'offres public numéro 15-6791 - deux soumissionnaires.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

20.009 Contrat de construction

CE Service des grands parcs, verdissement et du Mont-Royal - 1150504014

Autoriser une dépense additionnelle de 156 492,88 \$ taxes incluses, majorant ainsi la dépense totale du projet de restauration du pavillon Mordecai-Richler, situé dans le parc du Mont-Royal, de 378 915,86 \$ à 535 408,75 \$ taxes incluses / Autoriser l'augmentation du contrat accordé à Norgéreq Ltée de 156 492,88 \$ taxes incluses, le majorant ainsi de 338 185,89 \$ à 494 678,77 \$ taxes incluses

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

20.010 Contrat de services professionnels

CE Service de sécurité incendie de Montréal, Direction des opérations - 1150741001

Octroyer un contrat de services professionnels à la firme Arima conseils inc. afin d'élaborer et diffuser un programme de prévention centré sur les responsabilités, les obligations et les engagements de l'application de la Politique de respect de la personne de la Ville de Montréal, pour la somme maximale de 186 661,92 \$ taxes incluses, à la suite de l'appel d'offres public 15-14365 - 9 soumissionnaires.

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.011 Entente

CE Service du développement économique - 1157030001

Approuver un projet d'entente entre la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale concernant le service PerLE

20.012 Immeuble - Aliénation

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1154396003

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède tous ses droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans les lots 1 156 787 et 1 156 797 du cadastre du Québec, lesquels sont situés nord de la rue Victoria, entre la 47e Avenue et 48e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, à Mme Evelyne Thevenet, M. Didier Josquin et Mme Murielle Bonsaint, le tout à titre gratuit.

20.013 Immeuble - Location

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1154069006

D'approuver un projet de cession de bail par lequel la Conférence régionale des élus de Montréal cède à la Ville de Montréal un bail, d'une durée de 6 ans et 10 mois, pour des locaux situés au 8e étage de l'immeuble sis au 1550, rue Metcalfe, d'une superficie totale de 15 491 pi², à des fins de bureaux moyennant une dépense totale de 4 334 977,82 \$ taxes incluses : d'approuver un projet de sous-bail par lequel la Ville de Montréal sous-loue à l'organisme Concertation régionale de Montréal, pour une période de 18 mois à compter du 1er juillet 2015, un local situé au 8e étage de l'immeuble sis au 1550, rue Metcalfe, d'une superficie de 4 100 pi², moyennant un loyer total de 214 022,40 \$ avant taxes. (Bâtiment 3241)

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

20.014 Immeuble - Servitude

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1154962002

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal renonce à une servitude à des fins d'utilités publiques sur une partie du lot 4 178 709, créée dans l'acte publié sous le numéro 4 976 875 le 28 novembre 1997, située au sud-ouest de l'avenue Armand-Chaput, entre le boulevard Perras et la 3e Rue dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, en faveur de la compagnie Construction Gab inc., le tout pour le prix de 30 000 \$, plus les taxes applicables.

20.015 Obligations contractuelles

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1151233008

Choisir de ne pas exercer le droit de préférence stipulé en faveur de la Ville aux termes de l'acte de vente à M. Malcolm Bruce McNiven et Mme Nancy Southam et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 4 554 925, contre l'immeuble avec bâtiment dessus érigé portant le numéro 1 500, avenue Cedar, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

20.016 Subvention - Contribution financière

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1151361003

Accorder une deuxième série de 205 soutiens financiers totalisant la somme de 333 088 \$ pour l'année 2015, aux organismes à but non lucratif (OBNL) ayant déposé une demande admissible dans le cadre de la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, oeuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs

20.017 Subvention - Contribution financière

CE Service de la culture - 1150879003

Autoriser la réception d'une contribution financière de 35 920 \$ provenant du Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU) au réseau Accès culture de la ville de Montréal pour la sélection, la promotion et la diffusion de spectacles dans le cadre du programme Les Entrées en scène Loto-Québec 2015-2016. / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant.

20.018 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de l'eau - 1152839017

Accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier non récurrent de 10 000 \$, à l'organisme Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) dans le cadre du Congrès INFRA 2015, qui se tiendra du 30 novembre au 2 décembre 2015 à Québec. Approuver un projet de convention à cet effet

20.019 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1156794003

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 75 357 \$ aux cinq organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à la stratégie itinérance au square Viger - Phase 1 : Été-Automne 2015, dans le cadre de la mesure d'aide financière à la lutte contre l'itinérance 2015 / Approuver les projets de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

20.020 Subvention - Contribution financière

CE Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe - 1152701056

Accorder un montant de 100 000 euros, provenant des dépenses contingentes imprévues d'administration, à Formula E Holdings Limited, représentant les frais de mise en candidature de la Ville de Montréal, pour accueillir, à partir de l'année 2016, le Championnat du monde de Formule E de la FIA

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1156894005

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour un édifice à bureaux comprenant deux tours de 3 et 5 étages d'une superficie totale au sol de 11 715 m² sur un terrain de 38 618,60 m².

30.002 Administration - Nomination de membres

CG Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires - 1156204001

Procéder à la désignation de deux officiers de justice à la cour municipale, conformément à la Loi sur les cours municipales (RLRQ c C-72.01) et abroger les nominations d'anciens officiers de justice.

Compétence d'agglomération : Cour municipale

30.003 Administration - Occupation du domaine public

CE Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements - 1150679018

Approuver la 7e partie de la programmation d'événements publics 2015. Autoriser l'occupation du domaine public du 4 septembre au 18 octobre 2015.

30.004 Budget - Autorisation de dépense

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1155323007

Autoriser l'encaissement des recettes provenant d'un bail intervenu entre Bell Mobilité inc. et la Ville de Pointe-Claire, pour une recette totale de 113 621,25 \$ excluant les taxes. Autoriser l'encaissement des recettes provenant d'un bail intervenu entre Microcell Télécommunications inc. et la Ville de Pointe-Claire, pour une recette totale de 13 918,44 \$ excluant les taxes. Bâtiment # 4301

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

30.005 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1150032004

Autoriser un virement de 60 000 \$ pour l'année 2015, en provenance des dépenses contingentes d'administration vers le Service des infrastructures, de la voirie et des transports et approuver une contribution financière à la Société de transport de Montréal pour une étude de faisabilité d'une navette fluviale.

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

30.006 Nomination / Désignation d'élus

CG Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1154375002

Nommer Magda Popeanu comme représentante élue de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du Pôle centre, nouvel organisme de développement local et régional

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

30.007 Nomination / Désignation d'élus

CG Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire - 1151333007

Recommander au Conseil d'agglomération d'entériner la nomination de Pierre Desrochers de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour siéger au comité exécutif et au conseil d'administration de l'organisation de développement économique local, Pôle Centre-Ouest, desservant le territoire composé de celui des Villes de Côte-Saint-Luc, de Hampstead, de Montréal-Ouest et de Mont-Royal et de celui des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Laurent, à compter d'août 2015

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

30.008 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne le règlement de litige. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.009 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne le règlement d'un litige. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40 – Réglementation

40.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40.003 Règlement - Avis de motion

CG Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1156620012

Approuver le projet de règlement modifiant le règlement 72, relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional visant à ajouter le bois Angell dans les limites du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

40.004 Règlement - Domaine public

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1144386010

Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 57e Avenue entre la 3e Rue et le boulevard Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-5169-11

40.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40.006 Règlement - Autre sujet

CE Direction générale, Cabinet du directeur général - 1151353004

Adopter le règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation des pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) dans le but de refléter les modifications apportées par le budget 2015 ainsi que la poursuite de la réorganisation administrative

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Service du greffe - 1151159002

Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission sur les finances et l'administration ayant pour objet l'étude publique du rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014

Compétence d'agglomération : Acte mixte

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	28
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	5
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	17

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 12 août 2015 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des Arrondissements
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE15 1476

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 12 août 2015, en y ajoutant l'article 20.050 et en y retirant les articles 20.004, 20.007, 20.039, 20.041 et 40.005.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE15 1477

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 17 août 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE15 1478

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 20 août 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE15 1479

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Vu la résolution CA15 26 0199 du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en date du 6 juillet 2015;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la construction de 61 nouvelles saillies verdies sur différentes intersections du réseau artériel sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1155946010

CE15 1480

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Vu la résolution CA15 25 0331 du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en date du 30 juillet 2015;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de planage et de revêtement bitumineux, là où requis, sur les rues suivantes (PRR 2015) dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal :

- rue Guilford, de Mentana à Garnier;
- rue Chambord, de Rachel à Marie-Anne;
- rue Maguire, de Saint-Laurent à De Gaspé;
- rue Fullum, de Rachel à Marie-Anne;
- rue Fullum, de Gilford à Saint-Joseph;
- rue Laurier, de De Brébeuf à Chambord;
- rue Garnier, de Guilford à Saint-Joseph;
- rue Garnier, de Mont-Royal à Guilford;
- rue Saint-Dominique, de Maguire à Saint-Viateur;
- avenue Henri-Julien, de Laurier à Saint-Joseph.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1152174003

CE15 1481

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de têtes de feux piétons à DEL pour des travaux de mise aux normes de la signalisation lumineuse;
- 2 - d'accorder à Tacel Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13752 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1155897005

CE15 1482

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Vulcain Alarme Division de B.W. Technologies (Honeywell), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le service d'entretien des systèmes de détection de gaz dangereux dans divers bâtiments municipaux, pour une période de 34 mois, à compter du 1^{er} septembre 2015, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 192 123,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13918 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1156292002

CE15 1483

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Opsis Gestion d'infrastructures inc., plus bas soumissionnaire conforme pour les lots 1 et 2, les contrats pour le service d'entretien d'équipements électromécaniques de bâtiment dans divers bâtiments municipaux, pour une période de 36 mois à compter du 1^{er} septembre 2015, aux prix de ses soumissions, soit pour les sommes maximales de 132 447,75 \$, taxes incluses, pour le lot 1 et de 90 108,21 \$, taxes incluses, pour le lot 2, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13710 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1156292001

CE15 1484

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois, avec deux options de prolongation de douze mois chacune, pour la fourniture sur demande de gants de signalisation (Groupe 2) pour le Service de police de la Ville de Montréal;
- 2 - d'accorder à Opale International inc. (soumission A), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14230 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de police de la Ville de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois, avec deux options de prolongation de douze mois chacune, pour la fourniture sur demande de gants et mitaines de différents modèles (Groupe 1) pour les divers groupes d'employés de la Ville de Montréal;
- 2 - d'accorder à Linde Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14230 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel.
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1156135005

CE15 1485

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 271 739,39 \$, taxes incluses, pour le remplacement du système d'éclairage des terrains sportifs du parc Jarry, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2 - d'accorder à Néoelect inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 265 990,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-6753;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1156316010

CE15 1486

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de douze mois pour la fourniture sur demande d'avertisseurs de fumée à pile au lithium;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Al Carrière Extincteur (1991) ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14494 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1154863001

CE15 1487

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Équipements incendies CMP Mayer, plus bas soumissionnaire conforme, la commande pour la fourniture de lampes de sécurité de modèle Streamlight Knucklehead, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 164 994,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14555 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1152645002

CE15 1488

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 413 910 \$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle à la Maison de la culture La Petite-Patrie (0104) située au 6707, avenue de Lorimier dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2 - d'accorder à MDM Construction, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 396 663,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5734;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1150652003

CE15 1489

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Nahtac Constructions inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour les travaux de fabrication et de fourniture de métaux ouvrés, dans le boulevard Décarie, entre la rue Crowley et le boulevard De Maisonneuve (Lot D), dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 726 652,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 319702;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1156980001

CE15 1490

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 9 034 896,52 \$, taxes incluses, pour la mise aux normes de l'aréna d'Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Norgéreq ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 365 644,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5777;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 NTX1150285001

CE15 1491

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Les Grands Travaux Soter inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux de réparation et de renforcement du viaduc Angrignon / Notre-Dame, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 485 056,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 211520;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1155843001

CE15 1492

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 357 829,70 \$, taxes incluses, pour des travaux de planage et de revêtement bitumineux, dans le boulevard Pie-IX, de la rue Everett au boulevard Industriel, dans les limites de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Routek Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 123 829,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 324501;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1154822052

CE15 1493

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Lambert Somec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de modernisation des centres de commande des moteurs au bâtiment de la désinfection à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 386 916,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1904-AE-15;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1153334022

CE15 1494

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Construction Camvi inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réfection du plancher de la salle des unités de traitement des odeurs (UTO) au bâtiment de l'emmagasinement des boues à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 120 219,70 \$, taxes incluses conformément aux documents de l'appel d'offres public 1923-AE;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1153334014

CE15 1495

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Black & McDonald ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'installation en électricité et automatisation de six pompes centrifuges à vitesse variable à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 484 888,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2015-1922-AE;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1153334023

CE15 1496

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 320 104,77 \$, taxes incluses, pour la réfection du poste d'essence de la rue Des Carrières et pour la disposition des équipements du site Louvain, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Service & Construction Mobile ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 294 496,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5782;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1153482001

CE15 1497

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 85 000 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de réfection des réseaux d'alimentation d'eau du Complexe sportif Claude-Robillard, dans le cadre du contrat accordé à Développement Atrium inc. (CM14 1114), majorant ainsi le montant total du contrat de 813 150,11 \$ à 898 150,11 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1153482002

CE15 1498

Vu la résolution CA15 08 0494 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 4 août 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la réalisation des travaux de reconstruction des conduites d'aqueduc et d'égouts, de réfection des chaussées, des trottoirs et des bordures sur une partie des rues Cambridge, Stanislas et chemin Laval (volet 1), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 390 002,90 \$, taxes incluses;
- 2- d'accorder à Pavages D'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la réalisation des travaux de reconstruction des conduites d'aqueduc et d'égouts, de réfection des chaussées, des trottoirs et des bordures sur les rues Cardinal et Fraser (volet 2), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 659 552,26 \$, taxes incluses;
- 3- d'accorder à Pavages D'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la réalisation des travaux de reconstruction des conduites d'aqueduc et d'égouts, de réfection des chaussées, des trottoirs et des bordures des rues Champigny, Montpellier et Rimbault (volet 3), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 485 184,62 \$, taxes incluses;

le tout conformément aux documents de l'appel d'offres public15-030;

- 4- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1153058016

CE15 1499

Vu la résolution CA15 22 0254 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 7 juillet 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 5 513 000 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de services d'eau, de drains, de chaussée flexible et de trottoirs, dans la rue Allard, de la rue d'Aragon à la rue Irwin, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Catalogna et Frères ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 920 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 211503;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1156446001

CE15 1500

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 15 350 438,74 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réaménagement du carrefour Pie-IX - Sherbrooke, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 13 900 438,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 321401;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1156978001

CE15 1501

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 624 079,27 \$, taxes incluses, pour des travaux de planage de rue, de pose d'enrobé bitumineux, de reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis (PCPR), dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 453 104,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 320101 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1154822044

CE15 1502

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 9 090 621,46 \$, taxes incluses, pour des travaux de réfection de chaussée par rapiéçage mécanique sur différentes rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - de conclure une entente cadre avec Les Pavages Ultra inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le secteur « Ouest et centre-ville » (contrat 323901-1), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 394 078,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 323901 ;
- 3 - de conclure une entente cadre avec Les Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le secteur « Est » (contrat 323901-2), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 273 043,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 323901 ;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1154822046

CE15 1503

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 78 505 203,15 \$, taxes incluses, pour la construction d'une conduite d'eau de 1200 mm de diamètre, en tunnel, dans l'axe de la rue Jarry, entre la 24^e Avenue et la rue du Champ-d'Eau, dans les arrondissements de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Saint-Léonard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à EBC inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 74 061 512,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10173 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1150543002

CE15 1504

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 9 560 135,32 \$, taxes incluses, pour la construction de conduites d'eau de 900 mm et de 1200 mm de diamètre dans la 16^e Avenue, entre la rue Beaubien et le boulevard Rosemont, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 018 995,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10117 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1153184001

CE15 1505

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 12 402 000 \$, taxes incluses, pour la construction de conduites d'eau de 1200 mm de diamètre, en tranchée, dans la rue du Champ-d'Eau, de la voie de service A-40 et du boulevard Haut Anjou et de la rue Jarry, entre la rue Jarry et A-25, dans les arrondissements de Saint-Léonard et d'Anjou, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 700 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10172;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1150543001

CE15 1506

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 4 434 016,62 \$, taxes incluses, pour le projet de réfection majeure au Pavillon La Fontaine, situé au 1301 Sherbrooke Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Norgereq ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 837 779,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5769;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1156627003

CE15 1507

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat par lequel WSP Canada inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la surveillance et l'assistance technique pour les travaux de réaménagement du carrefour Pie-IX - Sherbrooke, pour une somme maximale de 1 083 726,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14301;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1156978003

CE15 1508

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver la cession du contrat entre Le Groupe de sécurité Garda inc. et le Groupe de sécurité Garda SENC, conformément aux termes et conditions prévus au projet d'entente de cession et de prolongation;
- 2- d'exercer l'option de prolongation de contrat prévue à l'entente-cadre intervenue avec le Groupe de sécurité Garda inc. (CG12 0388), pour une période de 12 mois supplémentaires, soit du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016, pour la fourniture de service d'agents de sécurité pour les points de service de la cour municipale (excluant le chef-lieu);
- 3- d'approuver le projet de cession et de prolongation de contrat à cette fin;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1152346001

CE15 1509

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 117 781,27 \$, taxes incluses, pour la rétention des services professionnels requis pour la mise en œuvre de divers projets de protection de bâtiments corporatifs, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Cardin Ramirez Julien inc. et Stantec Experts-Conseils ltée, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 890 876,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14299, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1151630003

CE15 1510

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 118 251,79 \$, taxes incluses, pour les services professionnels pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement préalable à la construction d'un poste de transformation électrique 315kV - 25 kV dans le cadre du projet de désinfection à l'ozone à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel LVM, une division d'EnGlobe Corp., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 107 501, 63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14350 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'autoriser le directeur du traitement des eaux usées, à signer la convention de services professionnels et tout document y donnant suite, pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1153334024

CE15 1511

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 481 030,05 \$, taxes incluses, pour la réalisation de services de génie conseil pour les différents projets sous la responsabilité du Services des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - de conclure une entente-cadre avec Axor Experts-Conseils à cet effet, pour une somme maximale de 1 287 852,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14283 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1156316001

CE15 1512

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et l'Agence métropolitaine de transport précisant les termes et conditions quant à l'implantation, la gestion et l'entretien des voies réservées dans l'axe du futur boulevard Robert-Bourassa.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1151009012

CE15 1513

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'approuver le renouvellement de l'entente de collaboration entre la Ville de Montréal et la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (FQM), pour une période de deux ans, jusqu'au 30 septembre 2017;

2- d'autoriser une dépense de 90 000 \$, taxes incluses, en deux versements de 45 000 \$ annuellement, selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente;

3- d'autoriser le maire à signer ladite entente pour et au nom de la Ville;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1154784012

CE15 1514

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal pour le versement d'un soutien financier maximal de 3 550 210 \$, dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-municipalités aux termes et conditions mentionnés au protocole d'entente (Dossier 525413), et ce, sans préjudice aux droits de la Ville de contester la portée et la validité de la clause de pénalité inscrite à l'article 11.2 et en tenant compte notamment des dispositions de l'article 5 l) dudit protocole, telles que décrites ci-après :

- "Le Bénéficiaire s'engage à :

(...)

5 l) : assumer seul toute responsabilité légale à l'égard des tiers et assumer seul la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de travaux décrits à l'annexe B. D'autre part, tenir indemne et prendre fait et cause pour le Ministre, le gouvernement du Québec et leurs représentants, advenant toute réclamation pouvant découler du présent protocole et s'assurer qu'il en soit de même pour tout contrat octroyé aux fins de la réalisation des travaux décrits à l'annexe B";

2 - d'autoriser le maire et le greffier à signer cette entente pour et au nom de la Ville;

3 - de mandater le Service de l'eau pour gérer les demandes de subventions ainsi que le protocole d'entente.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1151158008

CE15 1515

Vu la résolution CA15 22 0237 du conseil d'arrondissement Le Sud-Ouest en date du 25 juin 2015;

Il est

RÉSOLU :

1 - d'approuver le projet d'entente entre le gouvernement du Québec, représenté par le ministre des transports et la Ville de Montréal relativement à l'octroi d'une subvention de 1 500 000 \$ à la Ville afin de réaliser le plan de développement urbain, économique et social pour les secteurs Gadbois et Cabot dans l'arrondissement Le Sud-Ouest ;

2- d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel et d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;

3- de mandater l'arrondissement Le Sud-Ouest pour élaborer et gérer la mise en œuvre dudit plan.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1153253001

CE15 1516

Vu la modification du niveau décisionnel de ce dossier ;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de fermer et de retirer du registre du domaine public le lot 1 284 551 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 1030-1040 De Bleury S.E.C., aux fins d'assemblage, une partie de ruelle d'une superficie de 191,2 mètres carrés, située en front sur la rue De la Gauchetière Ouest, entre les rues De Bleury et Hermine, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué du lot 1 284 551 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 875 000 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1141027006

CE15 1517

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la réception d'une subvention de 6 100 \$ pour l'année 2015 provenant du Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée pour la mise en œuvre du projet de coopération numéro 65.811 intitulé « Paris - Montréal, regards croisés sur l'écologie urbaine et la végétalisation », du ministère des Relations internationales et de la Francophonie pour la biennie 2015-2016 ;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalant au revenu additionnel correspondant et autoriser le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, de la Direction générale adjointe à la qualité de vie, à affecter ce montant pour la réalisation du dit projet, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1156688001

CE15 1518

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant 136 600 \$ aux cinq organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets dans le cadre du Plan d'action municipal en accessibilité universelle;

Organisme	Nombre de projets en accessibilité universelle	Soutien financier
AlterGo	Quatre	35 000 \$
Comité régional des associations pour la déficience intellectuelle (Région 06 A)	Cinq	30 000 \$
Ex Aequo	Quatre	16 600 \$

Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain	Trois	20 000 \$
Société Logique Inc.	Quatre	35 000 \$

2 - d'approuver les cinq projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1151643003

CE15 1519

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder un soutien financier de 45 193 \$ au Comité jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce pour réaliser le projet « Camp de jour Singerman », pour l'année 2015, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville - MTESS 2013-2016) - Ville liée Côte Saint-Luc;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1155066003

CE15 1520

Il est

RÉSOLU :

1- d'approuver un projet de convention par lequel Stantec Experts-conseils ltée, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'une étude portant sur l'évaluation des propositions de scénarios de transformation du réseau routier, dans le cadre de la planification du secteur du Havre de Montréal, pour une somme maximale de 57 391,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14462 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1153250001

CE15 1521

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver les projets d'amendements aux ententes transitoires intervenues entre la Ville et les organismes ci-après désignés (CG15 0274 et CG15 0420) :
 - Société de développement économique Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles–Montréal-Est (CLD)
 - Société de développement économique Ville-Marie
 - Développement économique West-Island – CLD
 - Centre local de développement Centre-Ouest
 - Corporation de développement économique communautaire Ahuntsic–Cartierville
 - Corporation de développement économique de LaSalle (CLD)
- 2 - de résilier l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la CDEC Rosemont–Petite-Patrie (CG15 0274) et autoriser le directeur du Service du développement économique à accomplir toutes les démarches requises à cet effet;
- 3 - d'accorder un soutien financier total de 814 722,17 \$ au CLD Centre-Est, pour l'année 2015-2016, afin d'assurer la continuité des services en matière de développement économique local;
- 4 - d'approuver le projet d'entente entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.047 1155175006

CE15 1522

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Société immobilière du Canada CLC limitée un terrain vacant situé du côté nord de la rue Basin, à l'est de la rue Richmond, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué du lot 4 499 010 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour le prix de 1 089 587 \$, plus les taxes applicables, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1154602003

CE15 1523

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder une avance de fonds de 200 000 \$, sur la contribution prévue de 1 million \$ au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de cette avance de fonds;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire de 200 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers la direction générale;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1150120003

CE15 1524

Vu la résolution CA15 20 0455 du conseil d'arrondissement de LaSalle en date du 10 août 2015;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense maximale de 265 507,94 \$, taxes incluses, pour effectuer des travaux de restauration du moulin Fleming dans l'arrondissement de LaSalle;
- 2 - d'accorder à Les entreprises QMD inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 364 493,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 385828;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1156152056

CE15 1525

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement du Sud-Ouest, relativement à la prise en charge de l'exécution des travaux de reconstruction de la chaussée et des trottoirs sur le tronçon de la rue Allard, entre les rues d'Aragon et Irwin, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1156999002

CE15 1526

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de LaSalle, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux relatifs à divers travaux sur le réseau d'éclairage de la rue Saint-Patrick, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1153113004

CE15 1527

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement d'Anjou, relativement à la prise en charge de la coordination et de la réalisation des travaux pour la réduction du mail central du boulevard des Galeries d'Anjou, entre les rues de la Nantaise et des Jalesnes, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1156999003

CE15 1528

Vu la résolution CA15 22 0305 du conseil d'arrondissement Le Sud-Ouest en date du 10 août 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) pour la construction d'infrastructures souterraines pour desservir les bureaux de chantier du projet Turcot, secteur ouest.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1156446007

CE15 1529

Vu la résolution CA15 22 0306 du conseil d'arrondissement Le Sud-Ouest en date du 10 août 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) pour la construction des infrastructures principales du projet Turcot (Demande 1 de 5).

Adopté à l'unanimité.

30.005 1156446008

CE15 1530

Vu la résolution CA15 170256 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce en date du 10 août 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) en vue des travaux de drainage et de raccordements relatifs aux travaux des lots de conception RS01, RE01, RO01A, FN01 et RO02 de l'échangeur Turcot réalisés par le ministère des Transports du Québec (MTQ), notamment, pour le lot de conception RO01A en lien direct avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce. (Demande 1 de 5).

Adopté à l'unanimité.

30.006 1155153007

CE15 1531

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser dépense estimée à 3 189,86 \$ relative au déplacement de MM. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et de Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendront du 9 au 12 septembre 2015, à Fredericton, au Nouveau-Brunswick ;
- 2- d'accorder des avances de fonds de 1 594,93 \$ à M. Michel Bissonnet et de 1 594,93 \$ à M. Maurice Cohen ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1154784013

CE15 1532

Il est

RÉSOLU :

de fixer les dates limites au plus tard le 2 octobre 2015, pour la transmission par les arrondissements au Service des finances de la Ville de leurs budgets de fonctionnement 2016, et au 28 octobre 2015, la date de la séance du comité exécutif au cours de laquelle les budgets de fonctionnement 2016 des arrondissements lui seront soumis.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1153843002

CE15 1533

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer madame Erika Duchesne, à titre de représentante élue de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie au conseil d'administration du Pôle centre-est, nouvel organisme de développement local et régional.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1150284008

CE15 1534

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer madame Laurence Lavigne Lalonde à titre de représentante élue de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve au conseil d'administration du Pôle centre est, nouvel organisme de développement local et régional.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1150960010

CE15 1535

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de mandater le Service de la culture, avec la collaboration du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, pour l'organisation d'un concours par avis public visant la réalisation d'une œuvre d'art mural sur un ouvrage de soutènement existant situé dans l'emprise du chemin de la Côte-des-Neiges;
- 2 - de mandater le Service de la culture, avec la collaboration du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, pour la négociation du contrat de l'équipe lauréate et pour le suivi de la réalisation de cette œuvre d'art mural;
- 3 - d'autoriser une dépense de 34 000 \$, taxes incluses, pour les frais de concours;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1156605001

CE15 1536

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver une dépense de 230 000 \$, pour l'acquisition d'un camion à benne incluant une mini-grue;
- 2- d'approuver un transfert de crédits de 201 739,61 \$ en provenance du fonds de stabilisation des redevances de la Commission des services électriques de Montréal à ses dépenses d'exploitation pour des services techniques équipement et matériel roulant;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1150128001

CE15 1537

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de prendre connaissance de la projection des résultats de l'exercice 2015 en date du 30 juin 2015 - Volet municipal.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1155205005

CE15 1538

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de prendre connaissance de la projection des résultats de l'exercice 2015 en date du 30 juin 2015 - Volet agglomération;

Adopté à l'unanimité.

30.014 1155205006

CE15 1539

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la décentralisation des services d'extermination présentement offerts par l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, et ce, à compter du 1^{er} septembre 2015;
- 2- de procéder au retour des charges inter-unités excédentaires aux arrondissements concernés conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1153264002

CE15 1540

Considérant que le 6 août 2015, le directeur et trésorier adjoint du Financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite a accepté, par sa décision déléguée no DA151629006, un financement pour un emprunt sérié d'un montant de 65 000 000 \$ CA ;

Il est

RÉSOLU :

1. de créer, d'émettre et de vendre les obligations ci-dessous, sous l'autorité de la Charte de la Ville de Montréal, de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (RLRQ., c. C-11.4 et RLRQ., c. S-30.01) et des règlements d'emprunts (tels que modifiés le cas échéant) qui sont énumérés au tableau annexé au dossier décisionnel comme pièce « A », jusqu'à concurrence des montants inscrits en regard de chacun d'eux;
2. d'approuver la forme et le libellé des certificats globaux représentant les obligations, dont le texte est substantiellement conforme aux projets annexés au dossier décisionnel comme pièce « B »;
3. d'autoriser le maire et le directeur et trésorier adjoint à signer les certificats globaux, joints au dossier décisionnel comme pièce « B »;
4. de décréter que ces obligations globales soient revêtues d'un certificat de validité, conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, c. D-7), portant la signature manuelle (ou fac-similé de celle-ci) du sous-ministre des Finances ou d'une autre personne dûment autorisée par le ministre des Finances à cette fin;

5. d'autoriser Marchés Mondiaux CIBC Inc., à mandater Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (« CDS ») pour l'inscription en compte de cette émission;
6. d'autoriser CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur aux fins de la signature du certificat d'authentification apparaissant sur les obligations globales, considérant que cette dernière agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer de ses adhérents;
7. d'autoriser CDS à détenir exclusivement pour la Ville ces obligations globales qui lui seront remises par la Ville, dûment signées par le maire et le directeur principal et trésorier adjoint, pour que CDS inscrive celles-ci au compte de valeurs de Marchés Mondiaux CIBC Inc. contre paiement par cette dernière du prix de vente des titres obligataires au compte de l'institution bancaire de la Ville;
8. d'autoriser CDS en sa qualité d'agent payeur pour la Ville et de bénéficiaire de l'Autorisation pour plan de débits préautorisés destinés aux entreprises, à tirer des débits sur le compte de l'institution financière de la Ville prévu à cette autorisation, en vue de payer les intérêts et le principal conformément aux obligations globales;
9. de refinancer l'emprunt à échéance, en tout ou en partie, selon les modalités à établir par le comité exécutif en temps opportun, sans préjudice aux droits des détenteurs des obligations, d'être entièrement remboursés à l'échéance de l'emprunt;
10. d'autoriser M. Jacques Marleau, M. Errico Cocchi ou Mme Andrée Lachapelle du Service des finances à remplacer, le cas échéant, le trésorier et directeur du Service des finances pour toutes fins et plus spécifiquement pour signer les documents mentionnés à la présente résolution, et que tous actes et toutes choses faits ou à faire aux fins de la présente résolution puissent être posés par les directeurs de service ou leurs adjoints ou assistants ou officiers autorisés à les remplacer et à agir en leur lieu et place;
11. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, le greffier ou le greffier adjoint de la Ville, le trésorier et directeur du Service des finances et tout autre officier de la Ville à poser tous actes et à accomplir toutes choses nécessaires ou utiles aux fins de la présente résolution, et d'autoriser le trésorier et directeur du Service des finances ou le directeur et trésorier adjoint de la Direction du financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite à encourir et payer toutes dépenses nécessaires ou utiles à telles fins, y compris les honoraires payables à CDS en vertu de l'entente;
12. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou l'avocat qu'il désigne ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, à apporter au document dont le projet apparaît à la pièce « B » précitée, toute modification qu'ils pourraient, le cas échéant, juger nécessaire ou utile d'y apporter aux fins d'en établir la version définitive.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1151629005

CE15 1541

Il est

RÉSOLU :

de mandater Mme Dominique Poirier, commissaire aux relations internationales, et M. Simon Langelier, conseiller en relations internationales du Bureau des relations internationales, pour participer, avec des représentants bénévoles du milieu, à la constitution d'une organisation à but non lucratif (OBNL) qui aura pour mission d'administrer l'organisation du congrès de Métropolis qui aura lieu à Montréal en 2017.

Adopté à l'unanimité.

30.017 1157044002

CE15 1542

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs sur le Règlement concernant les appareils et les foyers permettant l'utilisation d'un combustible solide.

Adopté à l'unanimité.

30.018 1153430012

CE15 1543

Vu la résolution CA15 08 0158 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 3 mars 2015;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 08-005 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement Saint-Laurent », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 08-005 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement Saint-Laurent »;
- 2- de tenir une consultation publique par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;
- 3- de déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devant être déposé au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par ce dernier.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1144152006

CE15 1544

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de nommer « rue de Norvick » le lot 1 516 964 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Saint-Laurent;

2- de nommer « passage des Écoliers » le lot 1 516 919 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1156767006

CE15 1545

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « Stade de soccer de Montréal » le stade de soccer municipal intérieur situé au 9235, avenue Papineau, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1154521003

CE15 1546

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, avec modifications, le règlement intitulé « Règlement concernant les appareils et les foyers permettant l'utilisation d'un combustible solide ».

Adopté à l'unanimité.

40.004 1154390004

CE15 1547

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE156446001 - Accorder un contrat à Catalogna et Frères Ltée, pour la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de services d'eau, de drains, de chaussée flexible et de trottoirs sur la rue Allard, de la rue d'Aragon à la rue Irwin - Dépense totale de 5 513 000 \$, taxes incluses (contrat: 4 920 000 \$ + incidences: 593 000 \$) - Appel d'offres public 211503 (10 soumissionnaires).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1153624045

CE15 1548

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE156978001 - Octroyer un contrat de construction à Groupe TNT inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement du carrefour Pie-IX - Sherbrooke - Dépense totale de 15 350 438,74 \$, taxes incluses, (contrat: 13 900 438,74 \$ et incidences 1 450 000 \$) - Appel d'offres public 321 401 – 6 soumissionnaires.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1153624053

CE15 1549

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154822044 - Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc., pour des travaux de planage de rue, de pose d'enrobé bitumineux, de reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis (PCPR), dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 2 624 079,27 \$, taxes incluses, (contrat: 2 453 104,27 \$ + incidences: 170 975,00 \$) - Appel d'offres public 320101 - 5 soumissionnaires.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1153624055

CE15 1550

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154822046 - Conclure deux ententes-cadres pour une dépense maximale de 9 090 621,46 \$, taxes incluses, pour des travaux de réfection de chaussée par rapiéçage mécanique sur différentes rues de la Ville de Montréal avec Les Pavages Ultra inc., pour les secteurs ouest et centre-ville, (contrat 323901-1 : 3 394 078,22 \$ + incidences: 197 000 \$, taxes incluses) et avec Les Entrepreneurs Bucaro inc., pour le secteur est, (contrat 323901-2 : 5 273 043,24 \$ + incidences: 226 500 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 323901 - 5 soumissionnaires pour le contrat 323901-1 et 4 soumissionnaires pour le contrat 323901-2.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1153624054

CE15 1551

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE150543002 - Accorder un contrat à EBC inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 1200 mm de diamètre, en tunnel, dans l'axe de la rue Jarry, entre la 24^e Avenue et la rue du Champ-d'Eau, dans les arrondissements de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Saint-Léonard - Dépense totale de 78 505 203,15 \$ (contrat: 74 061 512,41 \$ + incidences: 4 443 690,74 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 10173 - 5 soumissionnaires.

Adopté à l'unanimité.

60.005 1153624050

CE15 1552

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE153184001 - Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour la construction de conduites d'eau de 900 mm et de 1200 mm sur la 16^e Avenue, entre la rue Beaubien et le boulevard Rosemont – Contrat A-360-1 – Dépense totale de 9 560 135,32 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 10117 (5 soumissionnaires).

Adopté à l'unanimité.

60.006 1153624051

CE15 1553

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE150543001 - Accorder un contrat à Les entreprises Michaudville inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 1200 mm, en tranchée, dans l'axe de la rue Champ-d'Eau, voie de service A-40, et du boulevard Haut Anjou et de la rue Jarry, et de la rue Jarry, entre Haut Anjou et A25, dans les arrondissements de Saint-Léonard et d'Anjou - Dépense totale de 12 402 000 \$ (contrat: 11 700 000 \$ + incidences: 702 000 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 10172 - 8 soumissionnaires.

Adopté à l'unanimité.

60.007 1153624049

CE15 1554

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE156627003 - Accorder un contrat de construction à Norgereq ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour le projet de Réfection majeure au Pavillon La Fontaine, situé au 1301, rue Sherbrooke Est (0891) - Dépense totale de 4 434 016,62 \$ - Appel d'offres public 5769 - 7 soumissionnaires.

Adopté à l'unanimité.

60.008 1153624047

CE15 1555

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE151630003 - Accorder un contrat de services professionnels à l'équipe formée par Cardin, Ramirez, Julien inc. et Stantec Experts-Conseils ltée, société de services en génies mécanique, électrique, électronique, civil, de structure, d'hygiène industrielle, d'architecture de paysage pour la réalisation de projets de protection de bâtiments de parcs et corporatifs (Contrat 1 - 14419) - Dépense totale de 2 117 781,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14299 (7 soum.) / Approuver le projet de convention à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

60.009 1153624048

CE15 1556

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE156316001 - Conclure une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de services professionnels avec Axor Experts-Conseils pour la réalisation de services de génie conseil pour les différents projets sous la responsabilité du Services des grands parcs, du verdissement, et du Mont-Royal pour une somme maximale de 1 481 030,05 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 15-14283 – 3 soumissionnaires / Approuver le projet de convention à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

60.010 1153624052

Levée de la séance à 11 h 45.

70.001

Les résolutions CE15 1476 à CE15 1556 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif
tenue le vendredi 14 août 2015 à 8 h
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier adjoint
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Francesco Miele, leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

CE15 1557

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 14 août 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE15 1558

Il est

RÉSOLU :

de nommer Monsieur Marc-André Gadoury comme observateur au conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau, pour un mandat de 3 ans, à compter des présentes.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1150120004

CE15 1559

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de déclarer, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*, le conseil de la Ville compétent à l'égard du déneigement sur le réseau de voirie locale pour une période de deux ans, à compter de la date de la présente résolution;
- 2- d'inscrire à l'ordre du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1155266001

Levée de la séance à 8 h 06.

70.001

Les résolutions CE15 1557 à CE15 1559 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier adjoint

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif
tenue le lundi 17 août 2015 à 11 h 45
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier adjoint
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Francesco Miele, leader de la majorité
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

CE15 1560

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 17 août 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE15 1561

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de proposer au ministre de la Sécurité publique du Québec de recommander au gouvernement du Québec la nomination de M. Philippe Pichet, à titre de directeur du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de cinq (5) ans.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1154262003

Levée de la séance à 11 h 54.

70.001

Les résolutions CE15 1560 et CE15 1561 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier adjoint

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 19 août 2015 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE15 1562

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 19 août 2015, en y retirant les articles 20.001 et 30.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE15 1563

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 29 juillet 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE15 1564

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la Société Radio-Canada, pour une période allant du 9 au 23 novembre 2015, pour la fourniture d'espace publicitaire pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 84 299,69 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 3 juillet;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1156756001

CE15 1565

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 48 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour la fourniture sur demande de chandails de différents modèles (Groupe 1) pour le Service de police de la Ville de Montréal;
- 2 - d'accorder à Opale International inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le Groupe 1, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14247 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 48 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour la fourniture sur demande de chandails polo (Groupe 2) pour le Service de police de la Ville de Montréal;
- 4 - d'accorder à Groupe Trium inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le Groupe 2, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14247 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 5 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1156135008

CE15 1566

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 271 341 \$, taxes incluses, pour la réfection des caniveaux de l'entrée et de la sortie de l'autoparc Carim, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Gestion Pachar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 252 945 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5786;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1153482003

CE15 1567

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, la description des lots 2 212 600, 2 212 596 et 2 213 464 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Villieray–Saint-Michel–Parc-Extension, dont la Ville entend devenir propriétaire;
- 2 - de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1156896013

CE15 1568

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, la description des lots 1 745 399 et 1 745 400 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Villieray–Saint-Michel–Parc-Extension, dont la Ville entend devenir propriétaire;
- 2 - de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1152551004

CE15 1569

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, la description du lot 1 349 520 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro, dont la Ville entend devenir propriétaire;
- 2 - de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1156896017

CE15 1570

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, la description des lots 1 236 468, 1 236 469, 1 236 476, 1 237 227 et 1 237 560 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, dont la Ville entend devenir propriétaire;
- 2 - de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1156896018

CE15 1571

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, la description du lot 2 160 032 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dont la Ville entend parfaire ses titres de propriété;
- 2 - de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1156896021

CE15 1572

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le projet d'acte de vente par lequel la Ville vend à Mme Catherine Oliver Théorêt, aux fins d'assemblage résidentiel, un terrain résiduel d'une superficie de 56,5 mètres carrés, situé à l'arrière de la propriété sise au 7205-7209, boulevard LaSalle, constitué des lots 1 200 136 et 1 200 141 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Verdun, pour le prix de 8 900 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1151233007

CE15 1573

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le projet d'acte de vente par lequel la Ville de Montréal vend à M. Terry Mosher et Mme Mary Hughson, aux fins d'assemblage, un terrain d'une superficie de 11,7 mètres carrés, situé à la jonction de la rue Broadway et du boulevard Saint-Joseph, constitué du lot 5 457 229 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Lachine, pour le prix de 1 229 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - de payer une somme de 410,46 \$ plus les taxes applicables pour des frais de notaire à la charge de la Ville de Montréal;
- 3 - d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1144962001

CE15 1574

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le retrait au bail intervenu avec la Société en commandite Stationnement de Montréal (CO96 01638) d'une partie du terrain situé à l'angle de la rue de Bleury et du boulevard de Maisonneuve, constitué d'une partie du lot 1 340 574 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, désigné comme étant le « Parc 66 », pour une période de 2 ans, le tout selon les termes et conditions prévus au bail.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1155840007

CE15 1575

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal et Christin Automobile inc. annulent la servitude à des fins de télécommunication dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro de lot 4 189 041, servitude grevant une partie du lot maintenant connu sous le numéro de lot 4 731 141 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1152551003

CE15 1576

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte par lequel le Syndicat de la copropriété William-Griffintown accorde, sans aucune contrepartie, une servitude réelle et perpétuelle de passage public à pied seulement, en faveur d'immeubles de la Ville, sur une parcelle de terrain située au nord-ouest de la rue William, entre les rues St-Martin et des Seigneurs, constituée d'une partie du lot 5 103 782 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, tel qu'illustré au plan accompagnant la description technique préparé par Réjean Archambault, arpenteur-géomètre, le 9 décembre 2013, sous sa minute 57487, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte soumis.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1144435002

CE15 1577

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 50 000 \$ au Gésù - Centre de créativité, pour les activités entourant les célébrations de son 150^e anniversaire à être versé en totalité et en un seul versement dans les trente jours de la signature de l'entente;
- 2 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1154639003

CE15 1578

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de ratifier l'accord d'un soutien financier de 15 000 \$ au Centre National du Transport Avancé (CNTA) pour l'organisation de l'événement « Branchez-vous » qui a eu lieu du 17 au 19 avril 2015;
- 2 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1156334004

CE15 1579

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 29 696 \$ à Action jeunesse de l'Ouest-de-Île (AJOI) afin de réaliser le projet « Travail de milieu/de rue DDO » pour l'année 2015, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité Ville - MTESS (2013-2016) - Ville liée de Dollard-des-Ormeaux;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1155066005

CE15 1580

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 17 458 \$ à Camp de jour Dorval afin de réaliser le projet « Participation pour tous » pour l'année 2015, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité Ville — MTESS (2013-2016) - Ville liée de Dorval;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1155066006

Levée de la séance à 11 h 10.

70.001

Les résolutions CE15 1562 à CE15 1580 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

CE : 12.001
2015/09/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.002
2015/09/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.003
2015/09/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.004
2015/09/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.005
2015/09/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.006
2015/09/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.007
2015/09/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.001
2015/09/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1153438010

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Ingénierie et procédés
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Micronics inc. pour la fourniture de vingt-cinq membranes pour plaques de filtres presses à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme de 79 817,08 \$, taxes incluses (53 475 USD + taxes) - Contrat de gré à gré - Fournisseur exclusif

Il est recommandé :

1. d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Micronics inc., fournisseur exclusif, pour la fourniture de vingt-cinq membranes pour plaques de filtres presses au prix de sa soumission, soit une somme maximale de 79 817,08 \$, taxes incluses (53 475 USD plus taxes), conformément à la soumission de cette firme datée du 17 juin 2015;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-08-21 14:55

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1153438010

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Ingénierie et procédés
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Micronics inc. pour la fourniture de vingt-cinq membranes pour plaques de filtres pressés à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme de 79 817,08 \$, taxes incluses (53 475 USD + taxes) - Contrat de gré à gré - Fournisseur exclusif

CONTENU

CONTEXTE

La station d'épuration compte 10 filtres presses munies de plaques de compression Edward & Jones de 2 m x 2m avec butoirs qui servent à déshydrater les boues municipales avant de l'acheminer vers les incinérateurs. En moyenne, un filtre presse déshydrate plus de 800 tonnes métriques par jour.

Les plaques de compression sont équipées chacune de deux membranes en caoutchouc (une de chaque côté), lesquelles sont gonflées à l'air à la fin du cycle pour accélérer la déshydratation du gâteau formé dans la chambre. Certains filtres presses ont cent huit (108) chambres, soit cinquante-quatre (54) plaques avec membrane et d'autres 118 chambres, soit cinquante-neuf plaques avec membranes.

Au total, nous avons plus de 1 000 membranes sur nos filtres presses. Comme elles s'usent et se déchirent après plusieurs années d'opération, nous devons garder en inventaire une quantité minimale pour maintenir ces équipements en opération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM03 0816 - 15 octobre 2003 - Octroi du contrat 1643-AE à John Meunier inc., seul soumissionnaire, pour la fourniture et la livraison de membranes et de plaques pour les filtres-pressés - Dépense de 1 257 050 \$, plus les taxes

DESCRIPTION

Les dimensions extérieures d'une membrane sont de 1 892 mm x 1 892 mm. Chaque membrane s'adapte parfaitement aux plaques de compression. Elle s'insère dans les rainures correspondantes de la plaque de compression sur le pourtour et autour des butoirs. Chaque membrane est moulée dans un caoutchouc naturel C1033 et doit posséder sur un côté un motif de filtration en relief composé de petits cylindres de 10 mm de diamètre par 5 mm de hauteur. La dureté du caoutchouc est de 50 à 70 duromètre.

JUSTIFICATION

Les plaques des filtres presses sont des plaques de la firme Edward & Jones et les membranes sont conçues spécifiquement pour ce type de plaque. Les moules d'origine de ces membranes appartiennent aujourd'hui à la compagnie Micronics qui les a acquis de la compagnie Edward & Jones avant leur fermeture.

Considérant que:

- une étude est actuellement en cours pour réévaluer l'utilisation des plaques Edwards & Jones sur les filtres presses et que des modifications pourraient être apportées aux plaques de compression,
- la quantité commandée est le minimum requis pour couvrir les remplacements imprévus jusqu'à ce que l'on ait statué sur les modifications à apporter;

Il est recommandé d'octroyer un contrat à la compagnie Micronics inc. pour la fourniture de vingt-cinq membranes de plaques de filtres presses au montant de sa soumission; soit: 53 475 USD plus les taxes ou 79 817,08 CAD taxes incluses

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis pour l'octroi de ce contrat sont de 79 817,08 \$, taxes incluses. Les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement 2015 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 72 883,63 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale (3 471,06 \$) et provinciale (3 462,39 \$).

La répartition annuelle des coûts du contrat est la suivante :

Avant taxes	69 421,25 \$
Taxes incluses	79 817,08 \$
Taxes nets - coûts pour l'agglomération	72 883,63 \$

Cette dépense sera imputée comme suit :

Division : Soutien à l'exploitation

Objet de dépenses : Pièces et accessoires

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Intercepter et traiter les eaux usées de la Ville de Montréal afin d'assurer une protection accrue de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence de membrane(s) sur un filtre presse rendrait cet équipement inutilisable et réduirait la capacité de déshydratation des boues à l'usine d'épuration

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Emission du bon de commande: 8 septembre 2015

Réception des membranes: 15 décembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Teresa PETTI)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Responsable approvisionnement et magasins

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-21

Michel SHOONER
Responsable approvisionnement et magasin -
eau

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux uses

Approuvé le : 2015-07-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

Approuvé le : 2015-08-21



Dossier # : 1153997004

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Les entreprises Duckbill Inc, une entente-cadre d'une durée de 18 mois pour l'achat d'étui de chargeur double pour le Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 260 602.34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14590 - Un seul soumissionnaire conforme.

1. de conclure une entente-cadre pour l'achat d'étui de chargeur double pour le Service de police de la Ville de Montréal;
2. d'accorder au fournisseur Les entreprises Duckbill Inc, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 260 602.34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public #15-14590 - 2 soumissionnaires;
3. d'imputer cette dépense de consommation à même le budget de fonctionnement du SPVM, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-08-11 07:52

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1153997004

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Les entreprises Duckbill Inc, une entente-cadre d'une durée de 18 mois pour l'achat d'étui de chargeur double pour le Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 260 602.34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14590 - Un seul soumissionnaire conforme.

CONTENU

CONTEXTE

Pour répondre aux besoins opérationnels des policiers du SPVM qui travaillent en uniforme, la Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal a lancé l'appel d'offres public 15-14590, du 29 juin au 15 juillet 2015, afin de fournir des étuis de chargeur double. L'acquisition de nouveaux pistolets de service, suite à la résolution du Conseil d'agglomération CG15 0278 du 30 avril 2015, implique l'achat de nouveaux étuis pour les chargeurs car chaque modèle nécessite un étui spécifique. Les étuis actuels ne sont pas compatibles avec les chargeurs Glock 19 Gen4 régulier et Glock 19 Gen4 plus 2 extensions.

Il y a eu un délai de 20 jours pour la préparation et le dépôt des documents par les soumissionnaires. La période de validité des soumissions est de 150 jours de calendrier suite à l'ouverture de soumissions, soit du 15 juillet au 12 décembre 2015. Les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres comprennent, entre autres, des prix unitaires fixes pour toute la période de l'entente-cadre.

Durant le processus d'appel d'offres, un addenda fut publié le 7 juillet. Les questions des soumissionnaires potentiels concernaient la quantité d'étui à livrer dans un délai de 45 jours après l'émission d'un bon de commande. Le SPVM a précisé qu'il y aura entente entre les parties afin de respecter la capacité de production ou d'acquisition de l'adjudicataire, et ce, en fonction des besoins du SPVM. Les 3 500 étuis ne seront pas requis en un seul envoi.

Dans cet addenda, il a également été précisé que l'étui à chargeur doit être compatible pour les deux types de chargeur.

Ces chargeurs ne peuvent être remis aux soumissionnaires, car ils ont plus de 10 cartouches et sont prohibés au sens du Code criminel. Seuls les agents de la paix sont exemptés. Ainsi, il a été précisé que des échantillons de chargeur sont disponibles à nos bureaux pour prise de mesure.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1316 - 27 août 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition d'une nouvelle arme de service pour les policiers du Service de police de la Ville de Montréal ainsi que les équipements connexes permettant de procéder à la transition du pistolet.

DESCRIPTION

Accorder à la firme Les entreprises Duckbill Inc, seul soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'étuis à chargeur double pour Glock 19 Gen4. Ces étuis répondront aux besoins actualisés des policiers du SPVM qui travaillent en uniforme.

À la suite de l'adoption de la résolution du Conseil d'agglomération, l'entente-cadre entrera en vigueur pour une période de 18 mois.

JUSTIFICATION

La Section armurerie et équipement a fait l'analyse des besoins des policiers qui travaillent en uniforme et a établi un devis technique pour cette pièce d'équipement. Ce devis a été validé par les maîtres instructeurs en tir, le Service d'ergonomie et les représentants paritaires de la Section santé et sécurité au travail.

Pour des raisons de sécurité des patrouilleurs, il est important de maintenir les acquis de formation, inculqués depuis plusieurs années. Ces acquis se traduisent par la technique de manipulation des chargeurs à partir de l'étui, de la mémoire musculaire lors de situation de stress et de l'approche répétitive du mouvement. La transition vers ce nouvel étui se fera en même temps que la transition vers la nouvelle arme de service lors d'une séance de formation conformément aux normes de l'École nationale de police du Québec.

Suite à l'appel d'offres public administré par la Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal, cinq firmes se sont procuré le cahier de charge. Deux soumissions furent transmises au Bureau du greffe de la Ville de Montréal. Une soumission fut retournée à l'expéditeur, car la livraison a lieu après la date et l'heure fixées pour l'ouverture des soumissions.

La Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal a validé la conformité technique des soumissions reçues.

Le comité du SPVM qui avait approuvé le devis technique de l'étui à chargeur double a validé la conformité des échantillons reçus. Les échantillons ont été remis au SPVM par la Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal le 27 juillet et le comité s'est réuni le 28 juillet.

L'échantillon de la firme Les entreprises Duckbill Inc est considéré conforme. Deux corrections mineures seront exigées lors de la fabrication; le dégagement des chargeurs dans l'étui (manque .5 centimètre) et l'espace sans velcro sur la languette de rétention (manque .2 centimètre). La soumission est en pièce jointe.

L'Échantillon de Summit Canada Distributors, Division of 2418627 est jugé non conforme

concernant le poids, le matériel souple, le cuir synthétique, le positionnement horizontal, le système d'attache velcro pour stabiliser l'étui sur le ceinturon, l'option d'avoir l'étui fixe ou mobile sur le ceinturon, le velcro sur les languettes de rétention, la résistance à la moisissure, le fait qu'aucune information sur l'utilisation par d'autre organisation policière n'est disponible. Plusieurs caractéristiques du devis technique ne sont pas respectées. Cet étui est 3/4 de pouce plus large (30%) et 1/2 pouce plus long (9%) que l'autre soumission. D'un point de vue strictement ergonomique, cet étui ne peut être considéré comme un pièce d'équipement envisageable pour les policiers du SPVM.

Firme soumissionnaire conforme	Prix de base (sans taxe)	Total (avec TPS et TVQ)
Les entreprises Duckbill Inc	226 660.00 \$	260 602.34 \$
Estimation réalisée par le SPVM	210 000.00 \$	241 447.50 \$
Écart	16 660.00 \$	19 154,84 \$ (7.35%)

L'écart peut s'expliquer par la dévaluation du dollar canadien depuis l'estimation en février 2015, considérant que le matériel de fabrication est acheté aux États-Unis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique / Service de police, article 19, paragraphe 8a), qui est une compétence d'agglomération.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement du SPVM.

Le montant maximal est de 226 660.00 \$ + 11 333.00 \$ (TPS) + 22 609.34 \$ (TVQ) = 260 602,34 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas. Toutefois, considérant l'état de certains étuis, il sera considéré de les vendre ou de les céder, tel quel et sans aucune garantie, à d'autres organismes de sécurité publique qui possède le même étui, et ce, en conformité avec les encadrements administratifs en vigueur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun impact n'est prévu.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Considérant qu'une seule des deux soumissions est conforme et qu'il s'agit d'un contrat de plus de 100 000.00\$, le Conseil d'agglomération est l'instance décisionnelle. La séance de septembre est visée.

Début du contrat en septembre, suite à l'adoption de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jocelyne GUAY)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Gustavo PENAGOS GAVIRIA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric GODIN
Commandant
Section armurerie et équipement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-08-03

Érik VINCENT
Chef de division
Division des ressources matérielles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Didier DERAMOND
Directeur adjoint
Direction des opérations - Activités de soutien

Approuvé le : 2015-08-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marc PARENT
Directeur

Approuvé le : 2015-08-10



Dossier # : 1150128002

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de la gestion du réseau
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme JRG Déneigement Excavation pour la location de machinerie incluant l'opérateur, pour les travaux d'excavation, de disposition des matériaux et de déneigement, soit pour une sommes maximale de 201 033,79\$, taxes incluses - Appel d'offres public 1591 - 3 soumissionnaires conformes. Période du contrat débutant au plus tôt entre le 1er octobre 2015 et le 1er janvier 2016 et se terminant au plus tard le 31 décembre 2016, avec deux (2) options de prolongations facultatives de douze (12) mois supplémentaires chacune.

Il est recommandé :

1- d'accorder à la firme JRG Déneigement Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la location de machinerie incluant l'opérateur, pour les travaux d'excavation, de disposition des matériaux et de déneigement, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 201 033,79\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1591.

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2015-08-19 08:05

Signataire :

Serge A BOILEAU

Président de la CSEM
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

IDENTIFICATION

Dossier # :1150128002

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de la gestion du réseau
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme JRG Déneigement Excavation pour la location de machinerie incluant l'opérateur, pour les travaux d'excavation, de disposition des matériaux et de déneigement, soit pour une sommes maximale de 201 033,79\$, taxes incluses - Appel d'offres public 1591 - 3 soumissionnaires conformes. Période du contrat débutant au plus tôt entre le 1er octobre 2015 et le 1er janvier 2016 et se terminant au plus tard le 31 décembre 2016, avec deux (2) options de prolongations facultatives de douze (12) mois supplémentaires chacune.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de ses travaux d'entretien, la Commission exécute des travaux d'excavation dont les matériaux doivent être triés, brisés, transportés et disposés selon les règlements. De plus, la Commission doit déneiger le terrain qu'elle loue au 4305, rue Hogan, à Montréal. Le délai de validité des soumissions est de 120 jours suivant la date d'ouverture de celles-ci.

L'appel d'offre a été publié dans le système électronique SEAO et dans la revue Constructo. Le délai pour déposer la soumission était de 22 jours, soit du 16 juin au 9 juillet 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CE14 1662 - 5 novembre 2014 : Accorder un contrat à la firme JRG Déneigement Excavation inc., pour la location de machinerie incluant l'opérateur, pour des travaux d'excavation, de disposition des matériaux et de déneigement, pour un montant total approximatif de 198 044,44 \$, taxes incluses - appel d'offres public 1591.

Résolution CE 13 1663 - 30 octobre 2013 : Accorder un contrat à la firme Sciage de Béton 2000 inc., pour la location de machinerie incluant l'opérateur, pour des travaux d'excavation, de disposition des matériaux et de déneigement, pour un montant total approximatif de 191 720,81 \$, taxes incluses - appel d'offres public 1523.

Résolution CE 13 0095 - 30 janvier 2013 : Accorder un contrat à la firme Sciage de Béton 2000 inc., pour la location de machinerie incluant l'opérateur, pour des travaux d'excavation, de disposition des matériaux et de déneigement, pour un montant total approximatif de 192 008,25 \$, taxes incluses - appel d'offres public 1498 (5 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Les services demandés consistent à fournir la machinerie et les opérateurs nécessaires pour excaver le sol, briser les structures existantes, trier les matériaux, remblayer les tranchées et déneiger le terrain loué par la Commission.

Les travaux débuteront entre le 1er octobre 2015 et le 1er janvier 2016, selon les dates d'approbation et se termineront au plus tard le 31 décembre 2016 ou lorsque le montant du contrat aura été atteint selon la première des éventualités, avec deux (2) options de prolongations facultatives de douze (12) mois supplémentaires chacune.

La machinerie est utilisée dans le cadre de travaux d'entretien du réseau (imputer au budget de fonctionnement) et à des travaux en régie (dépense capitalisée).

Le nombre d'heures minimum d'excavatrice prévu sur ce contrat est de 1 500 heures. À ces heures peuvent s'ajouter la location d'un camion à benne occasionnellement.

L'appel d'offres public a été publié le 16 juin 2015 et s'est ouvert le 9 juillet 2015 aux bureaux de la Commission des services électriques de Montréal (75, rue de Port-Royal est, bureau 610, à Montréal). Trois (3) soumissionnaires ont présenté une offre, soit : JRG Déneigement Excavation, les Entreprises Canbec Construction Inc. et Excavation L. Martel.

JUSTIFICATION

Firmes Soumissionnaires	Prix	Contingences	Total
JRG Déneigement Excavation	201 033,79\$	Aucune	201 033,79\$
Excavation L. Martel	264 063,08\$	Aucune	264 063,08\$
Les Entreprises Canbec Construction Inc.	270 869,60\$	Aucune	270 869,60\$
Coût moyen des soumissions reçues	245 322,16\$	Aucune	245 322,16\$
Estimation des professionnels à l'interne (\$)	227 825,84\$	Aucune	227 825,84\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			- 18,0%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			69 835,81\$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$)			- 26 792,05\$
Écart entre l'estimation des professionnels à l'interne et la plus basse conforme (%)			- 11,76%

Bien que la charge de travail augmente d'année en année, le recours à un entrepreneur en excavation se justifie par le fait que la CSEM n'a pas la machinerie et les opérateurs qualifiés à son emploi pour faire les travaux. Nous occupons les opérateurs pour un nombre d'environ 1500 heures par année. Selon les journées, nous pouvons avoir recours à plus d'une excavatrice et parfois à différents types de machinerie, ce qu'un entrepreneur peut nous offrir facilement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût est de 201 033,79\$ taxes incluses. Après récupération de taxes, le coût net est de 176 332,51\$

Veuillez noter que les prix soumis par JRG Déneigement Excavation sont 11,76% inférieurs à l'estimation. Cette estimation est basée sur la moyenne des prix 2015 majorés pour tenir compte de l'inflation.

IMPUTATION

2105.0010000.100806.06819.55205 : 123 432,76\$

6105.7712048.802400.06819.57201.0.0.148370.0.19520.0 : 52 899,75\$

Les crédits sont prévus au budget 2016 de la Commission des services électriques. Le bon de commande sera émis en début d'année.

PROVENANCE DU BUDGET

2105.0010000.100806.06819.55205 : 123 432,76\$ (budget de fonctionnement)

6105.7714024.802400.06819.57201.0.0.154975.0.19520.0 : 52 899,75\$ (contrat régie)

Cette dépense concerne le budget de fonctionnement et le PTI.

Nous attestons que le présent dossier respecte les critères de conformité budgétaire énoncés au courrier budgétaire # 22 et ne nécessite pas une intervention du Service des finances.

Nous attestons que le présent dossier est conforme aux critères de conformité budgétaire énoncés au courrier budgétaire #38 et ne nécessite pas une intervention du Service des finances pour l'obtention de crédits.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat est essentiel pour réaliser les travaux d'entretien au réseau de la CSEM. Les travaux d'entretien sont majoritairement des travaux urgents permettant à nos usagers de donner le service de télécommunication, de téléphonie et d'électricité aux citoyens de Montréal.

Le report ou l'annulation de ce contrat retarderait ces travaux urgents et aurait un impact majeur sur les services considérés essentiels aux citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle
- Politique d'approvisionnement

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude sont incluses dans les instructions aux soumissionnaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève - Ext BOIES
Secrétaire

ENDOSSÉ PAR

Serge A BOILEAU
Président

Le : 2015-08-11



Dossier # : 1156859001

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Équipement de Levage Novaquip inc. pour la fourniture de deux systèmes de levage à six colonnes mobiles pour l'installation de barrières de protection latérale ainsi que pour l'entretien et la réparation de véhicules lourds pour une sommes maximales de 155 216,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14537.

Il est recommandé:

1. d'accorder à Équipements de Levage Novaquip inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'achat de deux systèmes de levage à six colonnes mobiles pour l'installation de barrières de protection latérale ainsi que pour l'entretien et la réparation de véhicules lourds, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 155 216,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14537;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 52,5 % par l'agglomération, pour un montant de 81 488, 53\$, taxes incluses.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-08-19 07:20

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1156859001

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Équipement de Levage Novaquip inc. pour la fourniture de deux systèmes de levage à six colonnes mobiles pour l'installation de barrières de protection latérale ainsi que pour l'entretien et la réparation de véhicules lourds pour une sommes maximales de 155 216,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14537.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) souhaite faire l'acquisition de deux systèmes de levage à six colonnes mobiles, l'un d'eux sera destiné à l'installation de barrières de protection latérale et l'autre, à l'entretien et à la réparation de véhicules lourds. Au cours des prochaines années, la Ville de Montréal compte munir l'ensemble de sa flotte de véhicules lourds, soit environ 1 000 véhicules, de barrières de protection latérale. Les dispositifs, une fois installés, permettront d'accroître la sécurité routière puisqu'ils réduisent les risques pour les piétons et les cyclistes de passer sous les roues d'un poids lourd en cas d'impact. La réalisation d'un tel projet nécessite l'acquisition d'équipement destiné à l'installation de ces barrières.

Par la suite, l'équipement servira à entretenir et à réparer la flotte de véhicules Ville.

Par ailleurs, afin d'être en mesure de mieux desservir sa clientèle, le SMRA procède à l'optimisation de ses installations et de son outillage. Les véhicules lourds sont de plus en plus spécialisés; les empattements sont différents pour chacun des modèles. L'arrivée de ces nouveaux véhicules amène l'organisation à revoir ses méthodes de travail afin de répondre aux besoins de ses clients ce qui nécessite l'acquisition d'un système de levage s'adaptant aux différents types de véhicules.

Cette acquisition vise également à rendre les équipements conforme aux nouvelles normes en matière de sécurité des machines et respecter les orientations de la Direction générale de la Ville de Montréal en matière de santé sécurité au travail et rencontrer les objectifs de son plan annuel en matière de sécurité machines.

Pour acquérir ces deux systèmes de levage, l'appel d'offres 15-14537 s'est tenu du 10 juin au 8 juillet 2015. Le délai de réception des soumissions a été de 29 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 120 jours calendriers suivant la date fixée à l'ouverture de la soumission.

Durant la période de sollicitation, deux addendas ont été produits:

- Addenda no 1, émis le 26 juin 2015 pour le report de la fermeture de l'appel d'offres au 8 juillet; et
- Addenda no 2, émis le 2 juillet 2015 pour la précision des modèles de référence.

L'appel d'offres 15-14537 visait l'acquisition de deux systèmes de levage: le premier sera destiné à l'atelier de traitement de métal et le second, à l'atelier de proximité Sud-Ouest.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Accorder à Équipements de Levage Novaquip inc. le contrat pour l'acquisition de deux appareils de levage à six colonnes mobiles tel que décrit au devis technique de l'appel d'offres 15-14537, au montant de 155 216,25 \$. De marque et modèle Stertil Koni, les appareils de levage répondent aux exigences des véhicules lourds acquis par la Ville de Montréal tant au niveau de l'empattement que de la capacité de charge laquelle est de 18 000 livres par colonne. Le système de levage sera garanti pour une période de deux (2) ans pour les pièces et d'un (1) an pour la main-d'oeuvre.

Le coût inclut les frais de livraison des appareils aux ateliers du SMRA ainsi qu'une formation sur le fonctionnement et l'entretien de l'appareil dans chacun des ateliers concernés.

JUSTIFICATION

Les appareils de levage sont des équipements qui permettent de répondre aux exigences de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds en matière d'inspection, de maintenance et de réparation.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 15-14537 pour lequel il y a eu trois (3) soumissionnaires conformes.

Firmes soumissionnaires conformes	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Équipements de Levage Novaquip inc.	155 216,25 \$		155 216,25 \$
9215-7767 Québec inc. (Centre de pièces Gagnon)	176 026,73 \$		176 026,73 \$
UAP inc.	177 796,40 \$		177 796,40 \$
Estimation			137 970,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			169 679,79 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			9,32 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			22 580,15 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			14,55 %

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	17 246,25 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	12,50 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	20 810,48 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	13,41 %

Une analyse de marché préalable au lancement de l'appel d'offres 15-14537 a permis d'estimer la dépense du contrat à 137 970,00 \$, taxes incluses. Le coût d'acquisition des appareils de levage est plus élevé que le budget initialement prévu dû à la variation de la valeur du dollar canadien.

Les quatre (4) preneurs du cahier des charges ont présenté une offre. Un (1) des quatre (4) soumissionnaires a été déclaré non conforme, car il présentait sept (7) non-conformités majeures sur le plan technique. Il y a donc eu trois (3) soumissionnaires conformes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Accorder un contrat à Équipements de Levage Novaquip inc. pour l'achat de deux systèmes de levage à six colonnes mobiles pour véhicules lourds pour une somme maximale de 155 216,25 \$, taxes incluses. Les crédits nécessaires à cette acquisition sont disponibles au PTI 2014-2016. L'imputation budgétaire complète est inscrite en intervention. Cette dépense sera assumée à 52,5 % par l'agglomération et 47,5% pour la ville (local). Ces taux sont déterminés selon la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville, suite au règlements sur les dépenses mixtes (RCG 06-054).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard dans l'approbation du présent dossier ne permettrait pas d'acquérir les équipements et ainsi respecter les exigences en matière de sécurité routière, mais également le respect de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission du bon de commande en septembre pour une réception en octobre 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Lyne LAMBERT)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Eliane CLAVETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Paul MASSÉ
Chef de division ateliers mécaniques

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-08-13

Paul MASSÉ
Chef de division ateliers mécaniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Paul MASSÉ
Chef de division ateliers mécaniques
Tél : 514 872-9003
Approuvé le : 2015-08-18

**Dossier # : 1154838002**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Programme de réfection des structures routières
Objet :	Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour les travaux de remplacement de l'enrobé bitumineux (projet 15-07) du pont d'étagement Sherbrooke Est, près de Wurtele (structure 81-5070), situé à la jonction des arrondissements de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, du Plateau Mont-Royal, de Rosemont - La Petite-Patrie et de Ville-Marie. Dépense totale de 423 177,29 \$ taxes incluses (contrat: 395 227,88 \$ + incidences: 27 949,41\$) - Appel d'offres public 15071 - 2 soumissionnaires conformes.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 423 177,29 \$, taxes incluses, pour les travaux de remplacement de l'enrobé bitumineux du pont d'étagement Sherbrooke Est, au-dessus des voies du C.P. à l'est de la rue Wurtele, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 395 227,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15071;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-08-17 14:22

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1154838002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Programme de réfection des structures routières
Objet :	Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour les travaux de remplacement de l'enrobé bitumineux (projet 15-07) du pont d'étagement Sherbrooke Est, près de Wurtele (structure 81-5070), situé à la jonction des arrondissements de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, du Plateau Mont-Royal, de Rosemont - La Petite-Patrie et de Ville-Marie. Dépense totale de 423 177,29 \$ taxes incluses (contrat: 395 227,88 \$ + incidences: 27 949,41\$) - Appel d'offres public 15071 - 2 soumissionnaires conformes.

CONTENU

CONTEXTE

Le pont d'étagement est situé sur la rue Sherbrooke Est près de la rue Wurtele, à proximité du centre-ville de Montréal. Il a été construit en 1922. Cette structure dispose de 6 voies de circulation dont trois vers l'Est et trois vers l'Ouest. Elle comporte également deux trottoirs, soit un trottoir situé de chaque côté des voies de circulation.

Localisée sur une artère routière importante, soit la route 138, cette structure permet de traverser les voies de chemin de fer du Canadien Pacifique en provenance ou à destination du port de Montréal. En plus de permettre la circulation routière et piétonne, elle sert aussi de support pour différentes utilités publiques, tels les réseaux d'aqueduc, téléphonique, électrique, etc.

Au cours des années 1990, des travaux de réfection ont été entrepris dans le but d'enlever les rails du tramway qui y circulait avant sa mise au rancart au cours des années 50. Lors de ces travaux, les joints de dilatation des culées ont été remplacés et des regards ont été ajoutés aux quatre coins de la dalle en vue de faciliter l'évacuation des eaux.

Suite à la décision du conseil municipal du 19 août 2014 (CM14 0785), des travaux de réfection ont été entrepris au printemps dernier pour remplacer les joints de tablier du Pont d'étagement Sherbrooke Est. En effet, lors d'une inspection générale du premier novembre 2013, l'indice d'état de cette structure était de 5. une structure ayant un indice d'état de 5 présente les caractéristiques générales suivantes: l'ensemble des matériaux de la structure ne présente aucun signe de détérioration important et la structure est fonctionnelle. Cependant, il était requis pour conserver le bon état général de la structure, de remplacer les joints du pont car la non-étanchéité des joints accélère la dégradation des éléments du pont situés sous ces joints.

À la suite de ces travaux, il a été constaté que la surface de roulement s'était dégradée rapidement et afin de garantir l'intégrité de l'ouvrage ainsi que des réparations apportées aux joints, il a été jugé nécessaire de procéder au remplacement de l'enrobé bitumineux.

Dans ce contexte, un projet de remplacement de l'enrobé bitumineux du pont a été élaboré par la Ville de Montréal et un appel d'offres public portant le numéro 15071 pour la réalisation des travaux a été publié du 8 juin 2015 au 29 juin 2015. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours suivant sa date d'ouverture, soit jusqu'au 27 octobre 2015. L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de la publication a été de 20 jours calendrier.

Aucun addenda n'a été émis pendant la période de publication de l'appel d'offres 15071.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1061 - Le 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1143843013);

CM14 0785 - 19 août 2014 - Accorder un contrat à Construction BSL Inc. pour les travaux de réfection des joints de tablier (projet 11-05) du pont d'étagement Sherbrooke Est, près de Wurtele (structure 81-5070), situé à la jonction des arrondissements Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, Plateau Mont-Royal, Rosemont - La Petite-Patrie et Ville-Marie. Dépense totale de 702 542, 15 \$ taxes incluses (travaux et contingences : 657 503,22 \$ + incidences techniques: 28519 ,46 \$ + incidences professionnelles: 16 519,47 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 07-11053 - 4 soumissionnaires (1140541003).

DESCRIPTION

Il s'agit d'accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour les travaux de remplacement de l'enrobé bitumineux du tablier du pont d'étagement Sherbrooke Est, près de Wurtele, situé à la jonction des arrondissements Mercier- Hochelaga-Maisonneuve, Plateau-Mont-Royal, Rosemont - La Petite-Patrie et Ville-Marie. Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan de localisation. Les travaux consistent, sans s'y limiter, à:

- l'enlèvement de l'enrobé bitumineux du tablier;
- des réparations locales de la dalle de tablier;
- des travaux de mise en place de membrane d'étanchéité;
- des travaux de mise en place d'une nouvelle surface de roulement;
- des travaux de signalisation et de maintien de la circulation;
- des travaux de marquage de la chaussée;
- des travaux de protection de l'environnement;

Il est prévu que les travaux débutent en septembre 2015 pour une durée de 5 semaines (35 jours calendrier).

JUSTIFICATION

La réalisation du projet de remplacement permet de corriger une déficience du pavage, de maintenir l'ouvrage dans un état fonctionnel, d'assurer la sécurité des usagers et de préserver le patrimoine des structures routières, lequel constitue un actif d'une grande importance pour la Ville de Montréal.

Le tableau ci-dessous présente la liste des soumissions conformes avec le prix de base de la soumission, le montant des contingences et le montant total, taxes incluses. Le tableau présente également les différents écarts entre les soumissions et entre les soumissions et l'estimation.

Firmes soumissionnaires conformes	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Construction Bau-Val inc.	343 676,42 \$	51 551,46 \$	395 227,88 \$
Construction Concreate ltée	451 187,31 \$	67 678,10 \$	518 865,41 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne	421 166,07 \$	63 174,91 \$	484 340,98 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			457 046,64 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			15,64 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			123 637,53 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			31,28 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			-89 113,10 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			-18,40 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			123 637,53 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			31,28 %

Lors de l'appel d'offres public 15071, sur cinq (5) preneurs du cahier des charges, deux (2) ont déposé une soumission et trois (3) n'en n'ont pas déposé, ce qui représente respectivement des ratios de 40% et 60%. En ce qui concerne les motifs de désistement, les trois (3) firmes (100%) n'ont pas motivé leur désistement. La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Également, les documents fournis lors du dépôt des soumissions furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment du Québec, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation, déclaration relative aux conflits d'intérêts et autres).

L'offre déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, Construction Bau-Val inc., est inférieure à l'estimation de soumission réalisée à l'interne par la Division gestion d'actifs, laquelle s'élevait à 484 340,98 \$, incluant les contingences et les taxes. La différence est de 89 113,10 \$, soit 18,40 %. Cet écart favorable à la ville peut être relié à de nombreux facteurs, dont la situation des marchés au moment du dépôt des soumissions ainsi que des décisions d'affaires des entreprises ayant soumissionné. Un écart de plus de 15% se traduit par le fait que le bordereau des prix du plus bas soumissionnaire (Construction Bau-Val inc.) est en général inférieur à l'estimation de soumission réalisée à l'interne par la Division gestion d'actifs.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Construction Bau-Val inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 4 décembre 2013. Une copie de

cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Construction Bau-Val inc., est le suivant: 1134-9958-52. Une attestation valide délivrée le 18 juin 2015 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée à nouveau lors de l'octroi du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour la réalisation des travaux de réfection de l'ouvrage s'élève à un montant maximum de 423 177,29 \$, incluant le prix de base des travaux, les contingences, les incidences et les taxes. Cette dépense totale représente un coût net de 386 417,27 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Description	Montant (taxes incluses)
Prix de base des travaux	343 676,42 \$
Contingences	51 551,46 \$
Total du contrat	395 227,88 \$
Incidences techniques	4 712,00 \$
Incidences professionnelles	23 237,41 \$
Total des incidences	27 949,41 \$
Grand total	423 177,29 \$

Dans le présent dossier, le prix de base des travaux s'élève à 343 676,42 \$ et l'enveloppe de contingences s'élève à 51 551,46 \$ taxes incluses, soit 15 % du coût total des travaux, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres. Ce pourcentage est déterminé en fonction de la nature du projet (réfection majeure) et la complexité des travaux à effectuer. Également, des frais d'incidences techniques estimés à 4 712,00 \$ taxes incluses et des frais d'incidences professionnelles estimés à 23 237,41 \$ sont prévus dans le cadre de la réalisation du projet. Ces dépenses comprennent les frais de communications et les frais de contrôle qualitatif.

Le coût des travaux de réfection est prévu au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Division gestion d'actifs de la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports et sera assumée entièrement par la Ville Centre.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation du projet de réfection de ce pont permet d'assurer la pérennité des ouvrages d'art de la Ville de Montréal et d'améliorer les déplacements des citoyens sur le territoire montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le où l'octroi du contrat serait reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 27 octobre 2015, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudra procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

De plus, d'autres conséquences possibles d'un report des travaux sont nombreuses, notamment, des conditions de déneigement difficiles, des dommages potentiels au pont, un inconfort ainsi que des problèmes potentiels de sécurité pour les usagers.

Impact durant les travaux:

Durant les travaux, trois voies de circulation automobile (en alternance) seront maintenues en fonction en tout temps sur le pont. La circulation des piétons et des cyclistes sera conservée sur un côté du pont à la fois. Des fermetures de voies de circulation auront lieu temporairement à certaines étapes des travaux sur la rue Sherbrooke ainsi que sur la rue Wurtele. Des mesures de mitigation ont été prévues dans les prescriptions techniques du cahier des charges afin de pallier à ces inconvénients (voir pièce jointe). Enfin, un itinéraire facultatif sera proposé aux véhicules pendant toute la durée des travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications. Cette dernière se retrouve en pièce jointe au dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: à la suite de l'adoption du présent dossier

Début des travaux: septembre 2015

Fin des travaux: octobre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Avis favorable :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics
(Benoît MALETTE)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Claude DUBOIS)

Avis favorable :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Jean-Simon FRENETTE)

Avis favorable avec commentaires :
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics (Karima ARIBIA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier GAILLET
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-07-17

Benoit CHAMPAGNE
Chef de division par interim

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur des transports

Approuvé le : 2015-08-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur SIVT

Approuvé le : 2015-08-17



Dossier # : 1156765019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 37 863,98 \$, taxes incluses, pour la réfection de la station de pompage Belvédère dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro dans le cadre du contrat accordé à Groupe Mécano inc. (CM14 0384), majorant ainsi le montant total du contrat de 575 985,31 \$ à 613 849,29 \$, taxes incluses

Le Conseil d'arrondissement recommande au Conseil municipal:

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 37 863,98 \$, taxes incluses, pour la réfection de la station de pompage Belvédère dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro dans le cadre du contrat accordé à Groupe Mécano inc. (CM14 0384), majorant ainsi le montant total du contrat de 575 985,31 \$ à 613 849,29 \$, taxes incluses.

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

La recommandation est signée par madame Anne Castonguay, directrice - Aménagement urbain et services aux entreprises, agissant comme directeur d'arrondissement substitut nommée conformément aux dispositions de l'article 25 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal pour la période du 20 juillet au 9 août inclusivement.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-08-05 11:37

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION**Dossier # :1156765019**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 37 863,98 \$, taxes incluses, pour la réfection de la station de pompage Belvédère dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro dans le cadre du contrat accordé à Groupe Mécano inc. (CM14 0384), majorant ainsi le montant total du contrat de 575 985,31 \$ à 613 849,29 \$, taxes incluses

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement recommande au conseil municipal :
d'autoriser une dépense supplémentaire maximale de 37 863,98 \$, taxes incluses, pour la réfection de la station de pompage Belvédère dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;

de majorer le contrat ST-13-07 octroyé à Groupe Mécano inc., en conséquence, le portant de 575 985,31 \$ à 613 849,29 \$, taxes incluses.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rachel LECLAIR
secrétaire de direction

IDENTIFICATION **Dossier # :1156765019**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 37 863,98 \$, taxes incluses, pour la réfection de la station de pompage Belvédère dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro dans le cadre du contrat accordé à Groupe Mécano inc. (CM14 0384), majorant ainsi le montant total du contrat de 575 985,31 \$ à 613 849,29 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Suite à l'appel d'offres public ST-13-07, réalisé par la section de l'ingénierie de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, Groupe Mecano inc. a obtenu le 14 janvier 2014 le contrat visant la réfection de la station de pompage Belvédère de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro tel que plus amplement décrit au tableau qui suit. Diverses situations se sont produites au cours des travaux entraînant des coûts supplémentaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0384 - Le 29 avril 2014 - Accorder un contrat à Groupe Mécano inc. pour la réfection de la station de pompage Belvédère, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 585 985,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public ST-13-07

- Décret 800-2013 publié le 10 juillet 2013 dans la Gazette officielle du Québec.
- CA12 29 00350 - Le 3 décembre 2012 - Rejet des soumissions de l'appel d'offres ST-12-12 relatif à la réfection de la station de pompage Belvédère. (1123903043)
- CE11 1429 - Le 14 septembre 2011- Contrat de services professionnels au montant de 76 227,22 \$, octroyé à Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés pour la préparation d'une étude préliminaire, des plans et devis et la surveillance des travaux. (1114467004)

DESCRIPTION

La majoration au montant de 32 932,36 \$, sans taxes, est justifiée tel que suit:

Modification	Justification	Montant
--------------	---------------	---------

<p>1. Un placardage temporaire de l'ouverture dans la structure de béton pour permettre la continuité des travaux et des journées additionnelles de pompage temporaire.</p>	<p>Une ouverture dans la structure de béton, qui n'était pas sur les plans, a été découverte lorsque l'entrepreneur est descendu dans le fonds du poste. Cette ouverture empêchait la continuité des travaux puisqu'elle permettait à l'eau d'accéder au puits où les travaux devaient avoir lieu. Après plusieurs tentatives infructueuses, il a été décidé avec l'entrepreneur, de placarder temporairement l'ouverture avec du contre-plaqué, d'assécher le site et de continuer avec les travaux pour ne pas retarder la mise en marche du poste. Suite à cette condition du chantier, neuf jours additionnels de pompage temporaire ont été requis. Le trou étant sous l'eau, il n'était pas visible avant le début des travaux.</p>	<p>21 939 \$</p>
<p>2. Placardage définitif de l'ouverture avec une plaque en acier inoxydable. Prévoir une nouvelle ouverture de 400 mm. Boucher temporairement la conduite d'entrée dans le poste et faire appel à des camions pour pomper les eaux usées pendant les travaux.</p>	<p>Une solution permanente a été mise de l'avant pour fermer l'ouverture dans le béton. Suite à une analyse structurale, une plaque en acier sera installée. Une nouvelle ouverture de 400 mm dans une section adjacente est cependant nécessaire pour permettre le passage de l'eau jusqu'aux pompes. Afin de réaliser ces travaux, l'entrepreneur devra boucher temporairement la conduite d'entrée au poste et utiliser les camions pour venir pomper les eaux usées. Les coûts pour cet avis de changement sont tous reliés aux ouvertures qui ne pouvaient pas être validées avant le début des travaux.</p>	<p>15 938 \$</p>
<p>3. Structure pour trappe d'accès à renforcer</p>	<p>La trappe d'accès a été agrandie de façon à laisser passer les nouvelles pompes. Le béton caché sous la trappe existante étant en état de décrépitude à certains endroits et la proximité d'une autre ouverture dans le béton pose un problème au niveau structural. Pour cette raison, la structure sous la nouvelle trappe d'accès doit être renforcée de façon à permettre aux opérateurs de travailler en toute sécurité et d'éviter quelconque incident futur.</p>	<p>9 478 \$</p>
<p>4. A) Support à barre guide intermédiaire 4.B) Remplacement de l'aérotherme qui a cessé de fonctionner. 4. C) Remplacement de la porte volée 4. D) Ligne d'eau en cuivre</p>	<p>A) Le support à barre guide a été proposé de façon à pouvoir enlever le pompage temporaire le plus rapidement possible. Les coûts de location pour les équipements de pompage temporaire étant assez dispendieux, le support intermédiaire était la meilleure solution pour diminuer les frais à déboursier par la Ville suite aux conditions de chantier. B) L'aérotherme a cessé de fonctionner. C) La porte du poste de pompage a été volée lorsque personne ne se trouvait au chantier. D) Ligne d'eau à refaire puisqu'elle entre en conflit avec la nouvelle trappe d'accès.</p>	<p>4 640 \$</p>

5. Raccordement des alarmes (suite aux dernières informations reçues par la Ville)	L'entrepreneur a contacté le responsable des alarmes. Tous les travaux ont été réalisés de façon à permettre la transmission des données. En attente d'un suivi de la part des responsables de la Ville pour faire le raccord final.	2 940,28 \$
6. Travaux supplémentaires en civil	Suite aux conditions de chantier, plusieurs opérations ont été requises : a) Réparation de la conduite de refoulement brisée; b) Réparation de conduite de trop-plein brisée; c) Terre contaminée à enlever. Amener de la nouvelle terre au chantier pour compléter le remblayage; d) Ajustements à faire suite à la présence de roc.	23 539,42 \$
TOTAL (sans taxes)		78 474,70 \$
TOTAL (taxes incluses)		90 226,29 \$

Le Conseil municipal avait octroyé lors de sa séance tenue le 29 avril 2014, le contrat à Groupe Mécano pour une somme maximale de 585 985,31 \$, taxes incluses. Ce montant comprenait des contingences au montant de 45 542,34 \$, sans taxes, montant équivalent à 10% du contrat. Des travaux supplémentaires ont été effectués, majorant le montant des contingences au 78 474,70 \$, sans taxes, montant équivalent à 17.23 % du contrat.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA VILLE CENTRALE - DGSRE

La dépense additionnelle de 32 932,36 \$, sans taxes, soit un coût net de 34 574,86 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, est prévue au PTI 2015-2017 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 34 574,86 \$ dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence de la contribution du Québec) ce qui ne laissera aucun impact à la charge des contribuables.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

- Améliorer l'efficacité d'usage de l'eau potable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus de ce dossier occasionnera des retards à la réalisation de la construction d'une conduite sanitaire sur le boulevard Gouin, qui est elle aussi un prérequis à la reconstruction des égouts sanitaires sur les 1re, 2e et 3e Avenue Nord.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux sont déjà terminés.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

La recommandation est signée par madame Anne Castonguay, directrice - Aménagement urbain et services aux entreprises, agissant comme directeur d'arrondissement substitut nommée conformément aux dispositions de l'article 25 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal pour la période du 20 juillet au 9 août inclusivement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mélanie BRISSON)

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mathieu-Pierre LABERGE)

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

Avis favorable avec commentaires :

Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement (Victor Aldo MENDEZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karen DUHAMEL
Chef de section ingénierie

ENDOSSÉ PAR

Sylvain MARCOUX
C/d ing.trav.pub.& inf.<<arr.pier/roxboro)

Le : 2015-07-22



Dossier # : 1150504016

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Bureau du Mont-Royal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
Objet :	Accorder un contrat à Hubert Blanchette inc. pour le remplacement de bâtiments de services et de billetterie au parc du Mont-Royal, site patrimonial déclaré du Mont-Royal. Dépense totale de 1 459 419,07 \$ taxes incluses - Appel d'offres public numéro 15-6791 - deux soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 459 419,07 \$, taxes incluses, pour le remplacement des kiosques de parc pour le parc du Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Hubert Blanchette inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 216 182,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 15-6791;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-08-14 14:02

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1150504016

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Bureau du Mont-Royal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
Objet :	Accorder un contrat à Hubert Blanchette inc. pour le remplacement de bâtiments de services et de billetterie au parc du Mont-Royal, site patrimonial déclaré du Mont-Royal. Dépense totale de 1 459 419,07 \$ taxes incluses - Appel d'offres public numéro 15-6791 - deux soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de remplacement des kiosques de parc du secteur du lac aux Castors, situés dans le site patrimonial déclaré du Mont-Royal, s'inscrit dans les grands objectifs du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal (PPMVMR), qui est d'assurer la protection et la mise en valeur du mont Royal, de rendre la montagne accessible et accueillante et de réunir les conditions nécessaires à la protection et à la mise en valeur du mont Royal. Il se veut dans la continuité de la *Restauration du bassin lac aux Castors (2012-2013) et du Réaménagement du secteur ouest de la Clairière (2014-15)*.

Ce projet vise à redonner aux usagers du parc les infrastructures requises pour la pratique des activités du secteur. En effet, la désuétude des kiosques en place, la popularité du lieu et la venue, avec le réaménagement du secteur du lac aux Castors, de nouvelles activités estivales (petits voiliers, chaloupes Verchères), génèrent la nécessité de revoir, dans le respect du patrimoine du mont Royal, le pôle de services actuel de façon à répondre aux besoins des nombreux utilisateurs (plus de trois millions annuellement).

Ainsi, le remplacement des deux kiosques existants (d'aspect temporaire, sans fondation et construits avec des matériaux économiques), par trois nouveaux kiosques de bonne qualité architecturale, de construction solide et pérenne avec des fondations à l'épreuve du gel (exigées par les conditions géotechniques des sols), viendra ajouter à la valeur du parc en bonifiant l'expérience de ce site pour les Montréalais et pour la clientèle scolaire et touristique.

Un des kiosques servira de billetterie et de rangement des tubes de glissade. Le second, qui abritera les équipements de premiers soins ainsi que la sous-station électrique requise par les canons à neige, desservira le personnel des organismes responsables des activités. Finalement, le troisième permettra d'accueillir plus d'enfants pour les classes verte et les classes neige.

Le projet a reçu, le 16 avril 2015, un avis favorable de la part du Conseil du patrimoine de Montréal, qui a particulièrement apprécié «*le mode d'implantation des kiosques en petit*

hameau et leur expression architecturale sobre et épurée».

L'objectif général du projet de remplacement des kiosques de parc est donc de redonner, aux visiteurs, un accès convivial et sécuritaire aux activités du secteur. Ce projet leur permettra d'apprécier davantage ou de redécouvrir des loisirs d'une grande valeur patrimoniale et emblématique du lieu, soit la glissade pratiquée depuis 1884 et la voile miniature introduite dès 1938 lors de l'inauguration du lac (mais abandonnée depuis longtemps par manque d'infrastructures). Ces activités sont en partie gérées par le groupe associatif Les amis de la montagne.

Étapes déjà autorisées :

	Date de début prévue	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none">Remplacement des kiosques de parc: services professionnels incluant la surveillance de chantier	Printemps 2015	Été 2016

Étapes à autoriser :

	Date de début prévue	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none">Remplacement des kiosques de parc: travaux	Automne 2015	Été 2016

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1425 - 17 septembre 2014 - Approuver un projet de convention par lequel Atelier Urban Face inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, en collaboration avec CPF Groupe conseil et Conseiller M. Saban inc., s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le remplacement des kiosques de parc, secteur lac aux Castors du parc du Mont-Royal - Site patrimonial déclaré du Mont-Royal, pour une somme maximale de 76 907,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 14-1397 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention

CG140196 - 1 mai 2014 - Accorder un contrat à Les Excavations Super inc. pour le réaménagement du secteur ouest de la Clairière (Phase 2 du lac aux Castors) dans le parc du Mont-Royal - Site patrimonial du Mont-Royal - Dépense totale de 8 876 425,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-6550a (4 soum.)

CG12 0199 - 21 juin 2012 - Octroyer un contrat à Groupe Dubé et Associés inc. pour la restauration du bassin lac aux Castors dans le parc du Mont-Royal - Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal - Dépenses totales de 8 342 219,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 6335 (5 soumissions)

CE12 0382 - 21 mars 2012 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de reprofilage du bassin lac aux Castors dans le parc du Mont-Royal

CG11 0351 - 27 octobre 2011 - Octroyer à la firme Plania inc. un contrat de services professionnels pour la production des plans et devis et le suivi des travaux dans le cadre du projet d'aménagement «Restauration du bassin lac aux Castors et de ses abords» dans le parc du Mont-Royal. Autoriser une dépense de 1 788 794,53 \$

CE11 1013 - 6 juillet 2011 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir

des services professionnels pour les travaux de restauration du bassin lac aux Castors et de ses abords, approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions

CG09 0130 - 30 avril 2009 - Approuver le plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal

DESCRIPTION

Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) a sollicité le marché pour les travaux de remplacement des kiosques de parc par appel d'offres public via le site électronique de la SÉAO et l'annonce publiée dans le journal La Presse, le 24 juin 2015. La période d'appel d'offres s'est déroulée entre le 24 juin et le 15 juillet 2015. L'ouverture de la soumission a eu lieu le 15 juillet 2015, à 14 heures. La période de soumission est donc de 22 jours inclusivement. Le tout est conforme aux encadrements administratifs de la Ville, dont la directive concernant la restriction de lancement d'appels d'offres auprès du marché de la construction durant les périodes de vacances de l'industrie de la construction (cette année, la période des vacances de la construction est du 20 au 31 juillet).

Il y a eu six preneurs du cahier des charges, soit : Construction Sojo inc., Hubert Blanchette inc., P.L.M Électrique inc., Procova inc., Société générale de construction BPF inc. et Super Excavation inc. Il y a eu deux dépôts de soumissions conformes. Hubert Blanchette inc., plus bas soumissionnaire conforme, et Procova inc. Les raisons du non dépôt d'une soumission des autres preneurs du cahier des charges ne sont pas connues. Nous pouvons, toutefois, affirmer qu'une des entreprises est un sous-traitant en électricité, soit P.L.M. Électrique inc.

Au bordereau de soumission, 10% de contingences sont prévues.

L'octroi du contrat et l'autorisation de la dépense permettront de procéder aux travaux suivants:

- Démolition;
- Construction de trois kiosques : bétonnage des fondations, acier et bois de charpente, isolation et étanchéité, portes et fenêtres, revêtement extérieur, finition intérieure, mécanique du bâtiment (eau, électricité, etc.) et travaux complémentaires à la complétion des bâtiments;
- Aménagement paysager;
- Installation de mobilier.

JUSTIFICATION

Liste des soumissionnaires conformes ayant soumis un prix

Entrepreneurs soumissionnaires	Prix de base incluant les taxes	Contingences incluant les taxes	Total incluant les taxes
Hubert Blanchette inc.	1 105 620,30 \$	110 562,26 \$	1 216 182,56 \$
Procova inc.	1 271 623,50 \$	127 162,35 \$	1 398 785,85 \$
Estimation externe(1)	966 637,39 \$	83 486,18 \$	1 050 123,56 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			1 307 484,20 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			7,51 %

$((\text{coût moyen des soumissions conformes} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	182 603,29 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) $((\text{la plus haute conforme} - \text{la plus basse conforme}) / \text{la plus basse}) \times 100$	15,01 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	166 058,99 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) $((\text{la plus basse conforme} - \text{estimation}) / \text{estimation}) \times 100$	15,81 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	182 603,29 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) $((\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$	15,01 %

Le coût moyen des soumissionnaires conformes est de 1 307 484,20 \$.

L'écart entre la moyenne et la plus basse soumission conforme est de 7,51 %

L'écart entre la plus haute et la plus basse soumission conforme est de 182 603,29 \$, soit 15,01 %

L'écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation est de 166 058,99 \$, soit 15,81 %. Plusieurs facteurs peuvent expliquer l'écart : la firme d'architecture externe est peu habituée à la planification des travaux sur la montagne. La valeur des travaux dans le parc du Mont-Royal est généralement plus élevée considérant l'accessibilité restreinte du site. À cette situation, s'ajoute la fluctuation du marché de la construction, qui est à la hausse en considération du grand nombre de chantiers actuellement actifs à Montréal. La variabilité des coûts des métaux peut, également, influencer le prix soumis par les entrepreneurs.

Comme il n'y a que deux soumissionnaires, l'écart entre la deuxième plus basse et la plus basse soumission conforme est de 182 603,29 \$, soit 15,01 %

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. L'entreprise n'a pas à obtenir d'attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat.

De plus, des dépenses incidentes correspondant à 20% du coût du contrat sont prévues au projet au montant de 243 236,51 \$ taxes incluses. Les dépenses incidentes sont prévues pour pallier aux dépenses reliées au contrôle de la qualité, à la gestion des sols, du roc et de l'eau, au branchement électrique, à l'achat de mobilier de parc, à la conception et à la réalisation des aménagements paysagers aux abords des trois kiosques.

(1). Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le coût du contrat a fait l'objet d'une estimation déposée le 13 juillet 2015, c'est-à-dire avant l'ouverture des soumissions. À noter que cette estimation comportait une erreur d'addition. Après correction, le total de l'estimation est porté de 1 043 900,58 \$ à 1 050 123,56 \$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à accorder est de 1 216 182,56 \$ incluant les taxes et les contingences, ces dernières au montant de 110 562,26 \$ taxes incluses .
Les dépenses incidentes sont au montant de 243 236,51 \$ taxes incluses.

La dépense totale est donc de 1 459 419,07 \$ incluant le montant du contrat, les contingences, les incidences et les taxes. Le montant net, montant moins la ristourne de TPS et de TVQ, est de 1 332 644,14 \$.

Ce projet bénéficie d'un financement du ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, axe 1.2.5.7 Kiosques Lac aux Castors, pour un maximum de 1,6 millions \$. Le montant est réparti comme suit: 914 052 \$ pour l'année 2015-2016 de l'Entente et 685 948 \$ pour l'année 2016-2017 de l'Entente.

Ce projet est financé à 50 % par la Ville de Montréal et à 50 % par le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Le budget est prévu au PTI 2015-2016 du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal de la Ville de Montréal.

- **Information budgétaire** : ce projet fait partie du programme 34250 «Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal», sous projet 12 34250 547 - Projet simon 141818
- Lac aux Castors - Kiosques - Travaux.

- **Information comptable** : les comptes de provenance et d'imputation sont inscrits à l'intervention de la Direction des opérations budgétaires et comptables du Service des finances.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne l'exécution des travaux dans le parc du Mont-Royal, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines municipalités dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le remplacement des kiosques de parc du secteur du lac aux Castors vise à améliorer la qualité de vie des citoyens tout en mettant en valeur un patrimoine paysager exceptionnel. Les travaux permettront de fournir l'infrastructure requise pour :

- poursuivre les activités hivernales de la glissade;
- remplacer les activités estivales nautiques de pédalos par des chaloupes Verchères plus représentatives de la période de référence du lac nouvellement restauré;
- réhabiliter l'activité de voiliers miniatures telle que la période de référence du lac nouvellement restauré;
- accueillir les usagers pour la pratique des activités énumérées précédemment ainsi que pour des groupes (groupes scolaires, classes vertes, camps de jour, etc.).

Globalement, le remplacement des kiosques de parc complète les travaux d'aménagement du secteur du lac aux Castors dans la continuité de la restauration du bassin du lac aux Castors (2012-2013) et du réaménagement du secteur ouest de la clairière (2014). De plus, cette dernière phase de travaux permettra de valoriser Montréal comme milieu de vie familiale et sécuritaire et de mettre en valeur un équipement patrimonial unique en plein coeur du mont Royal, considéré comme le numéro un du palmarès des cinq symboles les plus emblématiques de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts d'un report risquent de perturber et de réduire les activités estivales et hivernales de la clairière qui est fréquentée, annuellement, par plus de trois millions d'utilisateurs. Actuellement, un kiosque existant sur deux est inutilisable. Il importe de noter que les activités hivernales du secteur sont maintenues par la location de roulottes temporaires qui implique des dépenses supplémentaires et non durables à la Ville. L'échéancier visé permettra l'utilisation des trois nouveaux kiosques afin de supporter les activités dès la saison hivernale 2016 et pour l'été 2017. Comme la limite de chantier de ce projet est très circonscrite, il y aura très peu d'impact pour les usagers du parc du Mont-Royal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat : automne 2015
Début des travaux : automne 2015
Fin des travaux : été 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Claude DUBOIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzanne ROCHON
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-29

Pierre-Paul SAVIGNAC
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457
Approuvé le : 2015-08-14



Dossier # : 1150504014

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Bureau du Mont-Royal
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
Objet :	1) Autoriser une dépense additionnelle de 156 492,88 \$ taxes incluses, majorant ainsi la dépense totale du projet de restauration du pavillon Mordecai-Richler, situé dans le parc du Mont-Royal, de 378 915,86 \$ à 535 408,75 \$ taxes incluses / 2) Autoriser l'augmentation du contrat accordé à Norgéreq Ltée de 156 492,88 \$ taxes incluses, le majorant ainsi de 338 185,89 \$ à 494 678,77 \$ taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 156 492,88 \$ taxes incluses, majorant ainsi la dépense totale du projet de restauration du pavillon Mordecai-Richler situé dans le parc du Mont-Royal de 535 408,75 \$ à 550 295,98 \$, taxes incluses;
2. d'autoriser l'augmentation du contrat accordé à Norgéreq Ltée de 156 492,88 \$ taxes incluses, le majorant ainsi de 338 185,89 \$ à 494 678,77 \$ taxes incluses;
3. d'autoriser le retrait des travaux non requis du contrat forfaitaire de 12 111,42 \$ vers les travaux contingents et supplémentaires;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-08-26 15:47

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1150504014

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Bureau du Mont-Royal
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
Objet :	1) Autoriser une dépense additionnelle de 156 492,88 \$ taxes incluses, majorant ainsi la dépense totale du projet de restauration du pavillon Mordecai-Richler, situé dans le parc du Mont-Royal, de 378 915,86 \$ à 535 408,75 \$ taxes incluses / 2) Autoriser l'augmentation du contrat accordé à Norgéreq Ltée de 156 492,88 \$ taxes incluses, le majorant ainsi de 338 185,89 \$ à 494 678,77 \$ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet de restauration du pavillon Mordecai-Richler, un contrat de 338 185,89 \$ taxes incluses, a été octroyé par le comité exécutif à la compagnie Norgéreq Ltée lors la séance du 15 octobre 2014 (CE14 1550). Ce contrat bénéficie d'un partage financier entre le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) et le Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) par le biais de fonds de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

À la suite de l'adjudication du contrat, plusieurs événements imprévus sont survenus et ces derniers ont des impacts majeurs sur l'échéancier et le budget :

- report de la date de début des travaux;
- modification de trois ouvrages en regard des exigences du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ);
- instabilité de la fondation existante et détérioration de la structure d'acier;
- présence de plomb dans la peinture existante;
- détérioration du platelage de bois (fond de clouage) de la toiture existante;
- travaux divers;
- arrêts des travaux.

Voici une description de chacun des événements ainsi que l'incidence sur le budget.

Report de la date de début des travaux

Description : le contrat ayant été octroyé tardivement à l'automne 2014, il a été convenu de reporter le début des travaux de restauration au printemps 2015. Conséquent à ce report, des frais liés au changement du coût des matériaux et au changement du coût de la main-d'œuvre sont exigibles par l'entrepreneur conformément au Cahier des clauses administratives générales (CCAG) de la Ville de Montréal (articles "5.1.8 Suspension des travaux" et "5.2.3 Changement du coût de la main-d'œuvre").

Incidence sur le budget : montant engagé de 14 964,54 \$ taxes incluses.

Modification de trois ouvrages en regard des exigences du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ)

Description : situé sur le territoire du site patrimonial du Mont-Royal, le projet de restauration du pavillon Mordecai-Richler est assujéti à l'obtention de l'autorisation du MCCQ et d'un permis de restauration de la part de l'arrondissement de Ville-Marie. Compte tenu de l'urgence de procéder à la restauration du pavillon, les démarches visant l'obtention de ces autorisations ont été menées simultanément à la période d'appel d'offres pour contrat de restauration. À la suite de l'examen du dossier, le MCCQ demande les modifications suivantes :

- le rehaussement du plancher existant au niveau correspondant à la période de référence de restauration;
- l'installation d'un revêtement de toiture en acier galvanisé plutôt qu'en acier peint;
- la modification du concept d'éclairage afin de mieux l'intégrer dans son contexte environnemental.

À ce jour, l'ensemble de ces demandes a été résolue à l'exception de la modification du concept d'éclairage. Un nouveau concept d'éclairage s'avérant trop onéreux, il a donc été convenu de procéder à l'installation de l'alimentation électrique et d'ajouter les conduits vides (tel que les documents d'appel d'offres). Les unités d'éclairage seront cependant fournies et installées dans le cadre d'un projet ultérieur.

Incidence sur le budget : montant engagé de 7 965,92 \$ taxes incluses.

Instabilité de la fondation existante et détérioration de la structure d'acier

Description : l'élaboration des documents contractuels visant la restauration du pavillon repose sur la prémisse suivante : les fondations existantes sont stables et ancrées au roc. - Lors des travaux de démolition, au moment où l'entrepreneur a procédé à la désunion de la structure du pavillon en vue de son rehaussement, plusieurs bases de béton soutenant la structure se sont enfoncées dans le sol. L'instabilité des fondations a entraîné l'arrêt des travaux pendant plusieurs semaines. À la suite de l'étude de nombreuses alternatives, le consultant en ingénierie structurale a recommandé de procéder à la mise en charge de chacune des bases de béton existantes. L'exécution des autres travaux a repris à la suite de la stabilisation des fondations existantes.

- Lors des travaux d'excavation destinés à la mise en place de deux bases à ancrer au roc, aucune présence de roc ne fut observée. Le consultant en ingénierie structurale a donc recommandé et modifié la méthode d'installation des bases de béton afin de s'adapter à la situation du sous-sol.
- Lors des travaux de rehaussement de la structure, le consultant a observé la détérioration avancée des soudures de la structure d'acier. Une directive fut émise afin de procéder à la réparation des soudures existantes. Ces soudures n'étaient pas visibles lors de l'élaboration des documents contractuels.

Incidences sur le budget : montant engagé de 7 575,48 \$ taxes incluses et montant anticipé de 17 568,96 \$ taxes incluses.

Présence de plomb dans la peinture existante

Description : dans le cadre des travaux, l'entrepreneur doit procéder au décapage de la peinture existante en vue des travaux de peinture sur le site. Compte tenu que les échantillonnages de la peinture effectués sur le chantier présentent un niveau élevé de plomb, l'entrepreneur doit mettre en place une procédure de travail à risque élevé en présence de plomb, conformément à la Loi sur la santé et la sécurité au travail, chapitre S-2.1 (Règlement sur la qualité du milieu de travail, r.11 et Règlement sur la santé et la sécurité du travail, r.13) et du Code de sécurité pour les travaux de construction.

La mise en place d'une procédure de travail à risque élevé en présence de plomb est estimée (approximativement) par l'entrepreneur à 86 231,25 \$ taxes incluses. Considérant ces frais élevés et les risques rattachés à de telles procédures, la Ville procède actuellement à une contre-expertise par l'entremise d'une firme d'experts-conseils externe afin de valider la procédure d'intervention présentée par l'entrepreneur ainsi que les coûts qui s'y rattachent.

La contre-expertise étant en cours, c'est-à-dire non complétée, il est toutefois recommandé de faire cheminer le présent dossier décisionnel en prévoyant les coûts estimés par l'entrepreneur, car les travaux de décapage (exigeant la procédure décrite plus haut) constituent le prochain ouvrage à exécuter. L'entrepreneur doit absolument procéder au décapage avant de procéder aux autres ouvrages.

Incidence sur le budget : montant anticipé de 86 231,25 \$ taxes incluses.

Détérioration du platelage de bois (fond de clouage) de la toiture existante

Description : à la suite de l'enlèvement du bardeau existant, le consultant en architecture a observé l'état du platelage de bois (fond de clouage) de la toiture existante. Il s'avère que le platelage de bois présente un état de détérioration plus avancé que prévu originalement. À ce jour, deux alternatives sont à l'étude, soit :

- alternative 1 : consolidation des planches existantes et remplacement des planches inutilisables. Bien que cette solution soit économique, elle s'avère la moins durable;
- alternative 2 : enlèvement et remplacement de l'ensemble des planches existantes. Bien que plus coûteuse, cette solution assure une adhésion parfaite de la membrane hydrofuge aux planches et demeure donc la plus durable.

Incidence sur le budget : montant anticipé de l'alternative la plus coûteuse, 11 497,50 \$ taxes incluses.

Arrêts des travaux

Description : les événements énumérés plus haut ont entraîné des arrêts des travaux en raison des délais de recherche d'alternatives, de solutions et de décision. Chacun de ces arrêts de chantier engendre des frais imprévus pour l'entrepreneur (mobilisation, démobilisation, sécurité du chantier, conditions générales) qu'il pourra être en mesure d'exiger. À ce jour, nous projetons que le délai de réalisation du chantier se prolongera de quatre à six semaines. À la lumière de ces faits, il est recommandé de prévoir une enveloppe budgétaire de 30 000 \$ taxes incluses, ce qui représente 1 000,00 \$/jour d'arrêt de travail.

Incidence sur le budget : montant anticipé de 30 000,00 \$ taxes incluses.

Travaux divers

Description : certains ajustements ont dû être apportés aux plans et devis. Il en est ainsi pour les travaux de menuiserie auxquels un support doit être ajouté au plancher en bois d'ipé. Cet ajout serait au montant de 8 544,82 \$ taxes incluses.

Incidence sur le budget : Montant anticipé de 8 544,82 \$, taxes incluses.

Contingences supplémentaires prévisionnelles

Les contingences initialement prévues au contrat ont été utilisées à 100 pour cent pour couvrir une partie des travaux imprévus énumérés précédemment. Il est recommandé d'autoriser un montant supplémentaire de 15 000 \$ taxes incluses pour couvrir d'autres imprévus possibles. Ce montant représente moins de 7 pour cent du montant des travaux non réalisés.

Incidence sur le budget : montant prévisionnel de 15 000,00 \$ taxes incluses.

Le tableau 1 résume l'ensemble des coûts supplémentaires engagés et anticipés requis pour mener à terme le projet.

Tableau 1 : Coûts supplémentaires engagés et anticipés

Description	Montant (taxes incluses)	
	Engagé	Anticipé
Report de la date de début des travaux	14 964,54 \$	
Modification de travaux en regard des exigences du MCCQ	7 965,92 \$	
Instabilité de la fondation existante et détérioration de la structure d'acier	7 575,48 \$	17 568,96 \$
Présence de plomb dans la peinture existante		86 231,25 \$
Détérioration du platelage de bois (fond de clouage) de la toiture existante		11 497,50 \$
Arrêts des travaux		30 000,00 \$
Travaux divers		8 544,82 \$
Contingences supplémentaires prévisionnelles		15 000,00 \$
Sous-total	30 505,94 \$	168 842,53 \$
Total des montants engagés et anticipés	199 348,48 \$	

Travaux non requis

Le tableau 2 dresse la liste des montants indiqués au bordereau qui ne s'avèrent pas nécessaires à la réalisation du contrat en cours. À ces montants doivent être déduits les frais fixes et la mobilisation exigibles par l'entrepreneur.

Tableau 2 : Travaux non requis

Description	Montant (taxes incluses)
01-575 / Excavation pour recherches archéologiques	7 222,40 \$
16-100A03 / Conduit souterrain (incluant excavation, massif, remblai)	7 916,86 \$
Moins les frais fixes et la mobilisation exigibles par l'entrepreneur	(3 027,84 \$)
Total	12 111,42 \$

Nous recommandons de réassigner aux contingences le montant de 12 111,42 \$ taxes incluses, dans le but de réaliser les travaux supplémentaires figurant au tableau 1.

Majoration des contingences

Le tableau 3 indique le montant de la majoration requise.

Tableau 3 : Majoration des contingences

	Montant (taxes incluses)
Travaux supplémentaires	199 348,48 \$
- Contingences initiales	(30 744,18 \$)
- Réassignation des travaux non-requis	(12 111,42 \$)
Majoration de la contingence requise	156 492,88 \$

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1550 - 15 octobre 2014 - Autoriser une dépense de 378 915,86 \$, taxes incluses, pour la restauration du pavillon situé au parc du Mont-Royal comprenant tous les frais incidents / Accorder à Norgéreq Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 338 185,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-6700

CE13 1691 - 6 novembre 2013 - Prendre connaissance du rapport d'étude de la firme Beaupré Michaud et associés, architectes, en vue de la restauration du kiosque / Autoriser la poursuite du contrat de services professionnels

CE13 1272 - 21 août 2013 - Approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, Beaupré Michaud et Associés, architectes, firme ayant obtenue la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour réaliser les plans et devis nécessaires à la restauration du kiosque de musique pour une somme de maximale de 57 753,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 12-11819 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention

CE12 1010 - 20 juin 2012 - Autoriser le lancement de l'appel d'offres sur invitation pour les services professionnels en architecture, en génie civil, en génie électrique et en archives pour réaliser la restauration et la rénovation du kiosque de musique et approuver les critères de sélection ainsi que la pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions

DESCRIPTION

1) Autoriser une dépense additionnelle de 156 492,88 \$ taxes incluses, majorant ainsi la dépense totale du projet de restauration du pavillon Mordecai-Richler, situé dans le parc du Mont-Royal, de 378 915,86 \$ à 535 408,75 \$ taxes incluses et autoriser l'augmentation du contrat accordé à Norgéreq Ltée de 156 492,88 \$ taxes incluses, le majorant ainsi de 338 185,89 \$ à 494 678,77 \$ taxes incluses.

Les sommes disponibles actuellement ne sont pas suffisantes pour couvrir l'ensemble des dépenses dans le cadre de ce contrat. Un montant additionnel de 156 492,89 \$, taxes incluses, est requis afin d'achever ce projet.

Tableau 4 : Montant final du contrat

	Montant (taxes incluses)
Montant initial du contrat	338 185,89 \$
Montant de la majoration demandée	156 492,88 \$
Montant final du contrat	494 678,77 \$
Montant total du projet	535 408,75 \$

JUSTIFICATION

Le montant prévu initialement pour la restauration du pavillon Mordecai-Richler ne permet pas de couvrir l'ensemble des sommes engagées et anticipées, principalement en raison de la présence de plomb dans la peinture existante, de l'état de détérioration du pavillon et des arrêts de travaux qui en découlent.

Un projet de restauration majeure comporte des risques ajoutés d'imprévus comparativement à un projet de construction neuve. Dans le cadre de ce projet, la démolition sélective a dévoilé de nombreux éléments qui n'étaient pas perceptibles lors de la conception des plans, ce qui a engendré des travaux imprévus, mais nécessaires.

De plus, conformément au CCAG de la Ville, l'entrepreneur est en droit d'exiger d'autres frais supplémentaires pour le changement du coût de la main-d'oeuvre et du coût des matériaux à la suite du report de l'échéancier de construction et des frais pour les délais.

Ces coûts représentent également des dépenses imprévues.

À ce jour 25 pour cent des travaux a été exécuté et la totalité des contingences est dépensée. Le projet ne peut être complété sans l'autorisation des crédits supplémentaires, car la majorité des travaux de restauration demeurent à venir.

Une majoration du montant du contrat de 156 492,88 \$ taxes incluses est nécessaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tel que l'ensemble du projet, une portion du montant supplémentaire demandé dans le présent dossier décisionnel sera financée par les fonds de l'Entente sur le développement culturel de Montréal à raison de 50 pour cent. Le montant exact pourra être connu seulement une fois les coûts convenus avec l'entrepreneur et une fois la demande de crédits additionnels soumise dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal. Selon les coûts établis avec l'entrepreneur et le montant à être accordé dans le cadre de l'Entente, un addenda au présent dossier décisionnel sera soumis pour approbation au CE et la dépense partagée le cas échéant. L'information budgétaire et l'information comptable/vote de crédits sont définis dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La restauration du pavillon contribuera à rehausser les qualités paysagères du site patrimonial déclaré du Mont-Royal en offrant un équipement sécuritaire et fonctionnel.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet ne peut être complété sans la réaffectation présentée précédemment et sans l'autorisation des crédits supplémentaires. Si le présent dossier n'est pas autorisé, les travaux de restauration devront être interrompus une fois de plus. L'arrêt des travaux occasionnera, à lui seul, des dépenses imprévues importantes (mobilisation, démobilisation, protection du chantier, protection des ouvrages qui sont déjà en cours de travaux, potentiel de vandalisme des ouvrages laissés en suspens, etc.) et les travaux ne pourraient, sans doute, pas être achevés pour la fin du mois de septembre 2015, tels que planifiés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 2 septembre 2015
Conseil municipal : 21 septembre 2015
Conseil d'agglomération : 24 septembre 2015
Fin des travaux : automne 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Benoît FAUCHER)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Avis favorable :
Service de la culture , Direction (Jean-Robert CHOQUET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy R ROY
Architecte Paysagiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-08-26

Jean-François NADON
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457
Approuvé le : 2015-08-26

**Dossier # : 1150741001**

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de services professionnels à la firme Arima conseils inc. afin d'élaborer et diffuser un programme de prévention centré sur les responsabilités, les obligations et les engagements de l'application de la Politique de respect de la personne de la Ville de Montréal, pour la somme maximale de 186 661,92 \$ taxes incluses, à la suite de l'appel d'offres public 15-14365 - 9 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 186 661.92 \$, taxes incluses, pour un programme de prévention centré sur les responsabilités, les obligations et les engagements de l'application de la Politique de respect de la personne à la Ville;
2. d'octroyer un contrat de services professionnels à la firme Arima conseils inc. afin d'élaborer et diffuser un programme de prévention centré sur les responsabilités, les obligations et les engagements de l'application de la Politique de respect de la personne à la Ville, pour la somme maximale de 186 661.92 \$ taxes incluses, à la suite de l'appel d'offres public 15-14365;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-07-31 12:18

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1150741001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de services professionnels à la firme Arima conseils inc. afin d'élaborer et diffuser un programme de prévention centré sur les responsabilités, les obligations et les engagements de l'application de la Politique de respect de la personne de la Ville de Montréal, pour la somme maximale de 186 661,92 \$ taxes incluses, à la suite de l'appel d'offres public 15-14365 - 9 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal (Ville), à titre d'employeur et par conséquent le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), a une responsabilité et une obligation légale de s'assurer que les employés bénéficient d'un milieu de travail sain et sécuritaire. Le SIM a aussi la responsabilité de faire connaître les lois et les politiques en lien avec le respect de la personne.

Au cours des dernières années, une formation sur le respect de la personne a été donnée à l'ensemble des employés en prévention et à tous les cadres. Maintenant, le SIM poursuit sa démarche auprès des 2400 pompiers dans les 67 casernes.

Cette démarche était déjà prévue dans le cadre d'un plan d'action pour améliorer le climat de travail au SIM; elle s'inscrit donc dans une démarche plus globale à la Ville.

Dans ce contexte, le SIM était à la recherche de ressources qui connaissent les domaines des relations industrielles, du développement organisationnel, de la sociologie, de la psychologie ou tout autre domaine jugé pertinent.

Dans le but d'obtenir des services d'une firme spécialisée pour procéder à l'élaboration et la diffusion d'un programme de prévention centré sur les responsabilités, les obligations et les engagements en matière de l'application de la Politique de respect de la personne de la Ville, un appel d'offres public a été lancé le 4 mai 2015 sur le site SÉAO et paru dans le quotidien La Presse. L'ouverture des soumissions était le 20 mai 2015 au bureau du greffe. Le montant des contingences prévu au contrat est de 30 séances de formation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune décision antérieure.

DESCRIPTION

Le mandat consiste à :

I. Concevoir, développer et diffuser un programme portant sur les éléments du contenu de la Politique de respect de la personne de la Ville en milieu de travail. Ce programme devra allier à la fois des notions théoriques et pratiques et s'appuyer sur des exemples tirés, entre autres, du quotidien de la vie en caserne.

II Proposer une adaptation du programme afin d'habiliter et soutenir les gestionnaires afin de gérer adéquatement le respect tel que prévu au plan stratégique du SIM.

Préalablement à la diffusion du programme de formation, celui-ci devra être présenté au Comité de direction du SIM. Finalement, une analyse et un post mortem devront être effectués en conclusion du mandat.

Le programme de prévention s'adresse à tous les employés pompiers (pompiers, lieutenants et capitaines) travaillant dans les casernes et dans les unités administratives de soutien et aux gestionnaires de ces employés pompiers. Or, un total, 201 séances de formation devront être diffusées.

JUSTIFICATION

Il y a 26 preneurs du cahier de charge et 9 soumissionnaires. Ils ont tous été évalués par le comité de sélection. Trois (3) firmes ont eu la note de passage, les autres firmes n'ont pas obtenu la note de passage de 70 %.

Soumissions conformes	Note intérim	Note finale	Prix de base (taxes exclues)	Imprévus (taxes exclues)	Total (taxes incluses)
Arima conseils inc.	74,7	7,33	147 950.00 \$	14 400.00 \$	186 661.92 \$
GDCFinc	79,5	6,41	175 700.00 \$	14 400.00 \$	218 567.48 \$
Alia conseils inc.	77.7	3,65	304 194.00 \$	14 400.00 \$	366 303.45 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			160 000 \$		183 960.00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					2 701.92 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation)/estimation)x100					1,47 %

L'écart entre le montant soumissionné et la dernière estimation réalisée à l'interne est 1.47 %.

Le montant des honoraires professionnels est de 162 350.00 \$ (taxes exclues). Aussi, des dépenses imprévues de 14 400.00 \$ (taxes exclues), soit 8.87 % du montant de l'offre de service déposée sont réservées pour des contingences.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce contrat est assumé à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'impact du non-octroi de ce contrat de services professionnels est de retarder l'avancement des démarches sur le changement de culture organisationnel au SIM puisque ce programme de prévention est une des premières étapes de la démarche envisagée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier comporte des enjeux de communication. Une stratégie a été soumise au Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux s'échelonnent sur une durée maximale de huit (8) mois, débutant le 1er septembre 2015, selon une fréquence variable déterminée par le SIM.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hélène MAURICE)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Yves BELLEVILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nadia ST-PIERRE
Conseillère en ressources humaines - Relations
de travail
Direction des relations de travail
Relations de travail - SIM

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-22

Jean BARTOLO
Directeur adjoint - SIM

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean BARTOLO
Directeur adjoint - sim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

François SIM MASSÉ
Directeur

Approuvé le : 2015-07-30

Approuvé le : 2015-07-30



Dossier # : 1157030001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'entente entre la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale concernant le service PerLE

Il est recommandé d'approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal relativement à l'adhésion de la Ville au service PerLE.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-08-21 12:44

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1157030001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'entente entre la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale concernant le service PerLE

CONTENU

CONTEXTE

PerLE est un service interactif Web, développé par Industrie Canada, qui répertorie les permis et les licences nécessaires délivrés par l'un des trois niveaux de gouvernement - fédéral, provincial ou municipal - pour exploiter une entreprise au Québec. Ce service, intégré à Portail Québec, permet donc aux entreprises existantes ou en démarrage de générer une liste des permis, licences et certificats d'autorisation requis par les différents gouvernements.

Le présent dossier propose l'adhésion de Ville de Montréal au service PerLE.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 30 07 0183 - Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Accepter l'offre du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) de participer au service PerLE du Portail gouvernemental de services – espace Entreprises dont l'objectif est de regrouper l'accès aux permis, licences et certificats requis des gouvernements provincial et fédéral et des municipalités de façon à permettre aux entreprises d'avoir accès aux renseignements et aux formulaires de demandes de permis et de certificats de l'arrondissement

CA15 19 0221 - Arrondissement Lachine - Entente Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et Arrondissement de Lachine - Guichet multiservices en ligne PerLE (Permis et licences)

CA15 170044 - Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce - Accepter l'offre du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) de participer au service PerLE en adhérant au guichet multiservices en ligne, dont l'objectif est de regrouper l'identification et l'accès des permis et licences requis des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, de façon à permettre aux entreprises concernées d'avoir accès, par ce guichet, aux formulaires de demandes de permis ou de licences de l'arrondissement

CA15 16 0231 - Arrondissement Outremont - Accepter l'offre du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) visant la participation de l'arrondissement au service PerLE du Portail gouvernemental de services - Espaces Entreprises

DESCRIPTION

En adhérant à ce service, la Ville de Montréal aura les responsabilités suivantes :

- Établir la liste des permis et des certificats d'autorisation placés sous la compétence des services centraux et qui sont délivrés aux entreprises;
- Fournir à Services Québec - Entreprises les informations relatives aux permis et certificats d'autorisation placés sous sa compétence;
- Assurer l'exactitude des informations et leur mise à jour dans PerLE;
- Inclure un hyperlien dans son portail Internet afin de diriger les utilisateurs vers Portail Québec;
- Assurer le respect de la Charte de la langue française (RLRQ, chapitre C-11) et la qualité du français des informations fournies.

Les arrondissements de la Ville ont été informés de la démarche et sensibilisés aux avantages du service. Il est prévu que tous les arrondissements y adhèrent afin que tous les permis et certificats requis sur le territoire de Montréal soient répertoriés sur le site. Quatre (4) l'ont déjà fait. Chacun doit procéder par une démarche distincte.

JUSTIFICATION

Le service PerLE contribuera à faciliter l'accès à l'information aux entreprises désireuses de faire des affaires sur le territoire de la Ville de Montréal et de ses arrondissements. Il s'agit en effet d'un service qui offre, de façon efficace et rapide, des informations pertinentes sur les divers permis, licences et certificats que les entreprises doivent se procurer tant au niveau municipal que provincial et fédéral.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La participation au service PerLE est sans frais. La Ville est cependant responsable de l'inventaire, de la mise à jour et de l'exactitude des informations relatives aux permis et certificats émis par les services centraux qui sont transmises à Services Québec.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adhésion à PerLE s'inscrit dans une démarche globale de simplification des processus pour faire des affaires à Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'adhésion de Montréal et de ses arrondissements au service PerLE sera annoncée officiellement lorsque toutes les ententes auront été signées et les informations requises intégrées à la base de données PerLE.

Par ailleurs, l'entente prévoit que les signataires s'engagent à collaborer à l'organisation des événements publics et aux publications concernant le service PerLE, si requis par le ministre.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Poursuite de l'adhésion des arrondissements à PerLE

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports (Jean CARRIER)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'environnement , Direction (Olivier PHAM)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie BERTRAND
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Valérie POULIN
Conseillère économique

Le : 2015-07-22



Dossier # : 1154396003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède tous ses droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans les lots 1 156 787 et 1 156 797 du cadastre du Québec, lesquels sont situés nord de la rue Victoria, entre la 47e Avenue et 48e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe- aux-Trembles, à Mme Evelyne Thevenet, M. Didier Josquin et Mme Murielle Bonsaint, le tout à titre gratuit. N/Réf. : 31H11-005-5401-03

Il est recommandé :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède, à titre gratuit, tous ses droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans les lots 1 156 787 et 1 156 797 du cadastre du Québec tous deux dans la circonscription foncière de Montréal, localisés au nord de la rue Victoria, entre la 47^e Avenue et la 48^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, à Mme Evelyne Thevevet, M. Didier Josquin et à Mme Murielle Bonsaint, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-08-17 12:08

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1154396003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède tous ses droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans les lots 1 156 787 et 1 156 797 du cadastre du Québec, lesquels sont situés nord de la rue Victoria, entre la 47 ^e Avenue et 48 ^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe- aux-Trembles, à Mme Evelyne Thevenet, M. Didier Josquin et Mme Murielle Bonsaint, le tout à titre gratuit. N/Réf. : 31H11-005-5401-03

CONTENU

CONTEXTE

Certains propriétaires de la 48^e Avenue et des rues Victoria et De Montigny occupent sans droit une ancienne ruelle appartenant à la Ville de Montréal (la « Ville »). Un examen des titres a révélé que l'ancienne ruelle a déjà fait partie d'un grand lot, le tout, tel que montré au plan de l'ancien cadastre annexé en pièce jointe. Ce dernier a été acquis par la Ville le 31 décembre 1940 lors d'une vente pour non-paiement de taxes. De plus, ce grand lot n'a jamais été ouvert à la circulation et aménagé en conséquence.

Le 26 avril 1971, la Ville a morcelé en partie l'ensemble de ce grand lot afin de pouvoir céder aux propriétaires riverains la moitié de la lisière résiduelle ayant front sur la 47^e Avenue et par le fait même, le caractère de ruelle a été retiré sur la totalité de la lisière de terrain. Ce retrait était nécessaire pour effectuer les opérations cadastrales, tel qu'en font foi les résolutions du conseil de Ville des séances tenues le 12 mai 1971 et le 21 juin 1971 annexées en pièces jointes. De plus, il est à noter qu'une servitude d'utilités publiques a été consentie en faveur d'Hydro-Québec sur la totalité de la lisière, laquelle a été publiée le 30 août 1971 au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 2 297 628.

Lors du traitement d'une demande soumise au Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») provenant d'un propriétaire riverain voulant régulariser ses titres de propriété, une analyse a été faite et il fut alors constaté que la cession de la partie résiduelle adjacente aux propriétés situées en front sur la 48^e Avenue, des rues Victoria et De Montigny n'avait jamais été concrétisée. De plus, cette même analyse a révélé que ces lots n'ont jamais été inclus dans le domaine public. Ainsi, la cession en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal est impossible.

Néanmoins, il faut souligner que ces résidus de terrain ont de petites superficies et ne sont pas constructibles isolément. Ces lots pourraient également faire l'objet d'un jugement par prescription acquisitive en faveur des propriétaires riverains. De plus, la servitude précitée peut grandement diminuer la valeur desdits résidus de terrains situés à l'arrière des

résidences des citoyens, tels que montrés aux plans B et C, ci-joints.

Par ces motifs, et afin d'être équitable envers tous les propriétaires de ce quadrilatère, il a été convenu que la cession se ferait, à titre gratuit, sauf en ce qui a trait aux frais de notaire qui seront assumés par chacun des propriétaires riverains.

Par conséquent, le 8 août 2014, une lettre et un formulaire d'approbation en vue de la cession ont été envoyés à chacun des 27 propriétaires riverains de la 48^e Avenue afin de leur expliquer les démarches à entreprendre pour régulariser leurs titres de propriété.

Ce formulaire d'approbation autorise le SGPI à entamer les procédures de transfert de propriété de cette lisière de terrain, mais advenant que certains propriétaires ne donneraient pas suite à cette offre d'acquisition, la clause suivante pourrait s'appliquer le cas échéant, à savoir :

« Il faut préciser que si vous refusez l'acquisition du résidu de terrain, la Ville sera en mesure de faire porter au rôle foncier, pour occupation, le résidu de terrain sur le compte de taxes foncières de votre propriété, auquel cas, celui-ci sera augmenté pour refléter la situation d'occupation existante ».

Ainsi, un refus de la part d'un propriétaire riverain pourrait avoir pour effet de faire porter au rôle pour occupation la portion de la lisière de terrain adjacente à sa propriété afin que la Ville perçoive des taxes foncières sur ce lot.

Il est à noter que chaque transaction sera soumise à la pièce à une séance du comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but de présenter aux autorités municipales, pour approbation, le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède, à titre gratuit, à Mme Evelyne Thevenet et M. Didier Josquin (Cessionnaire 1) et Mme Murielle Bonsaint (Cessionnaire 2), tous ses droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans les terrains, localisés au nord de la rue Victoria, entre la 47^e Avenue et la 48^e Avenue, adjacents aux propriétés sises au 1054, 48^e Avenue et au 1204, 48^e Avenue, constitués des lots 1 156 787 et 1 156 797 du cadastre du Québec.

JUSTIFICATION

Il est justifié d'approuver le présent projet d'acte considérant les points suivants :

- qu'il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver ce résidu de terrain non ouvert à la circulation et occupé par le propriétaire riverain;
- que les titres de propriété seront clairs et régulariseront les empiètements sur le terrain de la Ville;
- que la Ville percevra des taxes foncières annuellement sur les lots ainsi cédés;
- qu'un lot appartenant à la Ville sans être déclaré public pourrait faire l'objet d'un jugement de prescription acquisitive.

Tous les intervenants de la Ville sont favorables à ce projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La cession est faite à titre gratuit, la valeur de ces résidus de terrains étant négligeable compte tenu des aspects précédemment exposés à la rubrique « Contexte ».
Aucun impact sur le budget de fonctionnement du SGPI.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le transfert au propriétaire riverain du terrain résiduel permettra à ce dernier d'agréments sa qualité de milieu de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte de cession en 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques (Sabin TREMBLAY)

Avis favorable :

Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification (Stéphane ROBITAILLE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daphney ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie FAVREAU
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-04-17

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

Approuvé le : 2015-08-13**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2015-08-17



Dossier # : 1154069006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	1- D'approuver un projet de cession de bail par lequel la Conférence régionale des élus de Montréal cède à la Ville de Montréal un bail, d'une durée de 6 ans et 10 mois, pour des locaux situés au 8e étage de l'immeuble sis au 1550, rue Metcalf, d'une superficie totale de 15 491 pi ² , à des fins de bureaux moyennant une dépense totale de 4 334 977,82 \$ taxes incluses ; 2- d'approuver un projet de sous-bail par lequel la Ville de Montréal sous-loue à l'organisme Concertation régionale de Montréal, pour une période de 18 mois à compter du 1er juillet 2015, un local situé au 8e étage de l'immeuble sis au 1550, rue Metcalfe, d'une superficie de 4 100 pi ² , moyennant un loyer total de 214 022,40 \$ avant taxes. (Bâtiment 3241)

Il est recommandé :

1- d'approuver un projet de cession de bail par lequel la Conférence régionale des élus de Montréal cède à la Ville de Montréal, à compter du 1^{er} juillet 2015, un bail pour des locaux d'une superficie de 15 491 pi² situés au 8^e étage de l'immeuble sis au 1550, rue Metcalfe, à des fins de bureaux moyennant une dépense totale de 4 334 977,82 \$ taxes incluses;

2- d'approuver un projet de sous-bail par lequel la Ville de Montréal sous-loue à Concertation régionale de Montréal, pour une période de 18 mois à compter du 1^{er} juillet 2015, un local situé au 8^e étage de l'immeuble sis au 1550, rue Metcalfe d'une superficie de 4 100 pi² à des fins de bureaux moyennant un loyer total de 214 022,40 \$ avant taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de sous-bail;

3- d'ajuster la base budgétaire du Service du développement économique pour l'année 2016 et les suivantes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

4- d'imputer cette recette et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-08-25 08:02

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1154069006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	1- D'approuver un projet de cession de bail par lequel la Conférence régionale des élus de Montréal cède à la Ville de Montréal un bail, d'une durée de 6 ans et 10 mois, pour des locaux situés au 8e étage de l'immeuble sis au 1550, rue Metcalfe, d'une superficie totale de 15 491 pi ² , à des fins de bureaux moyennant une dépense totale de 4 334 977,82 \$ taxes incluses ; 2- d'approuver un projet de sous-bail par lequel la Ville de Montréal sous-loue à l'organisme Concertation régionale de Montréal, pour une période de 18 mois à compter du 1er juillet 2015, un local situé au 8e étage de l'immeuble sis au 1550, rue Metcalfe, d'une superficie de 4 100 pi ² , moyennant un loyer total de 214 022,40 \$ avant taxes. (Bâtiment 3241)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1^{er} mai 2012 la Conférence régionale des élus de Montréal (la « CRÉ ») loue, du propriétaire Les Immeubles Centurian Peel/Metcalfe inc., un local d'une superficie de 15 491 pi² au 8^e étage de l'immeuble sis au 1550, rue Metcalfe à Montréal. Ce bail est pour un terme de 10 ans se terminant le 30 avril 2022.

Le 5 novembre 2014, le Gouvernement du Québec annonçait l'abolition des conférences régionales des élus et, dans le cas de la CRÉ de Montréal, le transfert de ses responsabilités à l'Agglomération de Montréal.

Le 18 juin dernier, le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») afin de reprendre la gestion du bail intervenu entre Les Immeubles Centurian Peel/Metcalfe inc. et la CRÉ, d'élaborer une stratégie et de renégocier des termes et conditions du bail, et finalement, de conclure une entente de sous-location avec l'organisme Concertation régionale de Montréal qui reprend les activités de la CRÉ pour l'agglomération de Montréal.

Le présent sommaire a pour but de répondre au mandat du conseil d'agglomération. Conséquemment, le SGPI recommande de faire approuver auprès des autorités compétentes une convention de cession de bail entre la CRÉ et la Ville de Montréal ainsi que de faire approuver une convention de sous-bail entre la Ville et l'organisme Concertation régionale de Montréal pour un espace de 4 100 pi², pour une durée de 18 mois débutant le

1^{er} juillet 2015 et se terminant le 31 décembre 2016.

De plus, en ce qui concerne la stratégie immobilière, le SGPI présentera un sommaire décisionnel le cas échéant. Actuellement le SGPI tente de négocier auprès du propriétaire dans le but de mettre fin au bail actuel et de renégocier une entente plus avantageuse.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0425 - 18 juin 2015 - Recommander de prendre acte de la prise en charge par l'agglomération du passif de la CRÉ / Autoriser un virement budgétaire de 2,1 M\$ à même le fonds de contingence de l'agglomération en vue d'ajuster la base budgétaire du Service du développement économique / Assumer le bail intervenu, en mai 2012, entre la CRÉ et le bailleur, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2015 / Mandater le Service de la gestion de la planification des immeubles de négocier une nouvelle entente avec le bailleur et une entente avec Concertation Montréal pour la location d'espaces ainsi que la gestion du bail actuel; Transférer à l'agglomération la propriété des améliorations locatives ainsi que l'ameublement, le mobilier de bureau et le matériel informatique inclus dans les bureaux faisant l'objet du présent bail de la CRÉ.

CG15 0423 - 18 juin 2015 - Accorder un soutien financier de 3 220 000 \$ à l'organisme Concertation régionale de Montréal pour la période du 19 juin 2015 au 31 décembre 2016 pour favoriser et renforcer la concertation sur le territoire de l'agglomération / Approuver un projet d'entente à cet effet.

CG15 0128 - 26 février 2015 - Nommer les membres du comité de transition pour la dissolution de la Conférence régionale des élus de Montréal (CRÉ).

DESCRIPTION

Le sommaire vise à approuver un projet de cession de bail par lequel la Conférence régionale des élus de Montréal cède à la Ville de Montréal, à compter du 1^{er} juillet 2015, un bail pour des locaux d'une superficie de 15 491 pi² situés au 8^e étage de l'immeuble sis au 1550, rue Metcalfe, à des fins de bureaux moyennant une dépense totale de 4 334 977,82 \$ taxes incluses et de faire approuver une convention de sous-bail par lequel la Ville de Montréal sous-loue à Concertation Régionale de Montréal, pour une période de 18 mois à compter du 1^{er} juillet 2015, un local situé au 8^e étage de l'immeuble sis au 1550, rue Metcalfe d'une superficie de 4 100 pi² à des fins de bureaux moyennant un loyer total de 214 022,40 \$ avant taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de sous-bail;

Le sous-locataire pourra à l'occasion utiliser les salles corporatives louées par la Ville au 14^e étage du 1550, Metcalfe.

Toutes les obligations incluses dans le bail sont transférées dans le sous-bail pour l'espace utilisé par l'organisme. Concernant l'espace non utilisé de 11 391 pi², le SGPI étudie actuellement divers scénarios afin d'y loger des fonctionnaires municipaux.

JUSTIFICATION

En vertu de la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 (Loi du Québec, 2015, c. 8), il appartient à la municipalité régionale de comté, l'agglomération en ce qui concerne l'île de Montréal, de prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire.

Les activités de l'organisme Concertation régionale de Montréal seraient, notamment, les suivantes :

- d'assurer la concertation des élus municipaux et des acteurs socio-économiques de l'agglomération de Montréal;
- d'animer la concertation des acteurs montréalais;
- de proposer à la Ville des projets innovants concertés;
- d'héberger et d'animer des concertations;
- de favoriser le réseautage et le maillage des acteurs de développement;
- de diffuser les meilleures pratiques connues en matière de concertation;
- de réaliser des activités de concertation convenues avec le directeur du Service du développement économique.

L'intervention du service du développement économique justifie d'avantage la sous-location de cet espace.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau suivant représente le loyer que devra assumer la Ville pour la cession du bail. Les locaux ont une superficie locative de 15 491 pi²

	du 1^{er} juillet 2015 au 30 avril 2022
Loyer de base	1 636 882,33 \$
Loyer frais d'exploitation	2 108 883,24 \$
Stationnement	24 600,00 \$
Total avant taxes	3 770 365,58 \$
TPS (5 %)	188 518,28 \$
TVQ (9,975 %)	376 093,97 \$
Total incluant taxes	4 334 977,82 \$
Ristourne de TPS	(188 518,28) \$
Ristourne de TVQ (50 %)	(188 046,98) \$
Coût total net	3 958 412,56 \$

Pour plus de détail concernant le loyer annuel, voir la pièce jointe : Détail annuel du loyer.

Pour l'année 2015, le loyer sera assumé par le Service du développement économique à même son enveloppe budgétaire. Pour les années suivantes, la base budgétaire du Service du développement économique devra être ajustée afin de payer ce loyer.

Le tableau suivant représente la recette qui sera perçue par la Ville pour la sous-location de l'espace à l'organisme Concertation régionale de Montréal

Les locaux ont une superficie locative de 4 100 pi²

	du 1^{er} juillet 2015 au 31 décembre 2015 (6 mois)	2016	Total
Loyer de base	28 700,00 \$	57 400,00 \$	86 100,00 \$
Loyer frais d'exploitation	40 840,80 \$	81 681,60 \$	122 522,40 \$
Stationnement	1 800,00 \$	3 600,00 \$	5 400,00 \$
Total avant taxes	71 340,80 \$	142 681,60 \$	214 022,40 \$
TPS (5 %)	3 567,04 \$	7 134,08 \$	10 701,12 \$
TVQ (9,975 %)	7 116,25 \$	14 232,49 \$	21 348,74 \$

Total incluant taxes	82 024,09 \$	164 048,17 \$	246 072,26 \$
----------------------	--------------	---------------	---------------

Le taux unitaire annuel pour cette location est de 34,80 \$/pi².

Le taux unitaire du loyer que déboursera Concertation régionale de Montréal est équivalent au coût unitaire que débourse la Ville pour ces espaces.

La valeur locative pour ce type d'espace dans le secteur oscille entre 27 \$/pi² et 35 \$/pi².

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil municipal : octobre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Avis favorable avec commentaires :

Service du développement économique , Direction (France JOBIN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Robert COULOMBE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joel GAUDET
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

Le : 2015-07-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

Approuvé le : 2015-08-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2015-08-25



Dossier # : 1154962002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal renonce à une servitude à des fins d'utilités publiques sur une partie du lot 4 178 709, créée dans l'acte publié sous le numéro 4 976 875 le 28 novembre 1997, située au sud-ouest de l'avenue Armand-Chaput, entre le boulevard Perras et la 3e Rue dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, en faveur de la compagnie Construction Gab inc., le tout pour le prix de 30 000 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-5574-10

Il est recommandé :

d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal renonce à une servitude à des fins d'utilités publiques créée dans l'acte publié à Montréal sous le numéro 4 976 875, sur une partie du lot 4 178 709 du cadastre du Québec, située au sud-ouest de l'avenue Armand-Chaput, entre le boulevard Perras et la 3^e Rue, d'une superficie de 160,2 m², dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, tel que présenté sur le plan N°A-65 Rivière-des-Prairies, indiquée par les lettres ABCFA (item 3) préparé par Johanne Rangers, arpenteuse-géomètre le 24 mars 1997 sous sa minute N° 408, en faveur de Construction Gab inc., le tout pour le prix de 30 000 \$, plus les taxes applicables et selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-08-17 09:06

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1154962002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal renonce à une servitude à des fins d'utilités publiques sur une partie du lot 4 178 709, créée dans l'acte publié sous le numéro 4 976 875 le 28 novembre 1997, située au sud-ouest de l'avenue Armand-Chaput, entre le boulevard Perras et la 3e Rue dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, en faveur de la compagnie Construction Gab inc., le tout pour le prix de 30 000 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-5574-10

CONTENU

CONTEXTE

À la suite d'une transaction immobilière, Construction Gab inc. (le « Promoteur ») a acquis les lots 4 178 709 et 4 178 710 du cadastre du Québec et souhaite construire 4 immeubles jumelés. Afin de concrétiser son projet, il a demandé à la Ville d'annuler la servitude d'utilités publiques en vigueur sur le lot 4 178 709 du cadastre du Québec, suite à la vente par la Ville en 1997 aux riverains concernés avec une servitude d'utilités publiques pour la somme de 1 \$. Ces anciennes ruelles n'étant d'aucune utilité pour la Ville, n'ayant jamais été aménagées et ayant toujours été entretenues par les propriétaires des immeubles riverains, ces derniers les ont acquises et assemblées à leur propriété. Cette servitude est montrée à titre indicatif par une trame ombragée sur les plans B et C annexés. Après vérification auprès de la Division de la géomatique, et de la Direction de l'épuration des eaux usées (la « DÉEU »), il n'y a pas d'infrastructures municipales ni de réseau de compagnies d'utilités publiques sur le lot en question. La servitude n'est pas utilisée par la Ville de Montréal et peut être annulée sur ce lot moyennant une compensation financière.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CO9702110 - 27 octobre 1997- Adoption de la résolution et du Règlement 97-184 sur la fermeture comme ruelles de lisières de terrains situés au sud-ouest de l'avenue Armand-Chaput, entre le boulevard Perras et la 3^e Rue à Montréal.

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but de faire approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal renonce à une servitude à des fins d'utilités publiques selon les conditions prévues à l'article 1191 du Code civil créée dans l'acte publié à Montréal sous le numéro 4 976 875, sur le lot mentionné dans cet acte totalisant une superficie de 160,2 m² (1 722 pi²), laquelle

est localisée au sud-ouest de l'avenue Armand-Chaput, entre le boulevard Perras et la 3^e Rue à Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, le tout aux termes et conditions prévus au projet d'acte, tel que présenté sur le plan N°A-65 Rivière-des-Prairies, indiquée par les lettres ABCFA (item 3) préparé par Johanne Rangers, arpenteure-géomètre le 24 mars 1997 sous sa minute N° 408 (dossier 18451), et ce, pour le prix de 30 000 \$, plus les taxes applicables.

JUSTIFICATION

Cette servitude n'est pas utilisée par la Ville de Montréal et peut par conséquent être annulée sur le lot concerné permettant au Promoteur de construire 4 immeubles résidentiels jumelés. Actuellement l'immeuble existant a été incendié et le site est vacant. Le Promoteur a déposé à l'Arrondissement une demande de permis de construction conforme au zonage en vigueur et prévoit construire prochainement.

L'emprise de cette servitude à annuler est de 4,57 mètres (15 pieds) de largeur, et de 30,05 mètres (99 pieds) de longueur pour une superficie totale de 160,2 m² (1 722 pi²). L'article 1191 du Code civil du Québec prévoit des conditions pour qu'une servitude s'éteigne, notamment par renonciation expresse du propriétaire du fonds dominant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette annulation de servitude se fait à la valeur marchande d'un terrain résidentiel et représente une somme de 30 000 \$ plus les taxes applicables.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'annulation de la servitude est essentielle à la réalisation du projet de développement du Promoteur pour le lot 4 178 709.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Dominique BALLO)

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques (Yann LESSNICK)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Robert COULOMBE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ginette HÉBERT
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-03-19

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

Approuvé le : 2015-08-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2015-08-17



Dossier # : 1151233008

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Choisir de ne pas exercer le droit de préférence stipulé en faveur de la Ville aux termes de l'acte de vente à M. Malcolm Bruce McNiven et Mme Nancy Southam et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 4 554 925, contre l'immeuble avec bâtiment dessus érigé portant le numéro 1 500, avenue Cedar, dans l'arrondissement de Ville-Marie. N/Réf. : 31H05-005-8067-03

Il est recommandé de :

Choisir de ne pas exercer le droit de préférence stipulé en faveur de la Ville aux termes d'un acte de vente à M. Malcolm Bruce McNiven et Mme Nancy Southam reçu devant M^e Françoise Lord, notaire, le 16 octobre 1992, sous le numéro 1958 de ses minutes et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 4 554 925, contre l'immeuble avec bâtiment dessus érigé portant le numéro 1 500, avenue Cedar, dans l'arrondissement de Ville-Marie, connu et désigné comme étant le lot 3 653 978 du cadastre du Québec.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-08-21 15:41

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1151233008

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Choisir de ne pas exercer le droit de préférence stipulé en faveur de la Ville aux termes de l'acte de vente à M. Malcolm Bruce McNiven et Mme Nancy Southam et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 4 554 925, contre l'immeuble avec bâtiment dessus érigé portant le numéro 1 500, avenue Cedar, dans l'arrondissement de Ville-Marie. N/Réf. : 31H05-005-8067-03

CONTENU

CONTEXTE

Le 31 juillet 2015, le greffier adjoint de la Ville accusait réception d'une correspondance de madame Nancy Southam ayant pour objet la vente de la propriété sise au 1 500, avenue Cedar, dans l'arrondissement de Ville-Marie, connue et désignée comme étant le lot 3 653 978 au cadastre du Québec, laquelle est montrée sur les plans B, C et P joints au présent dossier décisionnel.

Cette propriété est assujettie à un droit de préférence en faveur de la Ville, et est située dans le site patrimonial (déclaré et cité) du Mont-Royal.

Cette propriété est l'ancienne caserne du Golden Square Mile (no 28), qui a été entièrement rénovée. Au rôle d'évaluation 2014-2016, le bâtiment est évalué à 1 215 200 \$ et le terrain à 1 426 200 \$ pour un total de 2 641 400 \$.

À titre informatif, un bref historique des transactions pour cet immeuble est détaillé ci-après :

- en 1900-1903, construction de la caserne de pompier;
- en 1983, la Ville a consenti à M. Malcolm Bruce McNiven une emphytéose sur l'immeuble où le bâtiment (ancienne caserne) portant le numéro 1 500, avenue Cedar devait faire l'objet de rénovations importantes;
- en 1984, la Ville approuvait une modification à l'emphytéose, et M. Malcolm Bruce McNiven cédait la moitié de ses droits à Mme Nancy Southam;
- en 1986, l'immeuble a fait l'objet d'une déclaration de copropriété;
- en 1988, McNiven et Mme Southam se sont partagé l'immeuble;
- en 1992, la Ville annule l'emphytéose et vend, à des fins résidentielles, à M. McNiven et Mme Southam tous ses droits de propriété se réservant un droit de préférence;
- en 2004, M. Malcolm Bruce McNiven vend son unité exclusive à Mme Nancy Southam et tous ses droits indivis dans l'immeuble;
- en 2008, Décision de mettre fin à la copropriété et partage - indivision dont Mme Nancy est la cessionnaire de tous les droits dans l'immeuble.

Ce droit de préférence est stipulé à l'acte de vente par la Ville à M. Malcolm Bruce McNiven et Mme Nancy Southam dont copie a été publiée le 29 octobre 1992 au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 4 554 925.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

C092 02452 - le 14 septembre 1992 - Mettre fin à l'emphytéose et approuvant la vente à M. Malcolm Bruce McNiven et Mme Nancy Southam.

DESCRIPTION

Choisir de ne pas exercer le droit de préférence stipulé en faveur de la Ville aux termes de l'acte de vente reçu devant M^e Françoise Lord, notaire, le 16 octobre 1992, sous le numéro 1958 de ses minutes, et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 4 554 925.

JUSTIFICATION

En conséquence, le Service de la gestion et de la planification immobilière recommande au comité exécutif de choisir de ne pas exercer le droit de préférence. En effet, un avis de l'équipe des Stratégies immobilières indique qu'en considération de l'usage résidentiel de cette propriété luxueuse, la Ville n'a pas d'intérêt pour l'acquisition de cette propriété.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'échéance du droit de préférence en faveur arrivera le 29 septembre 2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie GUILLEMETTE
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-08-21

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

Approuvé le : 2015-08-21

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2015-08-21



Dossier # : 1151361003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder une deuxième série de 205 soutiens financiers totalisant la somme de 333 088 \$, pour l'année 2015, aux organismes à but non lucratif (OBNL) ayant déposé une demande admissible dans le cadre de la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs

Il est recommandé :

1. d'accorder une deuxième série de soutiens financiers totalisant la somme de 333 088 \$ pour 205 demandes, pour l'année 2015, aux organismes à but non lucratif (OBNL) ci-après ayant déposé une demande admissible dans le cadre de la mesure d'aide financière aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs, au montant indiqué en regard de chaque demande, tel que spécifié au tableau ci-dessous;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Ahuntsic-Cartierville	
COMMUNICATION-JEUNESSE	1 515 \$
ASSOCIATION DE MONTREAL POUR LA DEFICIENCE INTELLECTUELLE	1 631 \$
SPORTS MONTREAL INC.	1 409 \$
Anjou	
LES GRANDS BALLETS CANADIENS	1 995 \$
Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce	
CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI NOTRE-DAME-DE-GRACE	1 359 \$
CENTRE DE BENEVOLAT COTE-DES-NEIGES	589 \$
CENTRE DE READAPTATION FOSTER	3 128 \$
CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMEE DU SALUT	5 000 \$

FONDATION POUR LA FORMATION ET LE DEVELOPPEMENT T.R.E.E.	3 956 \$
INDUSTRIES GOODWILL RENAISSANCE MONTREAL INC.	5 000 \$
LA FEDERATION QUEBECOISE DES ASSOCIATIONS FOYERS-ECOLES	688 \$
LA FONDATION CANADIENNE DU REIN	3 567 \$
ORGANISATION D'EDUCATION ET D'INFORMATION LOGEMENT DE COTE-DES-NEIGES	560 \$
REGROUPEMENT DES ORGANISMES DU MONTREAL ETHNIQUE POUR LE LOGEMENT	1 401 \$
THE HEBREW FREE LOAN ASSOCIATION	1 673 \$
LaSalle	
CLUB DE RECHERCHE D'EMPLOI DU SUD-OUEST DE MONTREAL INC.	2 065 \$
GROUPE DES AIDANTS DU SUD-OUEST	635 \$
PATRONAGE ENASCO INC.	589 \$
Mercier--Hochelaga-Maisonneuve	
ESPACE GO INC.	645 \$
FEDERATION QUEBECOISE DES JEUX RECREATIFS	402 \$
FEDERATION QUEBECOISE DU LOISIR LITTERAIRE	206 \$
KEROUL	1 199 \$
LA FEDERATION DES ASSOCIATIONS MUSICALES DU QUEBEC	272 \$
LE THEATRE PETIT A PETIT	1 066 \$
LES GRANDS BALLETS CANADIENS	3 050 \$
THEATRE BOUCHES DECOUSUES	764 \$
THEATRE DU RIDEAU VERT	1 004 \$
ALLIANCE DES REGROUPEMENTS DES USAGERS DU TRANSPORT ADAPTE DU QUEBEC (ARUTAQ)	540 \$
CHANTIERS JEUNESSE	153 \$
CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMEE DU SALUT	3 392 \$
GROUPE AMORCE	299 \$
INDUSTRIES GOODWILL RENAISSANCE MONTREAL INC.	5 000 \$
INFO-FEMMES INC	865 \$
INFOLOGIS DE L'EST DE L'ILE DE MONTREAL	648 \$
LA MAISON A PETITS PAS	1 402 \$
LA PUCE COMMUNAUTAIRE, MONTREAL, INC.	3 953 \$
LE BOULOT VERS ...	5 000 \$
LES ATELIERS D'ANTOINE	4 049 \$
L'UNITE D'INTERVENTION MOBILE L'ANONYME INC.	1 153 \$
TREVE POUR ELLES (CENTRE D'AIDE ET DE LUTTE CONTRE LES AGRESSIONS A CARACTERE SEXUEL) INC.	1 372 \$
ASSOCIATION DE TRIATHLON DU QUEBEC	389 \$
ASSOCIATION SPORTIVE DES AVEUGLES DU QUEBEC	263 \$
FEDERATION AUTO-QUEBEC INC	178 \$
FEDERATION DE NAGE SYNCHRONISEE DU QUEBEC	436 \$
FEDERATION DE RUGBY DU QUEBEC	244 \$
FEDERATION DE VOLLEYBALL DU QUEBEC	598 \$
FEDERATION DU BASEBALL AMATEUR DU QUEBEC INC.	977 \$
FEDERATION QUEBECOISE D'ATHLETISME	731 \$
FEDERATION QUEBECOISE DE GOLF	3 484 \$

FEDERATION QUEBECOISE DE HANDBALL OLYMPIQUE	201 \$
PARASPORTS QUEBEC	697 \$
Montréal-Nord	
CARREFOUR DES RETRAITES DE MONTREAL-NORD INC.	672 \$
CENTRE D'ACTIVITES POUR LE MAINTIEN DE L'EQUILIBRE EMOTIONNEL DE MONTREAL-NORD (CAMEE)	946 \$
IMPULSION-TRAVAIL	3 864 \$
LES YMCA DU QUEBEC (ALTERNATIVE SUSPENSION)	784 \$
Outremont	
ATSA	348 \$
Pierrefonds--Roxboro	
CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMEE DU SALUT	1 815 \$
L'ASSOCIATION HEBRAIQUE DES JEUNES HOMMES, JEUNES FEMMES DE MONTREAL	5 000 \$
Plateau-Mont-Royal (Le)	
"OCCURRENCE" ESPACE D'ART ET D'ESSAI CONTEMPORAINS	1 402 \$
ARTICULE	1 376 \$
ASSOCIATION LURELU	675 \$
ATELIER GRAFF INC.	1 865 \$
CENTRE DE CERAMIQUE-POTERIE BONSECOURS INC.	1 087 \$
COLLECTIF LIBERTE INC.	321 \$
DIAGRAMME GESTION CULTURELLE INC.	1 622 \$
DULCINEE LANGFELDER ET CIE	522 \$
FESTIVAL INTERNATIONAL DE LA LITTERATURE (FIL)	626 \$
GALERIE & ATELIER LA CENTRALE ELECTRIQUE/POWERHOUSE GALLERY & STUDIO	1 784 \$
GEORDIE PRODUCTIONS INC.	2 091 \$
GROUPE INTERVENTION VIDEO DE MONTREAL INC.	1 136 \$
LA SOCIETE DE CINEMA REPERTOIRE DE MONTREAL	5 000 \$
LA VIE DES ARTS	1 038 \$
LE GROUPE ENFIN L'HIVER	785 \$
LE THEATRE DE LA MANUFACTURE INC.	1 154 \$
LES FILLES ELECTRIQUES	920 \$
LES GRANDS BALLETS CANADIENS	2 180 \$
5455, avenue de Gaspé, bureau 407 (E5-1) et 504 Montréal H2T 3B3	
LES GRANDS BALLETS CANADIENS	5 000 \$
4816, rue Rivard Montréal H2J 2N6	
LES7ATELIERS	2 486 \$
L'ORCHESTRE DE CHAMBRE I MUSICI DE MONTREAL	1 686 \$
PLAYWRIGHTS' WORKSHOP (MONTREAL) INC.	1 512 \$
PRODUCTIONS CIEL VARIABLE	494 \$
RENCONTRES INTERNATIONALES DU DOCUMENTAIRE DE MONTREAL	665 \$
SOCIETE D'HISTOIRE ET DE GENEALOGIE DU PLATEAU MONT-ROYAL	294 \$
THEATRE DE L'ŒIL INC.	690 \$
THEATRE DE QUAT'SOUS	173 \$

225, rue Roy est, sous-sol Montréal H2W 1M5	
THEATRE DE QUAT'SOUS	74 \$
3575, boulevard Saint-Laurent, bureau 534 Montréal H2X 2T7	
THEATRE DU RIDEAU VERT	1 043 \$
160, rue Saint-Viateur est, bureau 512 Montréal H2T 1A8	
THEATRE DU RIDEAU VERT	276 \$
4672, rue Saint-Denis Montréal H2J 2L3	
THEATRE L'AVANT-PAYS INC.	1 683 \$
ASSOCIATION QUEBECOISE PLAIDOYER-VICTIMES	609 \$
CENTRE DE LECTURE ET D'ECRITURE (CLE MONTREAL)	661 \$
CENTRE DE SANTE DES FEMMES DE MONTREAL INC.	1 245 \$
3409, avenue de Lorimier Montréal H2K 3X5	
CENTRE DE SANTE DES FEMMES DE MONTREAL INC.	1 618 \$
3401, avenue de Lorimier Montréal H2K 3X5	
CENTRE DE SANTE DES FEMMES DE MONTREAL INC.	1 761 \$
2101, rue Sherbrooke est Montréal H2K 1C2	
CENTRE DES FEMMES DU PLATEAU MONT-ROYAL	1 789 \$
COMITE D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE POUR PERSONNES HANDICAPEES	3 544 \$
COMITE LOGEMENT DU PLATEAU MONT-ROYAL INC.	532 \$
CORPORATION DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ACTION SOLIDARITE GRAND PLATEAU	564 \$
FONDATION MARCELLE ET JEAN COUTU	983 \$
LE CENTRE D'APPRENTISSAGE PARALLELE DE MONTREAL C.A.P.	1 803 \$
L'ENTRAIDE MISSIONNAIRE	2 114 \$
L'HIRONDELLE, SERVICE D'ACCUEIL ET D'INTEGRATION DES IMMIGRANTS	851 \$
4450, rue St-Hubert, 3e étage, suite 331 Montréal H2J 2W9	
L'HIRONDELLE, SERVICE D'ACCUEIL ET D'INTEGRATION DES IMMIGRANTS	529 \$
4560B, boulevard Saint-Laurent, bureau 201 Montréal H2T 1R3	
PLEIN MILIEU	1 612 \$
REGROUPEMENT INTERSECTORIEL DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE MONTREAL (RIOCM)	815 \$
SOUTIEN A LA PERSONNE HANDICAPEE EN ROUTE VERS L'EMPLOI AU QUEBEC (SPHERE-QUEBEC)	2 129 \$
Rivière-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles	
INDUSTRIES GOODWILL RENAISSANCE MONTREAL INC.	5 000 \$
LES IMPATIENS	915 \$
PATRONAGE ENASCO INC.	543 \$
Rosemont--La-Petite-Patrie	
ATELIER DU GESTE	870 \$
FLEUR D'ASPHALTE	875 \$
REGROUPEMENT ARTS ET CULTURE ROSEMONT - PETITE PATRIE	695 \$
ALTERNATIVE NAISSANCE	270 \$
CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMEE DU SALUT	4 062 \$
GROUPE PLEIN EMPLOI INC.	1 401 \$
IMPRIME-EMPLOI	2 913 \$
INDUSTRIES GOODWILL RENAISSANCE MONTREAL INC.	5 000 \$

INDUSTRIES GOODWILL RENAISSANCE MONTREAL INC.	5 000 \$
MEDECINS DU MONDE	241 \$
NOURRI-SOURCE - MONTREAL	270 \$
RESEAU DE L'ACTION BENEVOLE DU QUEBEC	662 \$
ASSOCIATION ULTIMATE MONTREAL	777 \$
Saint-Laurent	
CENTRE DES FEMMES DE SAINT-LAURENT INC.	2 081 \$
INDUSTRIES GOODWILL RENAISSANCE MONTREAL INC.	5 000 \$
Saint-Léonard	
ACCUEIL AUX IMMIGRANTS DE L'EST DE MONTREAL	4 455 \$
PATRONAGE ENASCO INC.	534 \$
Sud-Ouest (Le)	
ATELIER HELIOS MAKERSPACE	1 004 \$
INSTITUT CULTUREL AVATAQ INC.	1 164 \$
MUSEE DU CHATEAU RAMEZAY	1 848 \$
ACTION-SANTE DE POINTE ST-CHARLES	1 086 \$
CENTRAMI	937 \$
CENTRE COMMUNIDEE	1 580 \$
LA MAISON DU PARTAGE D'YOUVILLE INC.	2 273 \$
LES YMCA DU QUEBEC (LOCAL Y PASSEPORT POUR MA REUSSITE SUD-OUEST)	350 \$
PROJET SUIVI COMMUNAUTAIRE	1 517 \$
Verdun	
ASSOCIATION ENTRE TES MAINS	888 \$
CASA-CAFI (CENTRE D'AIDE AUX FAMILLES IMMIGRANTES)	2 100 \$
INDUSTRIES GOODWILL RENAISSANCE MONTREAL INC.	3 725 \$
LES YMCA DU QUEBEC (ALTERNATIVE SUSPENSION)	449 \$
Ville-Marie	
"CHANTS LIBRES" COMPAGNIE LYRIQUE DE CREATION	449 \$
14 LIEUX	91 \$
ASSOCIATION DES LIBRAIRES DU QUEBEC	840 \$
BIENNALE DE MONTREAL	1 261 \$
C.M.C. CONCOURS DE MUSIQUE DU CANADA INC	880 \$
CENTRE DES ARTS ACTUELS SKOL	1 813 \$
CIRCA ART ACTUEL	1 742 \$
CIRCUIT-EST	679 \$
COMPAGNIE DE THEATRE LE CARROUSEL	3 024 \$
CONSEIL QUEBECOIS DU THEATRE	1 505 \$
FONDATION DE DANSE MARGIE GILLIS	209 \$
FONDATION QUEBEC CINEMA	1 447 \$
GALERIE B-312	1 260 \$
GALERIE LES TERRITOIRES	760 \$
GUILDE CANADIENNE DES METIERS D'ART	5 000 \$
ILLUSTRATION QUEBEC	198 \$

LE NOUVEAU THEATRE EXPERIMENTAL	239 \$
2065, rue Parthenais, local 51 Montréal H2K 3T1	
LE NOUVEAU THEATRE EXPERIMENTAL	2 196 \$
1945, rue Fullum Montréal H2K 3N3	
LE THEATRE DE L'OPIS INC.	725 \$
MONTREAL DANSE	1 067 \$
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PERIODIQUES CULTURELS QUEBECOIS (SODEP)	670 \$
THEATRE DE QUAT'SOUS	361 \$
VUES D'AFRIQUE	1 238 \$
ACTION DES FEMMES HANDICAPEES (MONTREAL)	751 \$
ASSOCIATION CANADIENNE DU CANCER COLORECTAL	2 061 \$
ASSOCIATION DES AIDES FAMILIALES DU QUEBEC	650 \$
ASSOCIATION DES DEVENUS SOURDS ET MALENTENDANTS DU QUEBEC	816 \$
CENTRE D'ACTION BENEVOLE DE MONTREAL INC./VOLUNTEER BUREAU OF MONTREAL INC.	2 495 \$
CENTRE D'ECOUTE LE HAVRE INC.	717 \$
CENTRE INTERNATIONAL POUR LA PREVENTION DE LA CRIMINALITE	3 026 \$
CLUB DE RECHERCHE D'EMPLOI MONTREAL CENTRE-VILLE	5 000 \$
CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMEE DU SALUT	5 000 \$
CONSEIL POUR LA PROTECTION DES MALADES (CPM)	1 345 \$
COOPERATIVE DE TRAVAIL TOUSKI	716 \$
DYSTROPHIE MUSCULAIRE CANADA	2 132 \$
FONDATION JEAN LAPOINTE	677 \$
FONDATION LUCIE ET ANDRE CHAGNON	3 236 \$
400, boulevard de Maisonneuve ouest, bureau 1250 Montréal H3A 1L4	
FONDATION LUCIE ET ANDRE CHAGNON	5 000 \$
2001, avenue McGill College, bureau 1000 Montréal H3A 1G1	
LES IMPATIENTS	743 \$
131A, rue Sherbrooke est Montréal H2X 1C6	
LES IMPATIENTS	2 976 \$
100, rue Sherbrooke Est, bureau 4000 Montréal H2X 1C3	
MEDECINS DU MONDE	3 356 \$
PORTAIL VIH/SIDA DU QUEBEC INC.	240 \$
PROJET LOVE : VIVRE SANS VIOLENCE (QUEBEC)	1 885 \$
QUEBEC COMMUNITY GROUPS NETWORK	2 013 \$
INNOVATION JEUNES	1 497 \$
Villeray--Saint-Michel--Parc-Extension	
CENTRE DES METIERS DU CUIR DE MONTREAL	774 \$
LE CORRID'ART/THE LONG HAUL	3 732 \$
THEATRE AUX ECURIES	5 000 \$
THEATRE DE L'ŒIL INC.	1 878 \$
ACTION TRAVAIL DES FEMMES DU QUEBEC INC.	1 182 \$
ASSOCIATION DES CITOYENS AGES GRECO-CANADIENS DE MONTREAL "ASKLIPIOS"	883 \$
ASSOCIATION DU DIABETE DU QUEBEC INC.	3 604 \$
BUREAU DE CONSULTATION JEUNESSE INC.	474 \$
CENTRE GENERATION EMPLOI	4 396 \$

CLAM (CARREFOUR DE LIAISON ET D'AIDE MULTI-ETHNIQUE)	2 421 \$
COOPERATIVE DE SOLIDARITE DE SERVICES D'INTERPRETATION POUR LA FORMATION AUX ADULTES	476 \$
GROUPE D'ACTION POUR LA PREVENTION DE LA TRANSMISSION DU VIH ET L'ERADICATION DU SIDA (GAP-VIES)	2 571 \$
GROUPE ORIENTATION EMPLOI	1 112 \$
JEUNESSE J'ECOUTE	2 775 \$
LA FRATERNITE PAN ARKADIAN DU CANADA/PAN ARKADIAN BROTHERHOOD OF CANADA	764 \$
LE BOUCLIER D'ATHENA, SERVICES FAMILIAUX	1 865 \$
LE REGROUPEMENT DES MAISONS DES JEUNES DU QUEBEC INC.	487 \$
MICRO-RECYC-COOPERATION	724 \$
PREMIERE RESSOURCE, AIDE AUX PARENTS	571 \$
L'ASSOCIATION GRECQUE DE ILIAN "ERMIS"	481 \$
ORGANISATION SPIRITUELLE MONDIALE DES BRAHMA KUMARIS	2 807 \$

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-08-20 07:14

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1151361003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder une deuxième série de 205 soutiens financiers totalisant la somme de 333 088 \$, pour l'année 2015, aux organismes à but non lucratif (OBNL) ayant déposé une demande admissible dans le cadre de la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs

CONTENU

CONTEXTE

L'aide est accordée à des organismes à but non lucratif (OBNL) locataires ou occupants non-propriétaires dans des immeubles non résidentiels imposables et œuvrant dans des domaines ciblés, qu'elle juge prioritaires, en lien avec ses politiques et ses interventions. Ces domaines sont : l'art et la culture, le développement social et communautaire ou le sport et les loisirs. L'immeuble ou la partie de l'immeuble occupé doit être situé dans l'un des 19 arrondissements de la Ville de Montréal.

En 2015, la Ville reconduit cette mesure pour une dixième année. Puisque les lignes directrices restent comme celles de 2014, le taux utilisé pour le calcul du montant d'aide financière à accorder demeure 7 % du loyer annuel net de frais et le maximum accordé par emplacement, par OBNL demeure à 5 000 \$. En reconduisant la mesure d'aide financière aux OBNL locataires, la Ville met en usage le pouvoir discrétionnaire qu'ont les municipalités d'accorder, notamment, de l'aide financière aux OBNL pour les aider à remplir leur mission.

Ce deuxième sommaire porte sur l'attribution de montants distincts d'aide financière à accorder pour 205 demandes admissibles. Ces montants totalisent 333 088 \$ et constituent la deuxième série de soutiens financiers qu'il est recommandé d'octroyer dans le cadre de cette mesure pour l'année 2015. La première concernait quelques 165 demandes admissibles.

Il est prévu d'acheminer au comité exécutif pour approbation, un maximum de deux autres sommaires d'ici la fin de 2015. Les demandes étaient recevables jusqu'au 31 mai de cette année. Les lignes directrices ainsi que le formulaire de demande pour l'année en cours sont disponibles depuis janvier 2015 sur le site Internet de la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0976 du 20 mai 2015

Accorder un 1er versement, pour l'exercice 2015, de 165 montants d'aide financière aux OBNL locataires admissibles à de l'aide financière aux OBNL locataires

CE14 1917 du 10 décembre 2014

Accorder un 5e et dernier versement, pour l'exercice 2014, de 207 montants d'aide financière aux OBNL locataires admissibles à de l'aide financière aux OBNL locataires / Conserver le statu quo quant aux lignes directrices à appliquer pour encadrer ladite mesure en 2015

CE14 1670 du 5 novembre 2014

Accorder un 4e versement, pour l'exercice 2014, de 151 montants d'aide financière aux OBNL locataires admissibles à de l'aide financière aux OBNL locataires

CE14 1489 du 1 octobre 2014

Accorder un 3e versement, pour l'exercice 2014, de 130 montants d'aide financière aux OBNL locataires admissibles à de l'aide financière aux OBNL locataires

CE14 1068 du 2 juillet 2014

Accorder un 2e versement, pour l'exercice 2014, de 117 montants d'aide financière aux OBNL locataires admissibles à de l'aide financière aux OBNL locataires

CE14 0871 du 14 juin 2014

Accorder un 1e versement, pour l'exercice 2014, de 102 montants d'aide financière aux OBNL locataires admissibles à de l'aide financière aux OBNL locataires

CE14 0189 du 12 février 2014

Approuver, pour l'exercice 2014, les lignes directrices aux fins d'octroyer une aide financière aux OBNL locataires d'immeubles non résidentiels imposables situés sur le territoire de la Ville de Montréal, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs

DESCRIPTION

Ce sommaire présente 205 demandes recevables pour recommandation et adoption par le comité exécutif. La majorité des demandes de ce deuxième sommaire provient d'OBNL ayant déposé une demande en 2014. Un tableau joint en « note additionnelle » cumule et ventile les demandes par sommaire et par arrondissement. Un autre tableau en « pièces jointes » détaille les demandes de ce sommaire par arrondissement, par domaine et par organisme, en précisant chaque montant.

La majorité des demandes, soit 113 demandes, provient d'OBNL œuvrant en développement social et communautaire avec un montant total d'aide de 218 299 \$. Les demandes se distribuent comme suit : Ville-Marie (21 demandes); Plateau-Mont-Royal (17 demandes); Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension (15 demandes); Mercier — Hochelaga-Maisonneuve (13 demandes); Côte-des-Neiges — Notre-Dame-de-Grâce (11 demandes); Rosemont — La Petite-Patrie (9 demandes); Le Sud-Ouest (6 demandes); Montréal-Nord (4 demandes); Verdun (4 demandes); LaSalle (3 demandes); Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (3 demandes); Pierrefonds-Roxboro (2 demandes); Saint-Laurent (2 demandes); Saint-Léonard (2 demandes); et, Ahunstic-Cartierville (1 demande).

Le nombre de demandes provenant d'OBNL œuvrant en sport et des loisirs s'élève à 16, avec un montant total d'aide de 15 169 \$. Elles proviennent des arrondissements suivants : Mercier - Hochelaga-Maisonneuve (11 demandes); Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension (2 demandes); Ahunstic-Cartierville (1 demande); Rosemont — La Petite-Patrie (1 demande); et, Ville-Marie (1 demande).

Finalement, les 76 autres demandes proviennent d'OBNL œuvrant en art et culture, avec un montant total d'aide de 99 620 \$. Les demandes proviennent des arrondissements : Plateau-Mont-Royal (31 demandes); Ville-Marie (23 demandes); Mercier — Hochelaga-Maisonneuve (9 demandes); Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension (4 demandes); Le Sud-Ouest (3 demandes); Rosemont — La Petite-Patrie (3 demandes); Ahunstic-Cartierville (1 demande); Anjou (1 demande); et, Outremont (1 demande).

L'OBNL doit déposer une demande distincte par emplacement ou immeuble occupé. Il arrive qu'un OBNL dépose plus d'une demande de soutien financier. C'est le cas si l'OBNL occupe plus d'un emplacement dans un même arrondissement ou dans des arrondissements

différents ou qu'il quitte un emplacement pour un autre. En regard de chaque emplacement considéré, si les critères énoncés dans les lignes directrices sont respectés, l'OBNL a droit à un montant d'aide financière par emplacement admissible.

L'approche retenue pour la formule de calcul du montant d'aide financière à accorder est basée sur le loyer annuel net de frais tel que le chauffage, l'électricité, la TPS et la TVQ ou les autres frais. Cette année, le montant à accorder correspond encore à 7 % de ce loyer net annuel. L'aide financière maximale, par emplacement, pour un organisme est fixée à 5 000 \$. Il est recommandé dans ce premier sommaire d'accorder 16 montants d'aide correspondant à ce maximum.

La mesure d'aide financière aux OBNL locataires ne constitue pas une aide au loyer ni un supplément de loyer, même si elle est calculée sur la base d'un loyer annuel net tel que mentionné précédemment. La mesure est destinée à des OBNL qui rencontrent les critères d'admissibilité, qui sont locataires ou occupants non propriétaires et occupent un immeuble ou une partie d'immeuble non résidentiel imposable sur le territoire de la Ville. Ce soutien financier aide les OBNL des trois domaines ciblés à remplir leur mission en lien avec les politiques et les interventions de la Ville.

JUSTIFICATION

La Ville met dès lors en usage le pouvoir discrétionnaire qu'ont les municipalités d'accorder, notamment, de l'aide aux OBNL.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits pour financer la gestion de la mesure et le versement des montants d'aide dans le cadre de cette mesure sont prévus au budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS). Le 1er sommaire de 2015 traitait 165 soutiens financiers totalisant la somme de 281 876 \$. Les 205 soutiens financiers recommandés dans ce 2e sommaire totalisent la somme de 333 088 \$. Ils proviennent des crédits susmentionnés alloués à cette fin pour l'exercice 2015. Le tableau suivant résume les 10 années d'opération de la mesure d'aide aux OBNL locataires.

Année	Social		Culture		Sport		Total	
	#	\$	#	\$	#	\$	#	\$
2006	323	785 337 \$	137	327 131 \$	15	38 744 \$	475	1 151 213 \$
2007	346	1 117 829 \$	168	455 981 \$	20	56 370 \$	534	1 630 171 \$
2008	377	1 379 450 \$	185	602 279 \$	69	154 371 \$	631	2 138 100 \$
2009	414	1 511 977 \$	199	682 101 \$	69	164 898 \$	682	2 358 978 \$
2010	412	1 560 398 \$	208	715 163 \$	82	207 796 \$	702	2 483 358 \$
2011	424	1 154 696 \$	224	530 579 \$	85	155 484 \$	733	1 840 759 \$
2012	427	695 488 \$	224	314 561 \$	84	102 147 \$	735	1 112 196 \$
2013	421	701 816 \$	226	314 772 \$	85	101 198 \$	732	1 117 786 \$
2014	408	690 966 \$	215	298 297 \$	84	94 875 \$	707	1 084 138 \$

Le tableau en « pièces jointes » détaille les montants d'aide à accorder en regard de chaque OBNL pour les 205 demandes traitées faisant l'objet d'une recommandation favorable. Ils sont regroupés par arrondissement, par domaine et par organisme pour en faciliter la lecture.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le soutien financier aux divers OBNL pour les aider à remplir leur mission facilite la réalisation de l'Action 36 « Être équitable » du Plan de développement durable de la

collectivité montréalaise, à savoir que Montréal s'engage notamment à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette mesure représente un apport apprécié au soutien de la réalisation des missions respectives des OBNL bénéficiaires. Elle représente pour la Ville un renforcement important de son lien avec des organismes partenaires et lui permet de prolonger ses actions en lien avec ses politiques et ses interventions.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication relatives à l'aide pour l'exercice 2015 se sont résumées comme suit :

Janvier 2015 1e lettre aux OBNL bénéficiaires en 2014 - reconduction de la mesure
" Renvoi hyperlien au site de la Diversité sociale et des sports et au site de la Culture
" Documents en ligne - lignes directrices - formulaire d'inscription - fiche Sherlock - BAM et bureaux d'arrondissements

Mars 2015 2e lettre rappel aux OBNL bénéficiaires de 2014 n'ayant pas encore transmis leur demande 2015

Mai 2015 3e lettre rappel aux OBNL bénéficiaires de 2014 n'ayant pas encore transmis leur demande 2015

Janvier 2015 à juin 2015 Lien direct sur le portail de la Ville et de ses directions concernées

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Septembre 2015 Présentation au comité exécutif pour approbation d'une 2e série de versements

31 décembre 2015 Date limite de versement des montants d'aide financière

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), Mme Johanne Derome a désigné Mme Michèle Lafond pour la remplacer du 8 au 24 août 2015 dans ses fonctions de directrice du Service de la diversité sociale et des sports et exercer tous les pouvoirs rattachés à ses fonctions.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia MCMULLEN
Agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Lyne RAYMOND
Chef de division

Le : 2015-08-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Michèle LAFOND
Chef de division

pour Johanne Derome Directrice

Tél : 514 280-4471

Approuvé le : 2015-08-19



Dossier # : 1150879003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la réception d'une contribution financière de 35 920 \$ provenant du Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU) au réseau Accès culture de la ville de Montréal pour la sélection, la promotion et la diffusion de spectacles dans le cadre du programme Les Entrées en scène Loto-Québec 2015-2016. / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant.

Il est recommandé :

- d'autoriser la réception d'une contribution financière de 35 920 \$ provenant du Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU) pour le réseau Accès culture de la Ville de Montréal, pour la sélection, la promotion et la diffusion de spectacles dans le cadre du programme Les Entrées en scène Loto-Québec 2015-2016 .

- d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats du Service de la culture à affecter ce montant pour le paiement des dépenses afférentes aux spectacles.

- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-08-18 10:24

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1150879003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la réception d'une contribution financière de 35 920 \$ provenant du Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU) au réseau Accès culture de la ville de Montréal pour la sélection, la promotion et la diffusion de spectacles dans le cadre du programme Les Entrées en scène Loto-Québec 2015-2016. / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant.

CONTENU

CONTEXTE

Le réseau Accès culture est membre de RIDEAU (Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis) depuis plusieurs années. RIDEAU est le plus important regroupement de diffuseurs culturels à travers le Québec. Il regroupe plus d'une centaine de diffuseurs membres ainsi qu'une dizaine de réseaux de diffuseurs.

Démarré en février 2008 en association avec RIDEAU, le programme *Les Entrées en scène Loto-Québec (ESLQ)* vise à favoriser la diffusion, à travers le Québec, d'artistes de la relève dans toutes les disciplines des arts de la scène (chanson, musique, théâtre, danse, arts du cirque, conte, humour, etc.). Ce programme permet de tisser des liens solides entre les joueurs clés du domaine du spectacle : les jeunes professionnels, les producteurs, les agents et les diffuseurs.

Ce programme vise principalement à :

- soutenir la diffusion des arts de la scène partout au Québec;
- encourager les artistes en émergence de toutes les régions du Québec, peu importe leur discipline;
- appuyer les artistes, les diffuseurs et les réseaux de diffusion dans toutes les étapes d'une tournée;
- permettre aux diffuseurs québécois de favoriser l'éclosion de talents prometteurs.

Ce programme est entièrement financé par Loto-Québec qui a conclu, avec RIDEAU, une entente pour la gestion de ce programme qui se fait en partenariat avec les réseaux régionaux de diffusion. Pour l'île de Montréal, deux réseaux participent au programme ESLQ, soit le réseau Accès culture et le réseau ADICIM qui regroupe les diffuseurs des villes reconstituées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0015 - 7 janvier 2015 : Autoriser la réception d'un soutien financier de 36 750 \$ provenant du Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU) pour le réseau Accès culture de la Ville de Montréal, pour la sélection, la promotion et la diffusion de spectacles dans le cadre du programme Les Entrées en scène Loto-Québec 2014-2015; Accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats du Service de la culture à affecter ce montant pour le paiement des dépenses afférentes aux spectacles; Imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE13 1675 - 30 octobre 2013 : Autoriser la réception d'une contribution financière de 34 615,20 \$ provenant du Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU) pour le réseau Accès culture de la Ville de Montréal, pour la sélection, la promotion et la diffusion de spectacles dans le cadre du programme Les Entrées en scène Loto-Québec 2013-2014 ; Accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats de la Direction de la culture et du patrimoine à affecter ce montant pour le paiement des dépenses afférentes aux spectacles, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

Dans le cadre du projet *Les Entrées en scène Loto-Québec 2014-2015*, les diffuseurs du réseau Accès culture et de l'ADICIM recevront cinq artistes de la relève. Il s'agit de Philippe Brach, David Portelance, The Franklin Electric, Huu Bac Quintet et Collectif 9. Ces cinq groupes et artistes présenteront vingt-six représentations chez différents diffuseurs de toute l'île de Montréal. Ces représentations se déroulent de juillet 2015 à mai 2016.

Tel que convenu dans l'entente avec RIDEAU, un soutien de 35 920 \$ est alloué au réseau Accès culture pour la sélection, la promotion et la diffusion des spectacles des ESLQ 2015-2016. La totalité de ce soutien sera distribuée entre les diffuseurs et le 5 artistes cités précédemment.

JUSTIFICATION

Le montant remis par RIDEAU au réseau Accès culture permettra une gestion plus efficace des remboursements aux artistes et aux diffuseurs de l'île de Montréal ainsi que des déboursés liés à la promotion des représentations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le soutien de RIDEAU pour les Entrées en scène Loto-Québec pour l'île de Montréal se divise comme suit :

- soutien aux réseaux pour la sélection des candidatures d'artistes de la relève de leur région (5 000 \$ - pour l'île de Mtl)
- soutien des artistes sélectionnés par les réseaux pour le dépôt de leur candidature à RIDEAU pour la présentation d'une vitrine de spectacle à la Bourse RIDEAU (6 000 \$ - pour l'île de Mtl)
- soutien aux diffuseurs pour les représentations d'un artiste de la relève sélectionné (pour Montréal - 14 920 \$)
- soutien au réseau pour la promotion des artistes ESLQ qui tournent dans leur réseau (10 000 \$ - pour l'île de Mtl)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La gestion, par le réseau Accès culture, des activités du programme des ESLQ aura pour résultat de permettre la circulation à Montréal d'artistes en émergence provenant de partout à travers le Québec.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de promotion sera déposé à RIDEAU par le réseau Accès culture d'ici la fin septembre.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Été 2015 Début de la tournée des ESLQ 2014-2015

Automne 2016 Campagne de promotion (placement média) pour les représentations de l'automne 2015.

Hiver/printemps 2016 Campagne de promotion (placement média) pour les représentations de l'hiver/printemps 2016

Été 2016 Dépôt du bilan de la tournée de les ESLQ

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Julie DUMARESQ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Élisa BELHACHE
Agent(e) de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-08-11

Isabelle CABIN
Cadre sur mandat(s)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Tél : 514 872-4600

Approuvé le : 2015-08-17



Dossier # : 1152839017

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier non récurrent de 10 000 \$, à l'organisme Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) dans le cadre du Congrès INFRA 2015, qui se tiendra du 30 novembre au 2 décembre 2015 à Québec. Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à l'organisme Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) dans le cadre du Congrès INFRA 2015, qui se tiendra du 30 novembre au 2 décembre 2015 à Québec;
2. d'approuver le projet de convention préparé à cette fin et d'autoriser le greffier à le signer pour et au nom de la Ville;
3. d'imputer cette dépense entièrement assumée par la ville centrale, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-08-19 11:45

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1152839017

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier non récurrent de 10 000 \$, à l'organisme Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) dans le cadre du Congrès INFRA 2015, qui se tiendra du 30 novembre au 2 décembre 2015 à Québec. Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Organisme à but non lucratif constitué en 1994, le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) oeuvre de concert avec les experts du génie civil au développement des connaissances et du savoir-faire dans le domaine des infrastructures municipales. Le CERIU s'est donné comme mission d'être le réseau d'expertise et de référence œuvrant à la pérennité des infrastructures municipales et de devenir un agent mobilisateur afin de guider l'ensemble des municipalités vers une saine gestion des infrastructures. Il offre ainsi aux municipalités une expertise neutre et fiable grâce à la collaboration de partenaires corporatifs, municipaux, universitaires et gouvernementaux. Le CERIU organise aussi des événements et des sessions de formation technique à l'attention de tous les intervenants dans le domaine des infrastructures au Québec.

Cette année, sous le thème de la «Valorisation des infrastructures dans l'espace public», le CERIU organise la 21^e édition de son congrès INFRA 2015 qui se déroulera sous la présidence d'honneur de monsieur Régis Labeaume, maire de Québec, au Centre des congrès de Québec du 30 novembre au 2 décembre 2015. Ce congrès abordera divers enjeux influencés par les mouvements de densification, de requalification des milieux bâtis et d'évolution des technologies, qui interpellent tous les jours les élus, gestionnaires, spécialistes et entrepreneurs pour relever les défis que posent le développement et la gestion de ces actifs municipaux. Que l'on pense aux réseaux d'eau, de transports, d'énergies, de télécommunications et plus encore, les défis qu'ils soulèvent sont multifformes et les moyens limités d'y faire face. Les solutions à l'optimisation des infrastructures municipales s'imposent, au fil des changements urbains, comme l'un des principaux vecteurs à la valorisation des municipalités puisqu'elles permettent le maintien de services qui répondent aux attentes des citoyens et aux principes d'un développement durable.

Réunissant plus de 1 500 spécialistes en infrastructures, cet événement majeur se veut ainsi le lieu par excellence d'échanges et de réseautage des spécialistes, des acteurs, des intervenants et des décideurs d'ici et d'ailleurs œuvrant dans le domaine des infrastructures. Plusieurs grandes municipalités et entreprises du Québec ont d'ailleurs déjà confirmé au CERIU leur soutien financier à titre de partenaires au congrès INFRA 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1669- 5 novembre 2014 - Accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier non récurrent de 10 000 \$, à l'organisme Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) dans le cadre du Congrès INFRA 2014, qui se tiendra du 1er au 3 décembre 2014 à Montréal.

CE13 1574 - 2 octobre 2013 - Accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier non récurrent de 10 000 \$, à l'organisme Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) dans le cadre du Congrès INFRA 2013, qui se tiendra du 2 au 4 décembre 2013, dont la thématique est "La somme de nos compétences au service des citoyens".

CE12 1075 - 27 juin 2012 - Accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier non récurrent de 10 000 \$, à l'organisme Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) dans le cadre du colloque INFRA 2012, qui se tiendra du 19 au 21 novembre 2012, et dont la thématique portera sur les « Infrastructures Municipales ».

DESCRIPTION

Par sa contribution financière au montant de 10 000 \$ pour le congrès INFRA 2015 du CERIU, la ville de Montréal démontre sa volonté à soutenir un événement majeur en infrastructures municipales qui favorise le développement du savoir-faire et de l'expertise, mobilise l'expertise multidisciplinaire de décideurs, ingénieurs, urbanistes, gestionnaires et chercheurs et consolide des liens privilégiés entre des réseaux porteurs d'innovations. En tant que partenaire "Or" à INFRA 2015, la Ville de Montréal bénéficiera de certains avantages et d'une visibilité durant les trois jours du Congrès.

Un projet de convention a été préparé afin de préciser les obligations des parties à l'égard de cette participation financière de la Ville à cet événement important. Le projet de convention est en pièce jointe au dossier.

JUSTIFICATION

La présence d'une délégation de la Ville ainsi que sa participation financière à INFRA 2015, qui se tiendra à Québec, contribueront au rayonnement de Montréal comme un acteur de premier plan en matière de valorisation des infrastructures dans l'espace public au Québec. Par ailleurs, la ville de Montréal concourt à maintenir et à accroître l'expertise de ses employés qui participeront à cet événement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière est entièrement assumée par la ville centre et les crédits de 10 000 \$ sont disponibles dans le budget de fonctionnement du Service de l'eau, ainsi que dans celui du Service des infrastructures, voirie et transport (SIVT). Les fonds seront imputés à parts égales entre les deux unités d'affaires, tel qu'inscrit dans l'intervention du Service des Finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le thème des discussions et des présentations de ce Congrès situe la valorisation des infrastructures dans l'espace public comme une réalité et un défi constant dans la recherche de solutions et de meilleures pratiques pour une saine gestion des infrastructures municipales et de l'espace public.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le congrès se tiendra du 30 novembre au 2 décembre 2015 au Centre des congrès de Québec.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures (Sylvain ROY)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benoit TURENNE
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-15

Alain DUBUC
Cadre administratif

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2015-07-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2015-07-20



Dossier # : 1156794003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 b) prendre des mesures adéquates, avec l'appui de ses partenaires, pour que soit fourni aux personnes itinérantes, dans la mesure où elles en expriment le besoin et dès qu'elles le font, un gîte provisoire et sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 75 357 \$ aux cinq organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à la stratégie itinérance au square Viger - Phase 1 : Été-Automne 2015, dans le cadre de la mesure d'aide financière à la lutte contre l'itinérance 2015 / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 75 357 \$ aux cinq organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à la stratégie itinérance au square Viger - Phase 1: Été-automne 2015, dans le cadre de la mesure d'aide financière à la lutte contre l'itinérance 2015;

Organisme	Projet	Soutien
L'unité d'intervention mobile l'Anonyme inc.	Intervention accrue Viger	3 824 \$
Missions Exeko	Réaménagement du square Viger - Volet itinérance	15 000 \$
C.A.C.T.U.S. Montréal	Viger : un espace pour tous	10 744 \$
Action-Réinsertion (Le Sac à Dos)	Propreté au parc Viger avec la Brigade verte du Sac à Dos	15 789 \$
Accueil Bonneau inc.	Projet d'intervention de milieu et de médiation au square Viger	30 000 \$

2. d'approuver les cinq projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-08-18 16:14

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1156794003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 b) prendre des mesures adéquates, avec l'appui de ses partenaires, pour que soit fourni aux personnes itinérantes, dans la mesure où elles en expriment le besoin et dès qu'elles le font, un gîte provisoire et sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 75 357 \$ aux cinq organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à la stratégie itinérance au square Viger - Phase 1 : Été-Automne 2015, dans le cadre de la mesure d'aide financière à la lutte contre l'itinérance 2015 / Approuver les projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Considéré par plusieurs comme un « espace perdu », le square Viger est reconnu pour ses dynamiques socio-urbaines complexes et l'insécurité qu'elles engendrent. Les personnes en situation d'itinérance, nombreuses à fréquenter le site, nécessitent des interventions adaptées, ce que s'appliquent déjà à réaliser la Ville et les organismes communautaires partenaires.

Dans la foulée du réaménagement du square Viger annoncé par la Ville de Montréal en juin 2015, aborder les questions de l'itinérance et de la cohabitation harmonieuse est essentiel. Pour ce faire, le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) et l'arrondissement de Ville-Marie coordonnent conjointement une démarche qui vise à traiter les différents enjeux liés à l'itinérance, en particulier l'offre de services actuels, l'impact des travaux sur la population itinérante et sur les services qui leur sont destinés, ainsi que les défis du partage de l'espace public.

Consciente des enjeux entourant le partage de l'espace public et la présence de nombreuses personnes en situation d'itinérance dans le square Viger, la Ville de Montréal a mis sur pied un comité d'orientation composé de nombreux partenaires internes et externes. Ce comité a comme mandat de consulter les ressources concernées et de mettre en place des mesures visant à venir en aide aux personnes en situation d'itinérance dans le cadre du réaménagement du square Viger. Dans cette optique, un appel de projets a été mené afin de bonifier les services d'interventions sociales offerts aux populations vulnérables

fréquentant le square.

Une première phase d'intensification de l'offre de services et des interventions communautaires est souhaitée par la Ville de Montréal pour la période été-automne 2015. Des sept projets déposés et soumis au comité de sélection, cinq sont recommandés. Ils s'inscrivent dans l'un ou l'autre des axes suivants : sécurité et sentiment de sécurité, actions préventives et intervention de milieu, cohabitation urbaine et propreté du secteur.

Finalement, les projets recommandés sont cohérents avec les principes mis de l'avant par la Ville de Montréal dans son Plan d'action en itinérance 2014-2017 « Parce que la rue est une impasse », notamment ceux d'offrir des alternatives à l'itinérance et réduire les problèmes de partage de l'espace urbain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1646 du 29 octobre 2014

Adopter le Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 « Parce que la rue est une impasse » / Autoriser un virement budgétaire de 1 M \$ en provenance du budget des priorités de l'administration - agglomération dédié à l'itinérance vers le budget du Service de la diversité sociale et des sports

DESCRIPTION

L'unité d'intervention mobile L'Anonyme inc.

Projet : Intervention accrue Viger

Intervention auprès de la population marginale par l'entremise de l'unité mobile d'intervention présente cinq nuits par semaine à raison d'une heure par nuit. En plus des services réguliers, l'emphase sera mise sur la préparation des personnes à la fermeture du square et la recherche d'alternative à l'itinérance.

Montant : **3 824 \$**

Missions Exeko

Projet : Réaménagement du square Viger - Volet itinérance

Réalisation d'une activité hebdomadaire favorisant la cohabitation sociale entre les différents usagers du square, en plus de la présence régulière de la biblioMobile et de la caravane idAction.

Montant : **15 000 \$**

C.A.C.T.U.S. Montréal

Projet : Viger: un espace pour tous

Intervention par les pairs par la bonification de l'intervention des messagers de rue qui seront présents sept jours par semaine jusqu'à la fermeture du square Viger, en plus de la réalisation d'une activité hebdomadaire par les participants du programme PLAISIIRS. Sensibilisation auprès du public sur l'usage du matériel utilisé par les utilisateurs de drogues injectables (UDI).

Montant : **10 744 \$**

Action-Réinsertion (Le Sac à Dos)

Projet : Propreté au parc Viger avec la Brigade verte du Sac à Dos

Programme de réinsertion par l'entremise d'une brigade de propreté axée sur le nettoyage des incivilités, la propreté, le contact avec les personnes itinérantes et la référence vers les ressources. Présence de la brigade trois matinées par semaine.

Montant : **15 789 \$**

Accueil Bonneau inc.

Projet : Projet d'intervention de milieu et de médiation au square Viger

Étendre la zone d'intervention de milieu au square Viger et son voisinage. Médiation auprès des usagers et citoyens. Intervention sur les comportements dérangeants, sensibilisation auprès des riverains et accompagnement vers les ressources.

Montant : **30 000 \$**

JUSTIFICATION

Ce soutien financier permet de bonifier, et/ou réorienter les interventions réalisées actuellement et/ou à développer de nouvelles activités auprès des personnes marginalisées ou en situation d'itinérance fréquentant le square Viger et son environnement immédiat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses sont imputées à même le budget de 1 M\$ de la mesure d'aide financière dédiée à la lutte contre l'itinérance en 2015.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne le logement social et l'aide aux sans-abri, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Tel qu'illustré au tableau suivant, c'est la première fois que la Ville accorde à ces organismes, dans le cadre de la mesure d'aide financière contre l'itinérance, un soutien financier pour la réalisation de projets de bonification des interventions communautaires au square Viger.

Organisme	Bonification des interventions communautaire - Square Viger	Montant recommandé
		dans le cadre de la Mesure d'aide financière à la lutte contre l'itinérance 2015
L'unité d'intervention mobile l'Anonyme inc.	Intervention accrue Viger	3 824 \$
Missions Exeko	Réaménagement du square Viger - Volet itinérance	15 000 \$
C.A.C.T.U.S. Montréal	Viger: un espace pour tous	10 744 \$
Action-Réinsertion (Le Sac à Dos)	Propreté au parc Viger avec la Brigade verte du Sac à Dos	15 789 \$
Accueil Bonneau inc.	Projet d'intervention de milieu et de médiation au square Viger	30 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les services offerts par ces ressources de première ligne appuient les actions du volet social du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, notamment l'Action 35 - Être solidaire et l'Action 36 - Être équitable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les services offerts par ces ressources de première ligne permettront de mieux préparer la fermeture du square Viger en vue de son réaménagement et de diminuer les impacts possibles sur les populations vulnérables qui y cohabitent.

Le réaménagement du square Viger est une occasion d'observer les pratiques de la Ville en matière d'intervention et de partage de l'espace public et de développer, bonifier ou réorganiser les services en fonction des besoins en transformation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Septembre 2015 Présentation au comité exécutif pour approbation

Décembre 2015 Fin des projets et date limite de dépôt des rapports finaux

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), Mme Johanne Derome a désigné Mme Michèle Lafond pour la remplacer du 8 au 24 août 2015 dans ses fonctions de directrice du Service de la diversité sociale et des sports et exercer tous les pouvoirs rattachés à ses fonctions.

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Annie GAUTHIER)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Salwa MAJOUJI
Conseiller(ere) en developpement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Lyne RAYMOND
Chef de division

Le : 2015-08-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Michèle LAFOND
Chef de division
pour Johanne Derome Directrice
Tél : 514 280-4471

Approuvé le : 2015-08-18

**Dossier # : 1152701056**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un montant de 100 000 € (euros), provenant des dépenses contingentes imprévues d'administration, à Formula E Holdings Limited, représentant les frais de mise en candidature de la Ville de Montréal, pour accueillir, à partir de l'année 2016, le Championnat du monde de Formule E de la FIA

Considérant que le Championnat de Formule E de la FIA est le seul championnat de course automobile utilisant des véhicules propulsés par un moteur électrique;
Considérant que la Ville de Montréal souhaite poser sa candidature afin d'accueillir le Championnat du monde de Formule E de la FIA.

Il est recommandé :

1. d'accorder un montant de 100 000 € (euros), provenant des dépenses contingentes imprévues d'administration, à Formula E Holdings Limited, représentant les frais de mise en candidature de la Ville de Montréal, pour accueillir, à partir de l'année 2016, le Championnat du monde de Formule E de la FIA;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-09-01 10:16

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION**Dossier # :1152701056**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un montant de 100 000 € (euros), provenant des dépenses contingentes imprévues d'administration, à Formula E Holdings Limited, représentant les frais de mise en candidature de la Ville de Montréal, pour accueillir, à partir de l'année 2016, le Championnat du monde de Formule E de la FIA

CONTENU**CONTEXTE**

La Ville de Montréal souhaite devenir la capitale de l'électrification en Amérique du Nord. Depuis plus d'un an, des actions ont été entreprises à cet effet telle l'installation de bornes de recharges sur le domaine public ainsi qu'un appel d'intérêt pour la mise en place d'un système d'autopartage de voitures électriques.

D'autre part, la Ville de Montréal est l'hôte de plusieurs événements internationaux, dont le Grand Prix de Formule 1 et de nombreux festival. L'administration municipale souhaite que la Ville de Montréal pose sa candidature afin que celle-ci devienne un incontournable dans le calendrier des courses de la Formule électrique. Le Championnat de Formule E de la FIA est un championnat de course automobile utilisant des monoplaces de Formule E, le seul utilisant des véhicules propulsés par un moteur électrique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Afin de poser sa candidature, l'administration doit accorder la somme de 100 000 € (euros) à Formula E Holdings Limited pour la mise en candidature de la Ville de Montréal afin d'accueillir le Championnat du monde de Formule E de la FIA.

JUSTIFICATION

Ce montant représente les frais de mise en candidature requis afin de permettre à Formula E Holdings Limited d'effectuer l'identification d'un circuit urbain, d'effectuer les expertises requises et de procéder à l'analyse du dossier de candidature. Suite à l'acceptation de sa candidature, la Ville de Montréal rejoindra la liste des villes accueillant déjà l'événement soit Pékin, Putrajaya, Punta del Este, Buenos Aires, Long beach, Monaco, Berlin, Moscou, Paris et Londres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le championnat Formule E s'appuie sur les valeurs de d'énergie propre, de la préservation de l'environnement et des festivités et conjugue l'ingénierie, la technologie, le sport, les sciences, le design, la musique et les festivités.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Arianne ALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Alain DUFORT
Directeur général adjoint

Le : 2015-08-27



Dossier # : 1156894005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour un édifice à bureaux comprenant deux tours de 3 et 5 étages d'une superficie totale au sol de 11 715 m ² sur un terrain de 38 618,60 m ² .

Recommander au Conseil municipal d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour un édifice à bureaux comprenant deux tours de 3 et 5 étages d'une superficie totale au sol de 11 715 m² sur un terrain de 38 618,60 m².

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-08-06 08:57

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1156894005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour un édifice à bureaux comprenant deux tours de 3 et 5 étages d'une superficie totale au sol de 11 715 m ² sur un terrain de 38 618,60 m ² .

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit pour le conseil municipal d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q.,c. Q-2 (partie 2 : aspects administratifs, point 2.5 du formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet assujéti à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement du MDDELCC) en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de 38 618,60 m².

Le présent projet consiste en :

La construction d'un édifice à bureaux comprenant deux tours de 3 et 5 étages comprenant des usages accessoires(cafétéria et garderie) de même qu'un stationnement étagé pour une superficie totale au sol de 11 715 m² implantés sur un terrain d'une superficie de 38 618,60 m². Le nouveau bâtiment abritera la compagnie Ericsson. L'aire totale des planchers est de 36 841,20 m² . En plus des bâtiments, le projet inclut l'aménagement de stationnements extérieurs et l'aménagement paysager.

La totalité des eaux de ruissellement du site est gérée par le projet de rétention et aucune eau n'est dirigée vers un cours d'eau (ruisseau) ou autre surface (milieu humide)

Tel que demandé, en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q.,c. Q-2, le libellé de cette formalité est résumé à l'article 2.5 du formulaire de

demande d'autorisation auprès du MDDELCC:

"La demande d'autorisation contient l'original du certificat de la municipalité ou de l'arrondissement, signé soit par le greffier ou le secrétaire trésorier de la municipalité, ou le titulaire habilité de l'arrondissement, ou s'il s'agit d'un territoire non organisé, d'une municipalité régionale de comté (MRC), attestant que la municipalité ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation."

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Afin de permettre à l'entrepreneur d'obtenir l'autorisation du MDDELCC, le greffier de la Ville doit émettre un certificat de non-objection par lequel la Ville de Montréal atteste qu'elle ne s'oppose pas à la délivrance du certificat d'autorisation par le MDDELCC pour le projet en question pour le lot : 5 662 602

JUSTIFICATION

Le projet est conforme aux règlements municipaux dont le règlement 1047 sur la rétention des eaux pluviales de l'arrondissement de Saint-Laurent. Le Service de l'eau et le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal se sont prononcés favorablement avec commentaires

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La rétention des eaux pluviales dans le réseau privé d'égout pluvial aide à minimiser les rejets dans le réseau municipal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mathieu-Pierre
LABERGE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction (Marie LAFONTAINE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Richard APRIL
Chef de division - Permis et inspection
DAUSE arrondissement de Saint-Laurent

ENDOSSÉ PAR

Éric PAQUET
Directeur

Le : 2015-05-21



Dossier # : 1156204001

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires , Division du greffe de la cour municipale , Section du greffe et du soutien à l'audience
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Procéder à la désignation de deux officiers de justice à la cour municipale, conformément à la Loi sur les cours municipales (RLRQ c C-72.01) et abroger les nominations d'anciens officiers de justice.

Il est recommandé :

- de nommer Me Nathalie Gravel en tant que greffière adjointe de la cour municipale de la Ville de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cours municipales* ;
- de nommer Mme Johanne Peate en tant que greffière adjointe de la cour municipale de la Ville de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cours municipales* ;
- abroger les résolutions CM03 0150 et CG11 0395.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-08-05 11:11

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1156204001

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires , Division du greffe de la cour municipale , Section du greffe et du soutien à l'audience
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Procéder à la désignation de deux officiers de justice à la cour municipale, conformément à la Loi sur les cours municipales (RLRQ c C-72.01) et abroger les nominations d'anciens officiers de justice.

CONTENU

CONTEXTE

Dans l'exercice de sa mission et de ses activités, la cour municipale de la Ville de Montréal, ci-après « la cour municipale », est assujettie aux exigences et aux règles de la *Loi sur les cours municipales*, RLRQ c C-72.01, ci-après la LCM. Entre autres dispositions, la LCM dispose que :

- *Le conseil de la municipalité responsable de l'administration du chef-lieu de la cour nomme, par résolution, le greffier de la cour et fixe son traitement. Il peut, de la même manière, nommer un greffier adjoint. (art. 57)*
- *Le greffier et, le cas échéant, le greffier adjoint sont des officiers de la cour; ils exercent leurs fonctions judiciaires sous la supervision du juge. (art. 58)*
- *Le greffier adjoint est, dans l'exercice de ses fonctions, revêtu de tous les pouvoirs conférés par la présente loi au greffier de la cour et est soumis aux mêmes obligations que celui-ci. (art. 65)*

* * *

Le 12 mai 2015, la Direction générale adjointe - Services institutionnels a procédé à la nomination de Mme Johanne Peate au poste de chef de section - soutien à l'audience.

Le 20 juin 2015, la Direction générale adjointe - Services institutionnels a procédé à la nomination permanente de Me Nathalie Gravel au poste de chef de section - greffe et greffière adjointe de la cour municipale.

Or, bien qu'administrativement nommée « greffière adjointe », Me Nathalie Gravel ne peut agir comme officier de justice ni exercer les fonctions judiciaires rattachées à son poste qu'à la condition, comme l'exige la LCM (art. 57), d'être dûment désignée pour ce faire par voie d'une résolution du conseil de l'agglomération de Montréal, instance décisionnelle de qui relève la cour municipale. Il en est de même pour madame Johanne Peate dont le descriptif

d'emploi énonce qu'elle doit exercer les pouvoirs conférés par la loi à titre de greffière de la cour.

D'où l'objet de ce dossier et de la recommandation soumise ci-après.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA153197053 - 25 juin 2015 - Promotion permanente de Me Nathalie Gravel, à compter du 20 juin 2015, au poste de Chef de section Greffe/Soutien à l'audience et greffière adjointe à la cour municipale;

DA155913034 - 6 mai 2015 - Embauche de Mme Johanne Peate, à compter du 12 mai 2015, au poste de Chef de section du soutien à l'audience;

CG11 0395 - 24 novembre 2011 - Désignation à titre de greffière adjointe de la cour municipale de Me Sophie Bénazet, chef de section du Greffe et greffière adjointe à la cour municipale, conformément à la *Loi sur les cours munic ip a le s* (RLRQ c C-72.01);

CM03 0150 - 25 février 2003 - Désignation d'un (1) greffier et de quatre (4) greffiers adjoints de la cour municipale de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Madame Johanne Peate cumule plusieurs années au service d'une cour municipale et a déjà assumé les responsabilités de greffière (adjointe). Elle a débuté ses fonctions à la Ville de Montréal, le 12 mai 2015, en tant que chef de section - soutien à l'audience.

Me Nathalie Gravel cumule 10 ans de service à la cour municipale de la Ville de Montréal et a été nommée à titre permanent au poste de chef de section - greffe et greffière adjointe depuis le 20 juin 2015.

La décision attendue vise essentiellement à faire désigner, à titre de greffière adjointe, les titulaires des postes de chef de section - soutien à l'audience et de chef de section - greffe, et ce, afin qu'elles puissent agir comme officier de justice au sens de la LCM. Ce faisant, il est approprié d'abroger les nominations précédentes puisque ces personnes ne travaillent plus à la Direction des services judiciaires de la cour municipale ou sont à la retraite.

JUSTIFICATION

Exigences de la LCM et nécessité pour la greffière de pouvoir compter sur l'assistance d'adjointes dans l'exercice de ses fonctions, tout autant qu'en cas d'absence ou durant la période des vacances, et ce, compte tenu du volume et de l'envergure des activités de la cour municipale de la Ville de Montréal.

Abroger les nominations antérieures de certains officiers de justice qui n'agissent plus à la Direction des services judiciaires de la cour municipale de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le défaut d'assurer la relève de la greffière en cas d'absence peut compromettre la continuité des opérations quotidiennes de la cour municipale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Assermentation de Mme Peate et de Me Gravel, conformément à l'article 60 de la LCM.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-France BISSONNETTE
C/d greffe & greffier de la cour mun.

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-07-13

Yves BRIAND
Directeur des services judiciaires

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Yves BRIAND
Directeur des services judiciaires

Approuvé le : 2015-07-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAI
Directeur et avocat en chef

Approuvé le : 2015-08-04



Dossier # : 1150679018

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la 7e partie de la programmation d'événements publics 2015. Autoriser l'occupation du domaine public du 4 septembre au 18 octobre 2015.

Il est recommandé

1. d'approuver la programmation d'événements publics 2015 - 7e partie;
2. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-08-20 12:58

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1150679018

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la 7e partie de la programmation d'événements publics 2015. Autoriser l'occupation du domaine public du 4 septembre au 18 octobre 2015.

CONTENU

CONTEXTE

Nous présentons la septième partie de la programmation d'événements publics pour l'année 2015. Nous demandons au comité exécutif l'autorisation d'occuper le domaine public selon les dates et les heures indiquées pour les événements concernés.

Pour permettre la réalisation d'événements, il est aussi nécessaire d'obtenir certaines ordonnances à la réglementation municipale sous la responsabilité des arrondissements. Il s'agit notamment des règlements sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20 et sur la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M, P-1, articles 3 et 8.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1288 - 30 juin 2015 - approuver la programmation d'événements publics - 6e partie en 2015 / Autoriser l'occupation du domaine public;

- **CE15 1183** - 9 juin 2015 - approuver la programmation d'événements publics - 5e partie en 2015 / Autoriser l'occupation du domaine public;
- **CE15 0851** - 6 mai 2015, approuver la programmation d'événements publics - 4e partie en 2015 / Autoriser l'occupation du domaine public;
- **CE15 0601** - 8 avril 2015 - approuver la programmation d'événements publics - 3e partie en 2015 / Autoriser l'occupation du domaine public;
- **CE15 0348** - 4 mars 2015 - approuver la programmation d'événements publics - 2e partie en 2015 / Autoriser l'occupation du domaine public;
- **CE15 00073** - 14 janvier 2015 - approuver la programmation d'événements publics - 1re partie en 2015 / Autoriser l'occupation du domaine public.

DESCRIPTION

Plusieurs événements coordonnés par la Division des événements publics se réaliseront sur le domaine public du 4 septembre au 18 octobre 2015. Ces événements sont :

- La course REDBULL boîte à savon
- Lancement des semaines de mobilité
- Cani-Course BEA de Montréal
- Les Grands Défis IRIC contre le cancer

- Girls for the cure
- Shuffle 26^e édition
- Outreach run
- Marche des 4 pattes
- Ça Marche
- Dimanche TD Vert
- Marche Centraide aux 1000 parapluies
- Mille et une beautés du Gris
- Course à pied - Primaire et Secondaire - GMAA
- Course TDAH
- Montréal marche pour la santé mentale
- Le temps d'une soupe

Les promoteurs soumettent leurs projets d'événements publics aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils sont balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » est remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile est remis à la Ville.

JUSTIFICATION

Les événements publics contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans certains cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la Ville. Les événements réalisés sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Le comité exécutif doit en autoriser la tenue d'événements et l'occupation du domaine public en vertu de la résolution CE05 0517.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements publics sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et des arrondissements concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève d'une agente de projets qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex.: Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications sont prises en charge par les promoteurs. Lors de fermeture de rues :

- Des avis de fermeture de rues sont installés par le promoteur 10 jours avant l'événement sur les rues concernées.

- Des avis aux résidents et aux commerçants sont envoyés ou distribués par le promoteur. Ces avis portent sur l'événement ainsi que sur les rues fermées et/ou interdites au stationnement.
- Les équipes des communications de la direction générale et des arrondissements sont informées des fermetures de rues. À leur tour, elles informent le service 311 de la Ville de Montréal et envoient des avis aux médias.
- Pour assurer que les entraves soient également documentées dans le compte Twitter, l'Info-courriel est expédié dans la boîte courriel Twitter circulation/MONTREAL.
- Les promoteurs doivent remettre une copie de l'avis de fermeture envoyé aux résidents à l'agent de projets de la division responsable de leur événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Maryse BOUCHARD)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Claude DUBOIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie GIROUX
Agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-08-17

Alexandra COURT
Chef de division
Division des événements publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel BISSONNETTE
Directeur Cinéma - Festivals - Événements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Approuvé le : 2015-08-19

Approuvé le : 2015-08-20



Dossier # : 1155323007

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	1- Autoriser l'encaissement des recettes provenant d'un bail intervenu entre Bell Mobilité inc. et la Ville de Pointe-Claire, pour une recette totale de 113 621,25 \$ excluant les taxes. 2- Autoriser l'encaissement des recettes provenant d'un bail intervenu entre Microcell Télécommunications inc. et la Ville de Pointe-Claire, pour une recette totale de 13 918,44 \$ excluant les taxes. Batiment # 4301

Il est recommandé :

1. d'autoriser l'encaissement des recettes provenant du bail intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et Bell Mobilité inc., conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. pour une recette totale de 113 621,25 \$, excluant les taxes.
2. d'autoriser l'encaissement des recettes provenant du bail intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et Microcell Télcomunications inc., conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, pour une recette totale de 13 918,44 \$, excluant les taxes.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-08-24 10:35

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1155323007

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	1- Autoriser l'encaissement des recettes provenant d'un bail intervenu entre Bell Mobilité inc. et la Ville de Pointe-Claire, pour une recette totale de 113 621,25 \$ excluant les taxes. 2- Autoriser l'encaissement des recettes provenant d'un bail intervenu entre Microcell Télécommunications inc. et la Ville de Pointe-Claire, pour une recette totale de 13 918,44 \$ excluant les taxes. Batiment # 4301

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de la résolution CG13 0481, le conseil d'agglomération a approuvé une entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Pointe-Claire concernant le transfert à l'agglomération des activités liées à l'exploitation de l'usine de production d'eau potable de la Ville de Pointe-Claire. Cette entente est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

En vertu de la résolution 2012-485, le conseil de la Ville de Pointe-Claire a approuvé un bail entre Bell Mobilité inc., pour la location d'espace sur le toit de la tour d'eau potable de la Ville de Pointe-Claire, qui est située au 180, avenue Duke-of-Kent à Pointe-Claire, débutant le 1^{er} mai 2012 et se terminant au 30 avril 2017.

La Ville de Pointe-Claire a entériné un bail le 6 septembre 1995 avec Microcell Télécommunications inc. pour une durée initiale de 5 ans débutant le 1^{er} décembre 1995. Ce bail était pourvu de deux options de renouvellement de 5 ans chacune. Le bail est échu depuis le 30 novembre 2010. Par la suite, il y a eu reconduction tacite.

Le présent sommaire décisionnel a pour but d'autoriser l'encaissement des recettes, et ce, à partir du 1^{er} janvier 2014 et selon les échéances des baux qui ont été entérinés par la Ville de Pointe-Claire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0481 - 19 décembre 2013 - Approuver une entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Pointe-Claire concernant le transfert à l'agglomération des activités liées à l'exploitation de l'usine de production d'eau potable de Pointe-Claire.

2012-485 - Ville de Pointe-Claire, séance du 12 décembre 2012 - Approuver le bail à intervenir entre Bell Mobilité inc. et la Ville de Pointe-Claire, pour la location d'une partie de

l'immeuble situé à 180, avenue Duke-of-Kent, Pointe-Claire (tour d'eau) pour l'utilisation et le maintien d'antennes de toit, d'abris pour l'équipement et tous les câbles, montures d'antennes nécessaires et tout autres équipements ou fixation utiles, le tout, suivant le document annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 12-318-4338, dans la mesure où la version finale dudit bail est substantiellement conforme à ladite pièce jointe.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'autoriser l'encaissement des recettes en vertu de la résolution 2012-485, concernant le bail entre la Ville de Pointe-Claire et Bell Mobilité inc., pour la location d'espaces sur le toit pour les fins d'ajout d'antennes de télécommunications, qui sont situées sur une partie de l'immeuble sis au 180, avenue Duke-of-Kent à Pointe-Claire, débutant au 1^{er} mai 2012 et se terminant au 30 avril 2017. Le bail est pourvu de 3 options de renouvellement automatique de 5 ans chacune en faveur de Bell Mobilité inc. Il vise également à autoriser l'encaissement des recettes en provenance du bail intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et Microcell Télécommunications inc. dont le bail est échu depuis le 30 novembre 2011.

La direction de l'eau potable a signifié aux deux fournisseurs de télécommunications, que pour des raisons de sécurité, ils devront entreprendre les démarches nécessaires afin de trouver un autre site. La Ville est actuellement en pourparlers avec Bell Mobilité inc. afin de résilier l'entente initiale. Ceci fera l'objet d'un sommaire décisionnel ultérieurement.

JUSTIFICATION

En vertu de la résolution CG13 0481, la Ville de Montréal et la Ville de Pointe-Claire ont convenu d'une entente afin d'établir les responsabilités respectives de chacune pour la gestion et l'exploitation de l'usine de production d'eau potable. Conséquemment, les recettes provenant des fournisseurs de télécommunications doivent être transférées à l'agglomération.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voici le détail des recettes prévues selon les ententes :

	Recettes 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2014	Recettes 2015	Recettes 2016	Recettes 2017	Total
Bell Mobilité	33 138,25 \$	33 966,71 \$	34 815,87 \$	11 700,40 \$	113 621,25 \$
Microcell Télécommunications inc.	6 959,22 \$	6 959,22 \$	0,00 \$	0,00 \$	13 918,44 \$
Total des Recettes	40 097,47 \$	40 925,93 \$	34 815,87 \$	11 700,40 \$	127 539,69 \$
TPS (5%)	2 004,87 \$	2 046,30 \$	1 740,79 \$	585,02 \$	6 376,98 \$
TVQ (9,975%)	3 999,18 \$	4 082,36 \$	3 472,88 \$	1 167,11 \$	12 721,54 \$
Total incluant taxes	46 101,52 \$	47 054,58 \$	40 029,55 \$	13 452,53 \$	146 638,21 \$

Étant donné que Bell Mobilité et Microcell Télécommunications inc. ont payé leurs loyers pour l'année 2014 à la Ville de Pointe-Claire, celle-ci s'est engagée à rembourser la Ville de Montréal pour les loyers trop perçus pour une somme de 46 101,52 \$ taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE Septembre 2015

CG Octobre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de l'eau potable (André MARSAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine D'ASTOUS
Conseillère en Immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-08-17

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

Approuvé le : 2015-08-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur de service par intérim

Approuvé le : 2015-08-24



Dossier # : 1150032004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement de 60 000 \$, pour l'année 2015, en provenance des dépenses contingentes d'administration vers le Service des infrastructures, de la voirie et des transports et approuver une contribution financière à la Société de transport de Montréal (STM) pour compléter le mandat d'étude sur le projet de navette fluviale.

Il est recommandé :

d'autoriser un virement de 60 000 \$, pour l'année 2015, en provenance des dépenses contingentes d'administration vers le Service des infrastructures, de la voirie et des transports et approuver une contribution financière à la Société de transport de Montréal pour compléter le mandat d'étude sur le projet de navette fluviale.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-09-01 11:07

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1150032004**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement de 60 000 \$, pour l'année 2015, en provenance des dépenses contingentes d'administration vers le Service des infrastructures, de la voirie et des transports et approuver une contribution financière à la Société de transport de Montréal (STM) pour compléter le mandat d'étude sur le projet de navette fluviale.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel vise à autoriser le transfert d'un montant de 60 000 \$ à la STM pour compléter le mandat de réalisation d'une étude sur l'implantation d'une navette fluviale entre le secteur de Pointe-aux-Trembles (PAT), dans l'est de l'île, et le centre-ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

En décembre 2014, il a été convenu de mandater la STM pour procéder à une étude sur le projet de navette fluviale entre Pointe-aux-Trembles et le vieux-port de Montréal. Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) de la Ville de Montréal a été désigné pour accompagner la STM dans ses démarches. Le Service des grands parcs, du verdissement et du mont-Royal collaborent à l'exercice.

Au printemps 2015, après avoir complété la définition du mandat, la STM (équipe de planification des réseaux) a débuté l'étude d'opportunité, à l'interne, avec l'analyse des données de l'enquête origine-destination 2013. Le présent sommaire vise à permettre à la STM de mandater, en complément, une firme externe pour le volet faisabilité de l'étude (les options, les quais, les coûts, intervalles de service possible, stationnements incitatifs, supports à vélo, etc.) Une analyse tarifaire devra aussi être faite par la STM, puisque la navette serait potentiellement intégrée au réseau de transport en commun de Montréal.

JUSTIFICATION

La STM doit engager une firme externe pour les aspects de faisabilité d'une navette fluviale. Ces aspects devront inclure la faisabilité des options, les caractéristiques des bateaux des compagnies maritimes existantes (nombre de bateaux disponibles, intervalles de service, nombre de places à bord, temps de parcours, possibilité d'inclure des vélos à bord, etc.), les quais (à PAT et au centre-ville), les coûts d'exploitation et d'implantation, l'implantation de stationnements incitatifs (nombre de places), les supports à vélo, etc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une aide financière de la Ville de Montréal, de 60 000 \$, est nécessaire afin que la STM puisse compléter son mandat et engager un consultant pour le volet faisabilité de l'étude.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de navette fluviale en est un de transport en commun qui pourrait aider à diminuer le nombre de voitures entre PAT et le centre-ville et ainsi diminuer les GES. Ce projet permettrait aussi d'encourager le transport actif puisqu'il est compatible avec la marche et le vélo. De plus, ce projet ne requiert aucune construction d'infrastructure lourde.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence de fonds transférés par la Ville de Montréal pourrait remettre en question la réalisation du projet puisque le volet faisabilité de l'étude ne pourrait être réalisé.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec le département des affaires publiques de la STM.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Phases/étapes/livrables	Dates des jalons
Étude d'opportunité	Printemps - été 2015
Octroyer le mandat au consultant	Été 2015
Étude de faisabilité	Automne 2015
Rapport Final	Hiver 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au meilleur de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maude M BÉLANGER
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-08-05

Benoit CHAMPAGNE
Directeur des transports

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur des transports

Approuvé le : 2015-08-17

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur de service - infrastructures, voirie
et transport

Approuvé le : 2015-08-18



Dossier # : 1154375002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Nommer Magda Popeanu comme représentante élue de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du Pôle centre, nouvel organisme de développement local et régional

Il est recommandé :

De nommer Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges, comme représentante élue de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du nouvel organisme de développement local et régional, soit le Pôle centre.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-04-20 13:28

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1154375002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Nommer Magda Popeanu comme représentante élue de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du Pôle centre, nouvel organisme de développement local et régional

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de loi 28 concernant le retour à l'équilibre budgétaire du gouvernement du Québec prévoit que l'agglomération de Montréal doit mettre en place des points de service de développement local et régional. Les arrondissements de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, Outremont, Plateau Mont-Royal et Ville-Marie ainsi que la ville de Westmount formeront le Pôle centre. Un élu de l'arrondissement doit être nommé pour siéger sur le conseil d'administration de ce nouvel organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0175 Nomination de madame Magda Popeanu au conseil d'administration de la CDEC de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce (1145265008)

DESCRIPTION

La nomination de Mme Magda Popeanu permettra de pourvoir le poste prévu pour un élu de l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce au sein du conseil d'administration du nouvel organisme de développement local et régional.

JUSTIFICATION

Compte tenu du fait que Mme Popeanu a siégé jusqu'à la fin mars 2015 sur le conseil d'administration de la Corporation de développement économique et communautaire (CDEC) de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, de ses connaissances des dossiers de développement local et de son intérêt, madame Popeanu possède l'expertise pour siéger au sein du conseil d'administration du Pôle centre.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil municipal 25 mai 2015
Conseil d'agglomération 28 mai 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis BRUNET
Cadre sur mandat

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-04-02

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises



Dossier # : 1151333007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Recommander au Conseil d'agglomération d'entériner la nomination d'un représentant élu de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour siéger au comité exécutif et au conseil d'administration de l'organisation de développement économique local, Pôle Centre-Ouest, desservant le territoire composé de celui des villes de Côte-Saint-Luc, de Hampstead, de Montréal-Ouest et de Mont-Royal et de celui des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Laurent, à compter d'août 2015

Recommander au Conseil d'agglomération d'entériner la nomination de Monsieur Pierre Desrochers, conseiller de ville du district électoral de Saint-Sulpice, représentant élu de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour siéger au comité exécutif et au conseil d'administration de l'organisation de développement économique local, Pôle Centre-Ouest, desservant le territoire composé de celui des villes de Côte-Saint-Luc, de Hampstead, de Montréal-Ouest et de Mont-Royal et de celui des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Laurent, à compter d'août 2015.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-08-20 09:11

Signataire : Alain DUFORT

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
 et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1151333007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Recommander au Conseil d'agglomération d'entériner la nomination d'un représentant élu de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour siéger au comité exécutif et au conseil d'administration de l'organisation de développement économique local, Pôle Centre-Ouest, desservant le territoire composé de celui des villes de Côte-Saint-Luc, de Hampstead, de Montréal-Ouest et de Mont-Royal et de celui des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Laurent, à compter d'août 2015

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de loi 28 : Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours du budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, adopté le 20 avril 2015 comme chapitre 8 des lois de 2015, prévoit, par la modifications de diverses dispositions concernant la gouvernance municipale en matière de développement local et régional, que l'agglomération de Montréal doit mettre en place un point de service pour le territoire composé de celui des villes de Côte-Saint-Luc, de Hampstead, de Montréal-Ouest et de Mont-Royal et de celui des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Laurent.

Il a été convenu que la gouvernance de ce point de service sera établie à partir de l'organisme existant CLD Centre-Ouest dont la composition du conseil d'administration sera adaptée afin de prévoir une représentation provenant de chacun des territoires. Le conseil d'administration sera composé de 13 personnes, soit 4 élus et 9 personnes des milieux d'affaires incluant le président. Pour Ahuntsic-Cartierville, la représentation sera d'un élu et de 4 personnes d'affaires. Les personnes d'affaires n'ont pas à être nommés par le conseil d'arrondissement.

En ce sens, le Conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville recommande au Conseil d'agglomération d'entériner la nomination d'un représentant élu de l'arrondissement pour siéger au conseil d'administration et au comité exécutif de l'organisation de développement économique locale, Pôle Centre-Ouest.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Recommander au Conseil d'agglomération d'entériner la nomination de Monsieur Pierre Desrochers, conseiller de ville du district électoral de Saint-Sulpice, représentant élu de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour siéger au comité exécutif et au conseil d'administration de l'organisation de développement économique locale, Pôle Centre-Ouest, desservant le territoire composé de celui des villes de Côte-Saint-Luc, de Hampstead, de Montréal-Ouest et de Mont-Royal et de celui des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Laurent, à compter d'août 2015.

JUSTIFICATION

La participation d'un représentant élu de l'arrondissement au conseil d'administration et au comité exécutif de la nouvelle organisation de développement économique a pour but d'assurer la cohérence, la complémentarité, la concertation et le suivi des interventions communes de cette organisation et de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S/O

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La nomination d'un représentant élu au conseil d'administration de la nouvelle organisation de développement économique local, par le conseil d'arrondissement en août et par le conseil d'agglomération à la fin septembre, est primordiale afin de ne pas retarder davantage le démarrage des activités de l'organisation ainsi que l'accompagnement et le financement des projets d'affaires des entreprises d'Ahuntsic-Cartierville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La nouvelle organisation communiquera la composition définitive de son conseil d'administration à la suite de sa prochaine rencontre prévue fin août.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Nomination par le conseil d'agglomération du 24 septembre 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours du budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service du développement économique , Direction (Martine ÉTHIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François SOULIERES
Commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-17

Jocelyn JOBIDON
Directeur du développement du territoire

CE : 30.008

2015/09/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.009
2015/09/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 40.001
2015/09/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 40.002
2015/09/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1156620012

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section développement et partenariat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver le règlement modifiant le règlement 72, relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional visant à ajouter le bois Angell dans les limites du parc- nature de l'Anse-à-l'Orme

Il est recommandé:

1. de donner un avis de motion annonçant qu'un règlement modifiant le règlement 72, relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional, visant à ajouter le bois Angell dans les limites du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme sera adopté;
2. d'adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération de Montréal modifiant le règlement 72, relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional »

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-08-20 16:32

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1156620012

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_ verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section développement et partenariat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver le règlement modifiant le règlement 72, relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional visant à ajouter le bois Angell dans les limites du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels (PPMVMN), la Ville de Montréal a acquis, en 2007, de Canards illimités Canada (CIC), organisme à but non lucratif, le lot 3 944 964 situé dans l'écoterritoire du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme, plus précisément dans le bois Angell et ce, aux fins d'expansion du parc-nature de l'Anse à l'Orme. La Ville a également obtenu un droit d'usage dans le lot 3 944 965 appartenant à CIC. La Ville de Beaconsfield a par ailleurs acquis le lot 3 944 966 grevé d'une servitude de non-construction et de conservation en faveur de Montréal. Ces acquisitions ont permis de protéger des milieux naturels d'intérêt totalisant 22,2 hectares de terrain. En 2008, la Ville de Montréal a également acquis de Groupe immobilier Grilli inc. les lots 3 144 558 et 1 444 559, situés dans la Ville de Kirkand, à l'extrémité nord-est du bois Angell, protégeant 0,7 hectare supplémentaire. Par ailleurs, l'Association pour la protection du Bois Angell (APBA), dont la mission est de protéger de façon permanente le bois et d'en promouvoir l'utilisation responsable, a obtenu en 2004 du Groupe immobilier Grilli inc., pour des fins de conservation, le lot 3 532 902 d'une superficie de 2,6 hectares.

En 2013, le Service des grands parcs, du verdissement et du bureau du Mont-Royal (SGPVMR) a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour poursuivre les démarches d'acquisition de milieux naturels d'intérêt dans les écoterritoires de l'agglomération, notamment dans le bois Angell.

Avant de procéder aux acquisitions de terrains dans le bois Angell, suivant l'avis du Service des affaires juridiques, il est devenu nécessaire que la Ville de Montréal modifie le

règlement 72, relatif à la délimitation et dénomination des parcs à caractère régional, afin de conférer préalablement à ces terrains le caractère de parc-nature. Or, étant donné que la Ville de Montréal souhaite protéger le bois Angell, il y avait lieu de modifier le règlement 72 pour traduire cette intention et inclure dans les limites souhaitées du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme, tous les lots publics et privés de ce territoire. Le présent sommaire décisionnel vise précisément à faire approuver par les instances municipales le règlement de modification à cet effet.

Il y a toutefois lieu de souligner que conformément à l'article 112 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1), cet agrandissement des limites du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme n'a pas d'effet concrètement tant que la Ville de Montréal n'a pas conclu d'ententes (acquisition, bail ou autre entente) avec les propriétaires des terrains visés (que ce soit des propriétaires privés ou des organismes publics).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG08 0646 – 18 décembre 2008 – Approbation du projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Groupe immobilier Grilli inc. les lots 3 144 558 et 1 444 559 situés dans la Ville de Kirkland, aux fins d'agrandissement du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme.

CG07 0156 – 31 mai 2007 – Approbation du projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Canards illimités Canada, pour un montant de 3 400 000 \$, un terrain formé du lot 3 944 964 et d'un droit d'usage dans le lot 3 944 965.

CM04 0861 - 14 décembre 2004 - Adoption de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels

DESCRIPTION

Le projet de règlement propose dès son entrée en vigueur :

- La modification du règlement 72, relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional, visant à ajouter 61 lots et une partie de lot décrite dans le bois Angell dans les limites du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme.

JUSTIFICATION

Avec une superficie d'environ 100 hectares, le bois Angell est un espace vert de première importance dans le bassin versant de la rivière à l'Orme. Il est constitué d'une mosaïque de milieux naturels comprenant notamment des milieux humides intérieurs (marécage arborescent à érable argenté et marécage arborescent à frêne rouge), les plus importants de l'Agglomération de Montréal, et une zone forestière mature, occupant toute la partie centrale, dominée par une érablière à érable à sucre d'une grande richesse floristique qui abrite une douzaine d'espèces de plantes à statut précaire. On y trouve également trois cours d'eau dont la branche amont de la rivière à l'Orme à l'ouest du bois, un autre marécage dans la partie sud-est, plusieurs parcelles en friches réparties sur son périmètre et des peuplements forestiers jeunes caractérisés par des frênaies rouge concentré dans la partie ouest du bois. Les friches jouent un rôle écologique important comme habitat complémentaire pour la faune et comme zone de protection pour les communautés forestières.

L'étude de Kim Marineau réalisée en 2010 pour le compte de l'Association pour la protection du Bois Angell (APBA) a permis de mettre à jour les connaissances sur la flore et la faune du bois Angell. Quarante-quatre (44) espèces d'oiseaux, probablement toutes nicheuses, une espèce d'amphibien (la grenouille des bois), et une espèce de reptile (la couleuvre rayée), ont été répertoriées. En raison des habitats disponibles, le bois Angell a un potentiel

pour abriter un plus grand nombre d'espèces d'amphibiens et de reptiles, dont la couleuvre brune, une espèce à statut précaire, qui a été inventoriée antérieurement dans ce secteur. La buse à épaulettes est la seule espèce de rapace observée. Cependant, le bois Angell présente un potentiel intéressant pour les oiseaux de proie nocturnes comme la chouette rayée, le grand-duc d'Amérique et le hibou moyen-duc. Quatre (4) espèces de mammifères ont aussi été constatées. Il s'agit de la marmotte commune, du raton laveur, du lapin à queue blanche et du cerf de Virginie. Encore là, le bois Angell a un potentiel pour supporter plusieurs autres espèces de mammifères, notamment les micromammifères comme les musaraignes, les souris et les campagnols.

Il importe de préciser qu'une partie importante du bois Angell est identifiée par le ministère des forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) comme étant un écosystème forestier exceptionnel (EFE), ce qui confirme sa haute valeur écologique et sa valeur de conservation. Ce territoire d'intérêt écologique a aussi été identifié comme bois métropolitain au schéma d'aménagement et de développement (SAD) de l'agglomération de Montréal conformément au plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) du Grand Montréal.

Enfin, la protection du bois Angell permettra de consolider le corridor écologique autour de la rivière à l'Orme et de créer un important corridor récréatif, de la gare de train Beaufort au parc-nature du Cap-Saint-Jacques et au parc agricole du Bois-de-la-Roche.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

NA

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'intégration du bois Angell dans les limites visées du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme s'inscrit dans les démarches que poursuit le SGPVMR pour protéger les milieux naturels de cet espace unique d'une grande biodiversité conformément aux orientations du plan de développement durable 2010-2015 de la collectivité montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le règlement modifiant le règlement 72 assurera l'intégration légale des lots du bois Angell à protéger dans les limites du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme, ce qui permettra à la Ville de poursuivre ses démarches en vue de procéder aux futures acquisitions de terrains.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance visée pour approbation du règlement de modification au comité exécutif: 9 septembre 2015

Séance visée pour approbation du règlement de modification au conseil: 21 septembre 2015

Séance visée pour avis de motion du règlement de modification au conseil d'agglomération: 24 septembre 2015

Séance visée pour l'approbation du règlement de modification au conseil d'agglomération: 29 octobre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie MCSWEEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Samir Masabni, directeur de l'ingénierie et de l'aménagement urbain à la Ville de Kirkland,
Denis Chabot, directeur de l'aménagement urbain et de la patrouille municipale à la Ville de Beaconsfiel / Avis favorables avec commentaires

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christiane DESJARDINS
Conseiller(ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-30

Daniel HODDER
Chef de division - Gestion stratégique
recherche et développement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457
Approuvé le : 2015-08-20



Dossier # : 1144386010

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 57e Avenue entre la 3e Rue et le boulevard Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-5169-11

Il est recommandé :
d'adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 57^e Avenue entre la 3^e Rue et le boulevard Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » formée des lots 5 653 760 à 5 653 767 inclusivement du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et délimitée par les lettres ABCDEFA sur le plan C-173 Rivière-des-Prairies préparé par Vincent Villeneuve, arpenteur-géomètre, en date du 14 avril 2015, sous le n° 174 de ses minutes, dossier n° 21754.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-08-17 12:06

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1144386010

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 57e Avenue entre la 3e Rue et le boulevard Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-5169-11

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a reçu une demande d'un citoyen pour acquérir la ruelle riveraine à sa propriété. L'analyse de cette demande révèle que la ruelle montrée, à titre indicatif, par une trame ombrée sur les plans B et C annexés est entièrement occupée par l'ensemble des propriétaires riverains (8). Les démarches nécessaires ont été entamées en vue de procéder à la cession de cette ruelle maintenant connue, selon le plan C-173 Rivière-des-Prairies, comme étant les lots 5 653 760 à 5 653 767 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Après compilation, la totalité des propriétaires riverains ont répondu favorablement à cette requête, la Ville étant aussi un de ces riverains.

Une action est requise pour permettre la fermeture de huit (8) lots identifiés sur le plan numéro C-173 Rivière-des-Prairies ci-joint, comme domaine public, afin de les transférer aux propriétaires riverains en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal est propriétaire de cette ruelle aux termes de l'acte suivant :

Pour les anciens lots (ruelle) 1 510 332 et 1 510 592 :

Par un bordereau de loi en faveur de la Ville de Montréal publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 20 janvier 1967, sous le n° 1 964 370.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Adopter un règlement de fermeture de ruelle et transférer aux propriétaires riverains les lots 5 653 760 à 5 653 767 du cadastre du Québec et créer une servitude à des fins de

télécommunication et de transport d'énergie sur les lots 5 653 760 Ptie, 5 653 761 Ptie, 5 653 762 à 5 653 767 du cadastre du Québec, délimitée par les lettres BCDLB, tels qu'identifiés au plan C-173 Rivière-des-Prairies, préparé par Vincent Villeneuve, arpenteur-géomètre, en date du 14 avril 2015, sous le n° 174 de ses minutes, n° de dossier 21754.

JUSTIFICATION

Le SGPI recommande l'adoption du présent règlement pour les motifs suivants :

- Il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver cette ruelle non ouverte à la circulation, puisqu'elle n'est pas essentielle à l'accessibilité et à la desserte arrière des bâtiments riverains.
- Cette transaction permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés.
- En conséquence et tenant compte que l'ensemble des services municipaux est favorable à ce transfert, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du transfert de ruelle aux propriétaires riverains, conformément à l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-001 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions », en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément au Programme d'acquisition de ruelles non requises par la Ville, le transfert aux propriétaires riverains se fait gratuitement, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis d'adoption de ce règlement de fermeture, aux fins de transfert aux riverains, doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et doit être publié dans un quotidien distribué dans la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, le Service des affaires juridiques de la Direction générale adjointe aux services institutionnels de la Ville de Montréal en publie une copie dûment certifiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques (Daniel DESHAIES)

Avis favorable :

Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification (Stéphane ROBITAILLE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Céline DUMAIS)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jocelyne BOULANGER
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

Le : 2015-05-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

Approuvé le : 2015-08-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2015-08-17

CE : 40.005
2015/09/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1151353004

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation des pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) dans le but de refléter les modifications apportées par le budget 2015 ainsi que la poursuite de la réorganisation administrative.

d'adopter le règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation des pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE02-004) dans le but de refléter les modifications apportées par le budget 2015 ainsi que la poursuite de la réorganisation administrative.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-04-17 15:25

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1151353004

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation des pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) dans le but de refléter les modifications apportées par le budget 2015 ainsi que la poursuite de la réorganisation administrative.

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation des pouvoirs aux fonctionnaires RCE 02-004 précise les éléments de délégation ainsi que la hiérarchie administrative applicable. Cette hiérarchie est détaillée dans une annexe qui accompagne le règlement. Ce règlement s'applique à tous les services municipaux, à l'Ombudsman, à la Commission de la fonction publique et au Secrétariat de liaison de l'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1682 - 5 novembre 2014: d'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation des pouvoirs aux fonctionnaires (RCE02-004) dans le but de refléter les ajustements organisationnels induits par la réorganisation administrative de 2014

CE14 0697 - 30 avril 2014: d'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation des pouvoirs aux fonctionnaires (RCE02-004) dans le but de refléter les modifications apportées par la réorganisation administrative de 2014

CE14 0255 - 19 février 2014: d'approuver l'organisation administrative des services corporatifs de la Ville de Montréal - de créer et d'abolir les postes découlant de la réorganisation - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis et motion, le règlement intitulé Règlement sur les services et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

CE14 0052 - 15 janvier 2014: de modifier le règlement intitulé Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) afin d'autoriser le directeur général à effectuer les virements de crédits découlant d'une modification au règlement établissant les services.

DESCRIPTION

L'annexe A et certains articles du Règlement RCE 02-004 doivent être actualisés afin:

- . de refléter les ajustements aux structures administratives suite au processus budgétaire de 2015;
- . d'appuyer la poursuite de la réorganisation administrative des services corporatifs de la Ville de Montréal;
- . de permettre la réécriture de certains articles afin d'en simplifier la compréhension;
- . d'introduire des nouveaux articles et d'élargir de la portée d'autres suite aux travaux du chantier sur la simplification du processus décisionnel;
- . finalement, de promouvoir de mesures visant à assurer la réalisation rigoureuse du plan quinquennal de main d'oeuvre.

De plus, une annexe a été ajoutée afin de préciser le mécanisme entourant les virements de crédits.

RESSOURCES HUMAINES

Clarté des textes

Il est requis de nommer spécifiquement l'intitulé de certains emplois eu égard au pouvoir relié à la création, modification, évaluation ou abolition d'emplois afin d'aider à la compréhension des textes.

Mise en oeuvre du plan quinquennal de main d'oeuvre

Afin d'assurer le suivi et la réalisation rigoureuse du plan quinquennal de main d'oeuvre, il est recommandé de modifier les articles visant à déléguer les décisions en matière créations, d'abolitions ou de transferts de postes ainsi que les nominations de l'ensemble du personnel aux directeurs généraux adjoints ou au directeur général pour les services relevant de ces derniers. En complément à cet objectif, de modifier l'article concerné afin de déléguer aux directeurs généraux adjoints ou au directeur général pour les services relevant de ces derniers d'autoriser les virements de crédits lorsque ces virements concernent la rémunération ou les charges sociales.

OCTROIS DE CONTRATS & AUTORISATIONS DE DÉPENSES

Afin d'accroître l'efficacité opérationnelle:

- . baliser les concepts de l'unité d'affaire requérante et de l'unité d'affaire exécutante afin d'appuyer nos modes de fonctionnement.
- . éliminer la réduction de 50% du seuil de délégation monétaire dans les cas où un seul soumissionnaire a présenté une offre conforme pour l'octroi des contrats en matière de biens et services autres que professionnels;
- . augmenter le niveau de délégation monétaire des cadres de direction à 100 000\$ pour tous les contrats, biens et services non professionnels et services professionnels, et augmenter les autres niveaux en conséquences;
- . de déléguer au directeur du Service de l'approvisionnement le pouvoir d'utiliser ou non un système de pondération et d'évaluation des offres pour les contrats relatifs à l'acquisition de biens et d'exécution de services autres que professionnels, le pouvoir d'approuver toute grille de critères de pondération et d'évaluation des offres ainsi que le pouvoir de former tout comité de sélection;
- . de déléguer au directeur des transports le pouvoir d'autoriser le lancement d'appel d'offres pour les projets de voirie réalisés par les arrondissements sur les rues du réseau artériel qui

faisaient partie du réseau local avant le 1^{er} janvier 2015, et ce, à la suite d'une offre de services d'un arrondissement acceptée par le conseil municipal conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

VIREMENTS DE CRÉDITS

- . de déléguer au directeur du Service des finances le pouvoir d'autoriser tout virement de crédits nécessaire à la mise en oeuvre d'une résolution du comité exécutif, conseil de ville et conseil d'agglomération tel que défini à l'intervention financière du Service des finances.
- . d'introduire les articles ainsi qu'une annexe afin de préciser nos mécanismes entourant les virements de crédits.

MATIÈRES JURIDIQUES

- . d'accroître le niveau de délégation monétaire de 25 000\$ à 100 000\$ au directeur du Service des affaires juridiques pour les paiements d'indemnités définitives ou d'acquisition d'immeubles de gré à gré. Les limites actuelles sont devenues insuffisantes.
- . de préciser le libellé d'un article sur nos échanges avec la Commission municipale du Québec.

ACQUISITIONS ET ALIÉNATIONS D'IMMEUBLES

Les transactions de droits réels telles que les achats, ventes d'immeubles (terrains) et de servitudes, ne sont pas déléguées. Plusieurs dossiers de petite valeur sont portés à l'attention du comité exécutif et ne requièrent pas de véritable décision puisque dans la majorité des cas les barèmes sont définis par encadrement administratif préalablement approuvé par le comité exécutif (ventes de ruelles - résidus de lots ...). Il est donc souhaité de déléguer le pouvoir de conclure toute transaction d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000\$ au directeur du Service de la gestion et de la planification immobilière.

ENTENTES VISANT LA RÉCEPTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE

Au cours des dernières années nous avons introduit des articles spécifiques pour certains services municipaux afin de déléguer le pouvoir de soumettre des demandes de subvention. Il est souhaité d'introduire un article général qui permettrait à l'ensemble des directeurs de services de se prévaloir de ce pouvoir. Le pouvoir serait cependant bien balisé et viserait la conclusion d'ententes pour la réception d'une aide financière lorsque la réalisation du projet pour lequel l'aide financière est versée est prévue au PTI de la Ville ou à son budget de fonctionnement et que cette entente, à elle seule, n'entraîne pas une dépense de plus de 100 000\$ notamment une pénalité.

JUSTIFICATION

La mise à jour des articles et des annexes sont des opérations courantes visant à ajuster la délégation des pouvoirs aux fonctionnaires aux modifications organisationnelles induites par un nouveau budget, une réorganisation administrative ou par une réévaluation des besoins opérationnels au sein de chaque unité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La mise à jour régulière du règlement et de l'annexe A sont requis afin d'assurer l'efficacité organisationnelle

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un communiqué détaillé sera transmis à la fonction publique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Service des finances , Direction (Yves COURCHESNE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Avis favorable :
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre TRUDEL)

Avis favorable :
Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Bruno MARCHAND)

Avis favorable :
Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports (Benoit CHAMPAGNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc DEMERS

ENDOSSÉ PAR

Jean-François MILOT

Le : 2015-02-19

Conseiller gestion

Chef de division soutien aux instances

CE : 50.001
2015/09/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1151159002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission sur les finances et l'administration ayant pour objet l'étude publique du rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014

Il est recommandé :
de prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission sur les finances et l'administration ayant pour objet l'étude publique du rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-08-21 15:35

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1151159002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission sur les finances et l'administration ayant pour objet l'étude publique du rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014

CONTENU

CONTEXTE

Les 17 et 20 août 2015, la Commission sur les finances et l'administration déposait son rapport de consultation et ses recommandations, au conseil municipal et au conseil d'agglomération, à la suite de l'étude publique ayant pour objet le *Rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014*.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0165 - Séance du 26 mars 2015 - Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2015
CM15 0333 - Séance du 23 mars 2015 - Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil municipal pour l'année 2015

DESCRIPTION

Le rapport est déposé à la suite de l'étude publique réalisée par la Commission sur les finances et l'administration. L'étude de ce dossier a nécessité la tenue de deux séances de travail : la première a été consacrée à la présentation du dossier le 17 juin 2015, et la seconde à l'élaboration des recommandations par les commissaires le 19 juin 2015. Concernant la portion publique de l'étude, la commission a tenu deux séances publiques: la présentation du dossier a eu lieu le 17 juin 2015 et la séance d'adoption des recommandations le 29 juin 2015. Ce rapport de la commission se distingue de ceux déposés lors des années précédentes pour l'exercice public analogue. À terme, les membres ont statué d'inscrire chaque recommandation afférente au chapitre d'audit d'optimisation des ressources et des technologies de l'information du rapport du vérificateur général en plus des propres recommandations de la commission. Le rapport a été déposé au conseil municipal le 17 août et au conseil d'agglomération le 20 août 2015.

JUSTIFICATION

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Charte de la Ville de Montréal*, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'étude publique a nécessité la parution d'un avis public dans deux grands quotidiens montréalais, l'un francophone et l'autre anglophone, le 3 juin 2015. Ces avis précisaient l'horaire et les modalités de participation. Le vérificateur général de la Ville de Montréal a déposé son rapport pour l'exercice 2014 aux assemblées du conseil municipal du 15 juin et du conseil d'agglomération du 18 juin 2015. Il a pu être rendu public uniquement à partir de ce moment.

Les assemblées ont également été annoncées au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès-Montréal, les bureaux d'arrondissement, l'hôtel de ville de Montréal, les hôtels de ville des villes liées, sur le site Internet des commissions du conseil ainsi que sur les réseaux sociaux *Facebook* et *Twitter*. Le communiqué de presse a été transmis aux médias et une lettre d'invitation a été expédiée à plusieurs individus et organismes susceptibles d'être intéressés par le sujet. De plus, l'ensemble des maires d'arrondissement, des conseillers de la Ville et d'arrondissement, des directeurs d'arrondissement ainsi que des directeurs généraux des villes liées ont également été invités à participer aux assemblées. Le rapport de la commission a été déposé sur le site internet des commissions ville.montreal.qc.ca/commissions après son dépôt aux conseils.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane CÔTÉ
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-08-21

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division et Greffier-adjoint -
Élections_ soutien aux commissions et
réglementation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2015-08-21